ASKORIA
Les métiers des solidarités

LE DEPLOIEMENT EN REGION BRETAGNE DE LA LUTTE CONTRE LE DECROCHAGE

Etude évaluative, accompagnement méthodologique et scientifique

Rapport final

Octobre 2015

PLATEFORME UNAFORIS BRETAGNE

Région BRETAGNE

SOMMAIRE

Préambule : les caractéristiques de la mission 3

I. Le décrochage scolaire : un « nouveau problème public » 7

1. Une construction progressive et évolutive 7
2. Une gouvernance multi-niveaux 13
3. Une stratégie en 3 volets.....22
4. Eléments de synthèse.....26

II. Le déploiement des PSAD en Bretagne 27

1. Le découpage territorial : cohérence d'ensemble et décalages.....27
2. La mobilisation des acteurs : structuration et ouverture 37
3. Les modes d'action : centration versus articulation 51
4. Eléments de synthèse.....68

III. Vers une catégorisation des PSAD.....69

1. Territorialisation du décrochage 69
2. Systèmes d'action.....78
3. Vers des configurations locales ? 84
4. Eléments de synthèse.....87

IV. Perspectives et Recommandations 88

Bibliographie 94

Sigles utilisés 108

Annexes 110

Annexe 1 – Sommaire détaillé 110

Annexe 2 – Table des illustrations 112

PREAMBULE : LES CARACTERISTIQUES DE LA MISSION

La lutte contre le décrochage scolaire est une priorité de la région Bretagne qui se mobilise fortement pour créer les conditions de réussite pour tous dans le système éducatif. Les engagements pris dans le cadre du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations (CPRDF) 2011 – 2015[1] et dans la Charte d'engagement pour les jeunes en Bretagne[2] adoptée en 2011 confirmaient ainsi la volonté de la Région de qualifier à minima au niveau V[3] tous les jeunes. Par la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale[4], le Conseil régional de Bretagne est devenu chef de file du Service Public Régional de l'Orientation tout au long de la vie (SPRO) au 1er janvier 2015. L'enjeu de ce service public d'orientation est d'organiser une offre qui réponde mieux aux évolutions du contexte économique et social et aux nouveaux besoins des personnes, en particulier des jeunes. Il doit ainsi participer à favoriser des parcours de réussite pour chaque jeune, contribuer à l'ascension sociale de chacun et rendre possible des choix d'orientation éclairés et choisis. Dans le cadre du SPRO, la Région, en lien avec les autorités académiques, est désormais chargée de la mise en œuvre et de la coordination des actions de prise en charge des jeunes en situation de décrochage scolaire, et notamment de la coordination des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) créées en 2011.

Afin d'organiser l'exercice de cette nouvelle compétence en partenariat avec le Rectorat, la Région Bretagne a souhaité avoir une vision claire de la situation sur le territoire et de travailler à la construction d'une analyse partagée, avec les acteurs locaux et le Rectorat, des dynamiques de localisation des politiques de lutte contre le décrochage. Les objectifs de la démarche régionale de concertation, lancée à l'automne 2014 sont multiples. Il s'agit tout d'abord de prendre en compte l'ensemble des décrocheurs, quelle que soit leur voie de formation. Elle doit par ailleurs favoriser la complémentarité des actions et l'innovation dans les modalités d'accompagnement et dans les solutions proposées. Le travail vise enfin à alimenter le futur cadre de coordination régional des 17 PSAD de Bretagne, en concertation avec les acteurs des dynamiques de politique de lutte contre le décrochage scolaire.

Afin d'accompagner la structuration de ce nouveau positionnement régional, le Conseil régional s'est associé au Pôle Recherche Formation en Action Sociale (PREFAS) Bretagne pour bénéficier d'un suivi méthodologique et d'un regard scientifique sur le déploiement, dans la région, de la lutte contre le décrochage. Dans ce cadre, une

---

[1] « Garantir un accès à la formation et à la qualification pour tous » est l'orientation prioritaire n°1 du CPRDF.

[2] La « Charte d'engagement pour les jeunes en Bretagne » adoptée le 21 septembre 2011 comprend 45 mesures dont celles visant à« *limiter les sorties sans qualification et sans diplôme du système scolaire : du décrochage scolaire à la persévérance scolaire* ».

[3] Equivalent au Certificat d'aptitude professionnelle (CAP), au brevet d'études professionnelles (BEP) ou au diplôme national du brevet (DNB).

[4] Loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, JORF n°0055 du 6 mars 2014 page 48

subvention a été accordée à la Direction Recherche et Prospective (DREP) d'ASKORIA, afin de réaliser un état des lieux des démarches locales de lutte contre le décrochage, devant contribuer à l'élaboration d'un cadre de référence au niveau régional.

Concernant cette démarche régionale, Marc Rouzeau (directeur Recherche et Prospective), Patrick Lecaplain (chargé de mission et de recherche), Hélène Guédo (assistante de recherche) et Noémie Hubert (stagiaire) [5], ont travaillé à une mission axée autour de **3 objectifs principaux** :

1. Stabiliser une connaissance sur les PSAD en Bretagne et construire une analyse partagée avec les acteurs locaux, départementaux et régionaux des dynamiques de localisation des politiques de lutte contre le décrochage scolaire
2. Proposer une typologie des plateformes repérées en tant que territoires d'action publique
3. Aider à la mise en place d'une coordination régionale interinstitutionnelle et éclairer la Région sur les initiatives à prendre en la matière

Encadré 1 : Les 3 objectifs principaux de la mission du PREFAS/ASKORIA

Le travail réalisé s'est étendu de **septembre 2014 à octobre 2015** selon les modalités de pilotage et de suivi suivantes[6] :

- 2 réunions du comité de coordination politique régional réunissant l'Etat (le Rectorat et la préfecture), la Région et la Chaire Jeunesse. Préexistant à l'étude, ce comité est l'instance de pilotage du projet. Les travaux de ce comité permettent également d'assurer des modalités de concertation avec la Chaire jeunesse et d'envisager les valorisations scientifiques auxquelles cette étude pourra donner lieu.
- 2 comités de suivi de l'étude réunissant le Conseil régional, l'Association Régionale des Missions Locales (ARML) et le Rectorat.
- 3 séminaires de concertation réunissant les têtes de réseau : le Rectorat dont les 4 Inspecteurs de l'Education Nationale chargés de l'Information et de l'Orientation (IEN-IO), 2 représentants de Centre d'Information et d'Orientation (CIO), la Mission de lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS), la Mission d'Insertion des Jeunes de l'Enseignement Catholique (MIJEC), les Centre de Formation des Apprentis

[5] Célia Barrez doctorante à l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP), membre de la Chaire de recherche sur la jeunesse a participé aux premiers ateliers intersites. Elle travaille à une thèse sur le décrochage scolaire dans une perspective France/Allemagne.

[6] Cf. la planification générale de la mission en annexe 1

(CFA), l'ARML dont deux directeurs de Mission Locale (ML), la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE), la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Forêts (DRAAF), la Direction Interrégionale de la Mer (DIRM), la Chaire Jeunesse, Askoria et le Conseil régional de Bretagne.

Les **modalités d'investigation** ont principalement été organisées autour de **trois vagues de 4 ateliers intersites** réunissant les acteurs de terrain des **17 plateformes** (directeurs de CIO, directeurs de ML, coordonnateurs MLDS et MIJEC, directeurs de CFA)[7] :

- Première vague d'ateliers de novembre 2014 à janvier 2014 : 4 ateliers de 4 à 5 plateformes portant sur la gouvernance, l'organisation et le fonctionnement des PSAD. Il s'agissait notamment de s'intéresser aux modalités de pilotage des plateformes, aux instances mises en place ainsi qu'à l'ouverture partenariale des dispositifs.
- Seconde vague d'ateliers de mars 2015 à avril 2015 : 4 ateliers de 4 à 5 plateformes portant sur les stratégies et offre de services des PSAD. Il s'agissait notamment de s'intéresser aux modalités de repérage et de contact, aux actions emblématiques et aux expérimentations, au suivi et aux évaluations ainsi qu'aux attentes des acteurs en matière de coordination régionale.
- Troisième vague d'ateliers en octobre 2015 : 4 ateliers de 4 à 5 plateformes portant sur le co-diagnostic des dispositifs par site et la catégorisation des systèmes d'action. Il s'agissait notamment de sécuriser les données relatives à chaque PSAD concernant les différents indicateurs et de tester la catégorisation proposée.

Des **entretiens complémentaires** ont été réalisés afin de sécuriser des informations recueillies en atelier et d'approfondir certaines perspectives :

- Isabelle Emond-Flamand, directrice CIO de Pontivy
- Anne Le Dain, directrice du CIO de Lorient
- Denis Gabiel, délégué territorial du pays de Dinan et de Saint-Malo
- Valérie Grumetz, IEN-IO du département d'Ille-et-Vilaine

Une **phase de « benchmarking »** a également été menée auprès des Régions Centre et Rhône-Alpes. Il s'agissait alors de porter une attention plus particulière à la manière dont ces Régions appréhendaient leur nouveau rôle de coordonnateur des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs. Dans ce cadre, deux entretiens ont été réalisés :

- Yohann Pignon, reponsable du service de l'action éducative, Direction des lycées, Région Rhône-Alpes
- Karine Adamczyk-Agogue, chargée de mission à la direction des politiques d'orientation et de formation, Région Centre

[7] Cf. le calendrier détaillé des deux vagues d'ateliers, joint en annexe

L'équipe d'Askoria a noté une mobilisation rapide de l'ensemble des participants et une **dynamique de travail constructive**. Le bon déroulement des ateliers intersites a reposé sur une implication active des acteurs invités se traduisant par la bonne appropriation des outils proposés et des débats riches en plénière. L'équipe s'est efforcée de son côté de rendre la démarche **la plus transparente possible** en la réexpliquant de façon systématique aux ateliers. La diversité institutionnelle des personnes rencontrées aussi bien au niveau local que régional (Education Nationale, Région, acteurs des champs de la formation, de l'insertion et de l'emploi etc.) a contribué à la richesse du matériau recueilli.

I. LE DECROCHAGE SCOLAIRE : UN « NOUVEAU PROBLEME PUBLIC »

1. UNE CONSTRUCTION PROGRESSIVE ET EVOLUTIVE

Ces dernières années, la référence grandissante au décrochage, en particulier au décrochage scolaire, parait relever de la constitution d'un « nouveau problème » public (Glasman, Oeuvrard, 2004 - Bernard, 2013). De plus en plus utilisées par les médias et le grand public, ces notions font l'objet d'une importante mise sur l'agenda à la fois au plan européen (*Objectifs Education formation 2020*), au niveau national (*Circulaire interministérielle du 9 février 2011*) ou encore au plan local (*Loi du 5 mars 2014 confiant une partie de la coordination de cette politique aux Conseils régionaux*).

a) Le décrochage : acceptations, portée, définition

A l'examen, cette nouvelle catégorie d'action publique relève à la fois du recyclage de problématiques traditionnelles (échec scolaire, absentéisme…), d'une attention portée de manière explicite à la question de la non diplomation envisagée alors comme une perte de ressources pour la société, ainsi que de l'agrégation plus ou moins affirmée de sujets connexes (*prise en compte des inégalités éducatives, mise en lumière de la situation des enfants pauvres, ruptures de scolarité qui seraient liées à la victimisation et au harcèlement, difficultés d'insertion professionnelle des jeunes, désœuvrement et comportements marginaux…*).

Cette notion nous apparait recouvrir au moins **trois acceptions** (Rouzeau, 2015) :

- À l'origine, en France, le terme de « décrocheurs » désigne les publics encore soumis à l'obligation scolaire qui arrêtent leur scolarité en cours de cursus. Si ces ruptures de scolarité sont manifestes, elles peuvent toutefois s'avérer réversibles. En France, la prévention de ces déscolarisations précoces commence à être prise en compte dans la lignée de la Loi d'orientation sur l'Éducation de 1989. C'est à partir de cette date que les premières commissions départementales de lutte contre l'absentéisme, la « Mission générale d'insertion » de l'Éducation Nationale, les « classes relais » ou encore les « écoles de la seconde chance » ont été créées.
- Par extension, le même terme est parfois employé pour désigner les publics susceptibles d'être concernés par ces ruptures scolaires. Pour être plus précis, il conviendrait alors d'utiliser les termes de « décrocheurs potentiels » ou de « jeunes en risque de décrochage »[8]. La question du repérage précoce de ces enfants et

[8] On trouve aussi parfois utilisé le terme de « décrocheurs de l'intérieur ».

adolescents se pose alors fortement. Ainsi, des instances de veille et de suivi ont été créées au sein des établissements scolaires, dans les centres d'action sociale ou encore au sein des programmes de réussite éducative (PRE). Les professionnels (enseignants, personnels éducatifs, intervenants socioculturels…) échangent des informations préoccupantes au sujet de tel ou tel élève, envisagent la mise en place de modalités pédagogiques adaptées, font le point sur des accompagnements éducatifs individualisés, proposent des orientations thérapeutiques…

- Mise en lumière par les comparaisons internationales axées sur la performance des systèmes éducatifs (Maroy, 2012), le terme de décrocheurs est de plus en plus utilisé pour désigner l'ensemble des individus relatifs à une classe d'âge qui n'ont pas acquis un niveau minimal de diplomation à la fin du cycle de formation initiale[9] et ce, quelle qu'en soit la raison. À ce titre, en 2014, on évaluait en France à 140 000 les sorties du système scolaire sans diplôme du second cycle soit 17 % d'une classe d'âge (SGMAP, 2014). Face à cette question de la non-diplomation, les interventions publiques - particulièrement actives dans les pays anglo-saxons et au Québec - mixent généralement des mesures structurelles, des programmes collectifs et des accompagnements individualisés : campagnes médiatiques appelant les membres des communautés locales à favoriser la persévérance scolaire, programmes psychosociaux visant les motivations et l'estime de soi des enfants, dépistage précoce et généralisé des décrocheurs potentiels à partir de tests et de questionnaires multidimensionnels, évaluation des actions de soutien scolaire, renforcement des capacités éducatives parentales, politiques d'orientation actives et diversifiées en direction des adolescents et des jeunes adultes (PREFAS Bretagne, 2013)…

Cette dénomination du décrochage, qui recouvrait ainsi initialement des préoccupations liées à l'absentéisme et au respect de l'assiduité, s'est élargie aux sorties sans diplôme à la fin des études secondaires et donc à la question générique de l'échec scolaire mais aussi universitaire. Plus récemment, les actions qui découlent font parfois écho aux préoccupations concernant la non-occupation des jeunes sortis du système scolaire, quand bien même ils seraient diplômés. Finalement, la référence au décrochage fait l'objet d'une évolution dans le temps dont la **portée** concerne historiquement le manquement à une norme légale (absentéisme et manquement à l'obligation scolaire) pour aujourd'hui donner lieu à la construction d'une nouvelle norme sociale (non-diplomation, désœuvrement).

[9] Le décret n° 2010-1781 du 31-12-2010 a ainsi précisé le niveau de qualification prévu à l'article L. 313-7 du code de l'Éducation : baccalauréat général ou diplôme à finalité professionnelle enregistré au répertoire national des certifications professionnelles et classé au niveau V ou IV de la nomenclature interministérielle des niveaux de formation.

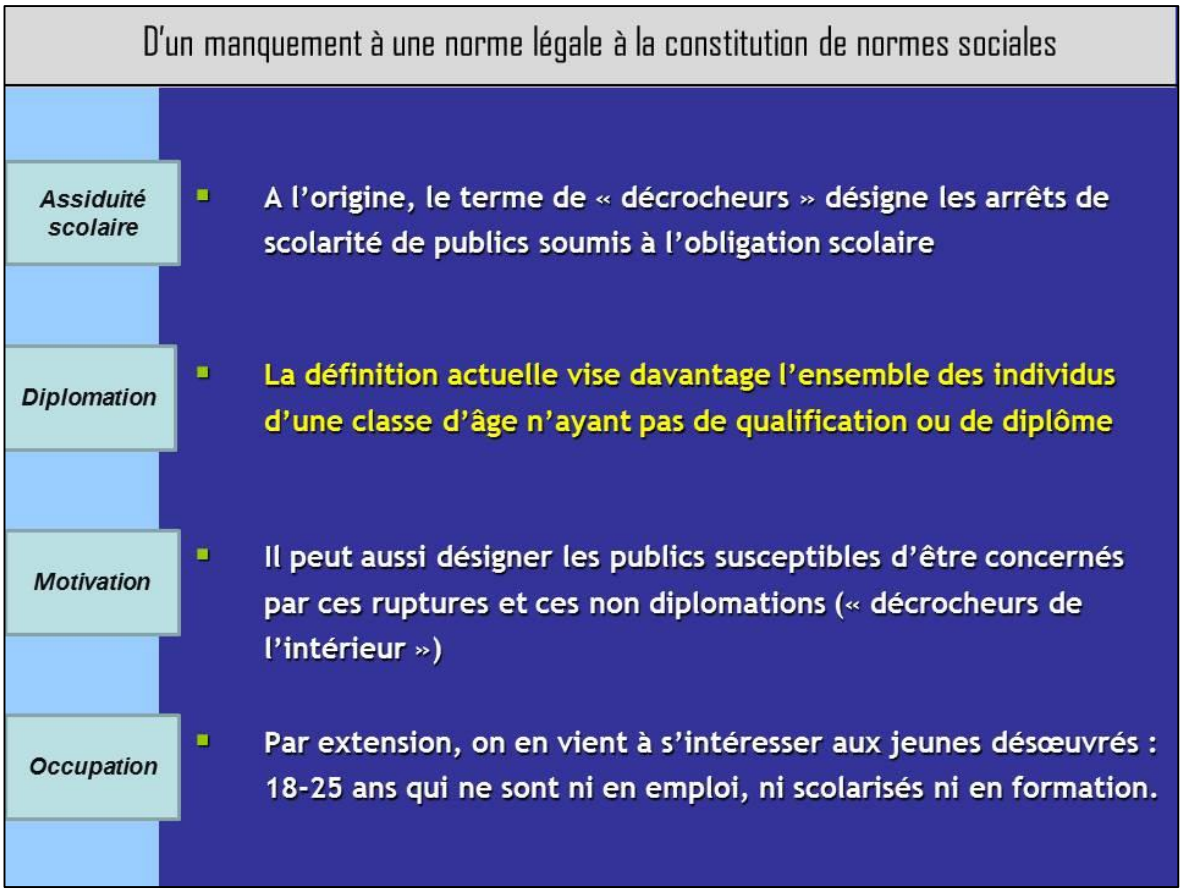

Figure 1. Le décrochage scolaire : du manquement à une norme légale à la constitution de normes sociales

Source : DREP, ASKORIA, mai 2015

Le phénomène du décrochage est international et chaque pays a une approche et des expérimentations qui lui sont propres. La **définition** du décrochage scolaire varie d'un pays à un autre et d'une période à l'autre :

En France, la DEPP[10] distingue dans son rapport de 2012 deux catégories de décrocheurs :

- Les sortants sans diplôme : « *L'indicateur des sortants de formation initiale sans aucun diplôme ou avec uniquement le brevet des collèges permet de quantifier le faible niveau d'études au moment clé où les jeunes terminent leur formation initiale et entrent sur le marché du travail. Les données de cet indicateur proviennent de l'enquête Emploi en continu de l'Insee ».*
- Les sortants précoces : L'indicateur des sortants précoces est, quant à lui, un indicateur européen. Ces jeunes sont sans diplôme ou diplômés uniquement du brevet des collèges et ne sont pas en situation de formation, quel que soit le type de la formation. Cet indicateur fait partie des cinq critères de référence

[10] Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

chiffrés de Lisbonne élaborés dans le domaine de l'éducation et de la formation. Les données de cet indicateur proviennent de l'enquête Emploi en continu de l'Insee.

Au niveau européen, on parle « d'abandon scolaire précoce » (*early school leaving*). Sont considérés comme décrocheurs « les adultes entre 18 et 24 ans avec une qualification inférieure à l'enseignement secondaire supérieur et qui ne sont pas dans un programme d'enseignement ou de formation durant une période de référence de 4 semaines qui précède le sondage » (Blaya, 2010).

Au Québec, un décrocheur est un jeune qui quitte l'école sans avoir obtenu de diplôme d'études secondaires (à 17 ans). Une distinction est opérée entre le *décrochage* (interruption temporaire des études) et *l'abandon scolaire* qui est définitif et acté après 5 années de décrochage (Potvin et Pinard, 2012).

b) Réussite éducative et persévérance

Par rapport à la terminologie du décrochage, la notion de **« réussite éducative »** apparue depuis le début de la décennie 2000, entraine un renversement lexical à connotation positive invitant au développement des incitations éducatives volontaires (Raynal, 2008, Communier et Rouzeau 2009). L'objectif consiste à renforcer la capacité de l'enfant ou de l'adolescent à s'engager socialement, selon ses capacités et ses objectifs, à la fois sur les plans personnel et scolaire puis professionnel, grâce à la mobilisation de valeurs, d'habiletés et d'expériences. Elle se traduit par la mise en œuvre d'un projet personnel et par une capacité d'insertion scolaire et professionnelle (Bouchard, 1994). Pour ce faire, la responsabilisation des familles et la valorisation des compétences sont recherchées, le rôle de l'entourage proche est souligné, les ressources émanant du milieu de vie se doivent d'être développées. Cette référence à la réussite éducative recouvre aussi l'activation de dimensions plus personnelles liées à l'estime de soi, à la capacité à vivre en société, à entrer en relation avec autrui (PRE Brest, 2006). Introduisant le souci des objectifs sociaux dans les stratégies éducatives locales, la « réussite éducative » recouvre ainsi des dimensions liées aux processus structurels (inégalités, ségrégation…) et aux acteurs eux-mêmes (estime de soi, entrer en relation avec autrui…). Elle oblige au renouvellement des programmes socioéducatifs en les reliant à la lutte contre la pauvreté et aux interventions en faveur des territoires fragiles.

Rencontrant actuellement un succès important au Québec tout en se déployant progressivement en France – on la retrouve ainsi dans les documents du Conseil régional de Bretagne (charte Jeunesse et CPRDFP) - la terminologie de la **« persévérance »** (Perron et Veillette, 2012) articule deux notions intégrant le renforcement positif introduit par la réussite éducative et l'approche par des motivations à laquelle invite la notion de décrochage. Elle agit comme un marqueur d'un référentiel centré sur la dynamisation de l'individu et l'activation de ses capacités, impliquant la nécessité d'être encouragé chaque jour par ses proches et ses enseignants, recevant le soutien des réseaux de proximité, bénéficiant de la mobilisation de la communauté locale. Là où la réussite éducative se centre sur les 2-16 ans et la lutte contre le décrochage sur les 14- 20, la référence à la

persévérance a le mérite d'être opérante pour construire des stratégies d'intervention sur l'ensemble de ces classes d'âge ainsi qu'en direction des familles et vis-à-vis des sociétés locales.

La problématique du décrochage, en particulier repérée du point de vue du la non diplomation, corrélée à celle de la réussite éducative et celle de la persévérance, concerne en premier lieu les acteurs de l'Éducation nationale, ainsi que leurs partenaires proches désormais rassemblés depuis la circulaire interministérielle du 9 février 2011 dans le cadre des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD), dont l'activité est alimentée par un repérage nominatif systématique réalisé au sein du système interministériel d'échange d'informations (SIEI). Toutefois, il est particulièrement important de souligner qu'elle déborde très largement la seule question scolaire. Elle nécessite de faire le lien avec toute une série de préoccupations telles que la moindre réussite scolaire des enfants pauvres, le développement des profils instables et hyperactifs, les accidents biographiques et la prise en considération des jeunes en errance, la reconnaissance des questions d'ethnicité, les difficultés de santé mentale et la question du suicide des jeunes, les questions d'insertion sociale et professionnelle et, plus récemment, la prévention et la prise en compte des processus de radicalisation…

c) Le référentiel de l'investissement social et éducatif

Que ce soit sur la scène internationale, nationale ou locale, cette attention pour les décrocheurs ainsi que les nombreuses initiatives qui l'accompagnent contribuent au déploiement d'un référentiel d'action publique de plus en plus guidé par l'investissement social et éducatif ciblé, la dynamisation des parcours et **l'activation des capabilités**. Dans la perspective ouverte par John Rawls, Amartya Sen considère les capabilités comme les possibilités pour chaque individu d'accomplir les activités qu'il valorise et d'avoir la liberté de s'engager dans le projet qu'il choisit (Priou, 2007, p.125 et 128). La capabilité c'est *« la capacité effective des individus à accomplir les projets auxquels ils attachent de la valeur et les manières dont les actions collectives et publiques permettent cette capacité réelle »* (Berthet, 2014, p.83). On distingue[11] :

- les capacités d'exprimer les préférences *(capability for voice) ;*
- les capacités qui concernent le fait de pouvoir choisir un parcours scolaire valorisé par le sujet lui-même *(capability for education) ;*
- les capacités qui concernent le fait de pouvoir choisir des perspectives d'insertion professionnelle *(capability for work).*

Cette référence aux capabilités s'avère plus dynamique que la notion de compétences et encourage une intervention publique axée sur la mobilisation de chaque usager afin de l'aider à se projeter, quitte à être soutenu à travers un parcours personnalisé, au besoin en bénéficiant d'une aide compensatoire. *« D'un point de vue*

[11] Berthet, 2014

politique, la perspective des capabilités s'écarte ainsi d'une théorie distributive de la justice. Il s'agit moins d'assurer que les individus disposent d'un certain nombre de biens, que d'agencer un environnement affectif, social et politique, favorisant l'exercice des capabilités » (Garrau, Le Goff,2010, p. 139).

Au croisement des références faites à la réussite éducative et à la lutte contre le décrochage, un nouveau domaine d'action est en train de s'institutionnaliser. Le référentiel d'investissement social et éducatif, qui mixe éducation, justice sociale et investissement dans les nouvelles générations s'inscrit plus largement dans celui de l'investissement social qui s'installe dans les pays anglo-saxons, en réponse aux excès du néo-libéralisme des années 1980 (Palier 2005b, Dufour et al., 2008). Cette perspective réhabilite les dépenses sociales dans la mesure où elles sont orientées vers l'avenir, en particulier si elles misent sur la *« formation tout au long de la vie ; la priorité donnée aux générations futures (avec l'idée que les enfants d'aujourd'hui sont déjà en train de créer le monde à venir) ; la conviction que la réussite individuelle enrichit notre avenir commun et qu'ainsi, assurer le succès de l'individu bénéficie à la communauté dans son ensemble, pour aujourd'hui comme pour demain »* (Jenson, 2011, p. 22).

Pour les gouvernants, se référer à l'investissement social et éducatif permet ainsi, au moins sur le plan rhétorique, de dépasser les limites des approches trop régressives sur la plan social et, en particulier, de légitimer les centrations sur le sort des enfants pauvres (Faucher-King, Le Galès, 2007, p. 51), à travers des stratégies de lutte contre la mortalité infantile, de développement des modes de garde, de prévention éducative précoce et de lutte contre le décrochage scolaire. Les *Objectifs millénaires pour le développement* participent fortement à propager cette perspective d'investissement public vis-à-vis du capital humain (ONU, 2000, 2013).

Cette perspective, que l'on retrouve en France au croisement des travaux sur la lutte contre le décrochage scolaire met l'accent sur un référentiel d'action publique guidé par la diffusion de **nouvelles idées** et de **nouveaux instruments** : une individualisation des parcours, une personnalisation des accompagnements, une dynamisation des sociétés locales, des expérimentations et évaluations, un développement des liens avec la recherche… La référence psychosociale faite à la persévérance qui se diffuse par ailleurs dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire, confirme que l'heure est bien à la dynamisation de l'individu, au renforcement de l'estime de soi et à l'activation de ses capacités. Fortement encouragée dans le cadre de la Stratégie européenne de Lisbonne, cette ambition s'appuie en France sur la récente mise en place d'un système interministériel d'échange d'informations (SIEI), quadrillant l'ensemble du territoire national et visant à repérer l'ensemble des « décrocheurs ». Pilotée par le centre, tout en s'appuyant fortement sur le recours aux logiques expérimentales, le déploiement actuel de cette politique de prévention du décrochage s'élargit à la lutte contre le désœuvrement des adolescents et des adultes.

Traversé par les processus d'agencification, de gouvernement à distance et de nouvelles formes de coordination organisées à l'échelle régionale, le nouveau référentiel d'investissement social et éducatif en train de s'installer articule diffusion des références issues du néolibéralisme, déploiement de la nouvelle gestion publique au sein des

administrations sociales, apprentissages issus de la décentralisation et persistance des cadres nationaux historiques.

Le déploiement de ce référentiel s'accompagne de l'émergence d'un **nouveau répertoire de socio-territorialisation** mettant l'accent sur la responsabilité individuelle et l'individualisation des accompagnements. Dans ce répertoire, le territoire est convoqué comme « auxiliaire » de la gestion de la question sociale : composant entre milieu de vie et réceptacle d'action publique, il représente un « support » réputé pouvoir insérer en son sein les individus en difficulté, leur « offrant » des services, leur organisant des situations d'apprentissage et leur proposant des soutiens afin qu'ils puissent faire face à la responsabilité qu'ils ont de se prendre eux-mêmes en charge.

2. Une gouvernance multi-niveaux

Ces dernières années, de nombreuses initiatives indiquent la relance des politiques de traitement du décrochage scolaire. De plus en plus utilisée par les médias et le grand public, cette notion fait l'objet d'une importante mise sur l'agenda à la fois au plan européen, national et local.

a) Au niveau européen

Au plan européen, la lutte contre le décrochage scolaire est devenue une priorité : l'accomplissement d'une scolarité jusqu'à son terme est bénéfique sur le plan économique et social car il permet de disposer de travailleurs qualifiés qui sont un moteur pour la croissance et l'innovation rappelle la Commission européenne dans ses communications du 31 janvier 2011[12]. Face à la situation en 2009 où plus de six millions de jeunes de 18 à 24 ans, soit 14,4% avaient quitté le système éducatif en n'ayant accompli que le premier cycle de l'enseignement secondaire ou un niveau inférieur et 17,4% suivi seulement un enseignement primaire[13], des objectifs précis ont été réaffirmés dans le cadre de la stratégie « Éducation et formation 2020 » présentée par une décision du Conseil de l'Union Européenne du 12 mai 2009[14]: ramener le taux d'abandon scolaire dans l'Union Européenne en dessous de 10% et augmenter jusqu'à 40% le taux de diplômés dans l'enseignement supérieur. Grâce à son effet positif sur l'employabilité des jeunes, et sur la lutte contre l'exclusion sociale, la lutte contre le décrochage scolaire au sein

[12] Communications de la Commissions au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et sociale européen et au Comité des régions du 31 janvier 2011, intitulée « la lutte contre l'abandon scolaire : une contribution essentielle à la stratégie Europe 2020 »

[13]Eurostat, enquête sur les forces de travail (EFT), 2010

[14] Conclusions du Conseil du 12 mai 2009 concernant un cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation (« Éducation et Formation 2020 »), Journal Officiel C 119 du 18 mai 2009

de l'Union Européenne devrait contribuer à réaliser d'autres objectifs de la stratégie **« Europe 2020 »** tels qu'atteindre 75% du taux d'emploi pour les femmes et les hommes âgés de 20 à 64 ans et réduire de 20 millions le nombre de personnes menacées par la pauvreté[15]. Au plan européen, ce domaine d'action fait ainsi l'objet de stratégies de convergence et donne lieu à une animation transnationale au titre des **méthodes ouvertes de coordination (MOC)** : fixation d'objectifs communs, déclinaison en indicateurs de résultats, suivis évaluatifs répétés.

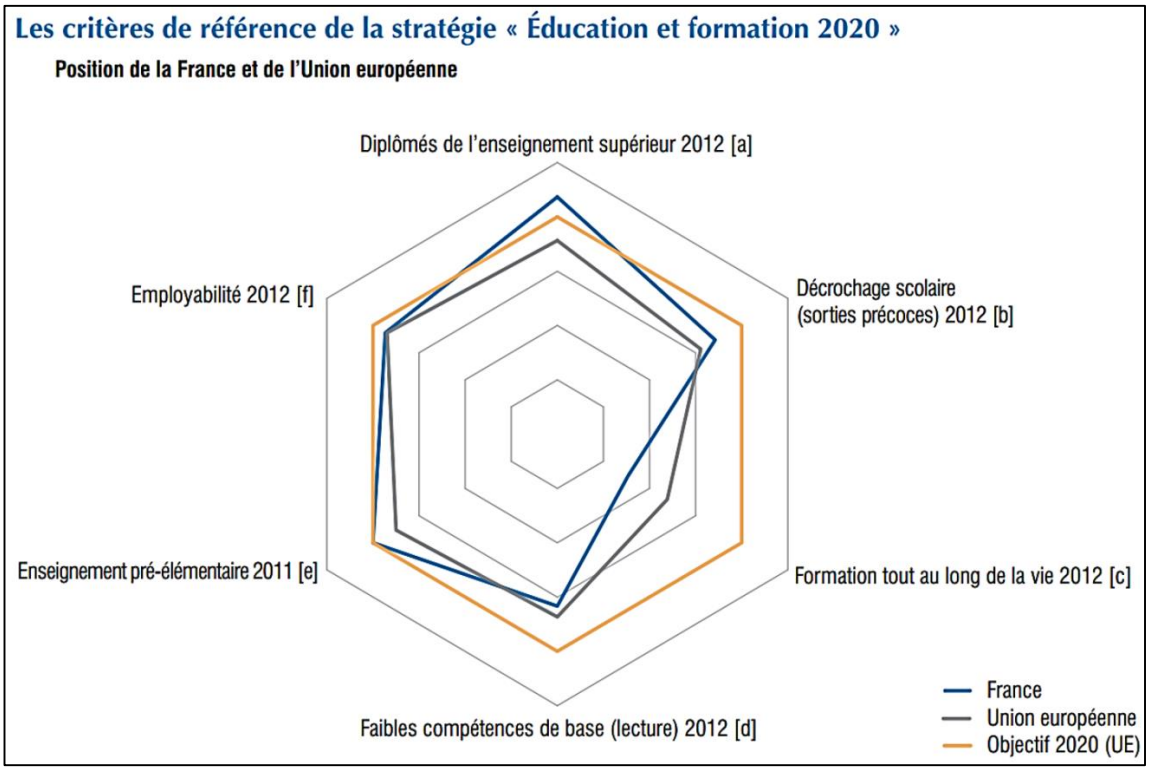

Figure 2. La situation française et de l'UE vis-à-vis du décrochage scolaire et vis-à-vis des critères associés

Source : INSEE. La France dans l'Union européenne. Edition 2014, p. 67

En Europe, **le taux de sorties précoces** du système scolaire (*early school leaving)* de la plupart des pays se situe entre 10% et 20%, avec une moyenne à 13,5%[16]. Tous les pays ont vu ce taux diminuer au cours des dernières années mais les disparités sont encore importantes. Les taux sont élevés en Italie et en Roumanie (autour de 17,5%), en Espagne et au Portugal (supérieur à 20%) et à Malte (30%). Les taux de décrochage des pays d'Europe du Nord et d'Europe centrale sont bien plus bas. Les pays avec les taux les plus faibles (entre 4,5%et 6,5%) sont la Slovénie, la Slovaquie, la République Tchèque, la Pologne et la Lituanie. Le Danemark et l'Autriche ont également

[15] Conclusions du Conseil européen des 25 et 26 mars 2010

[16] Chiffres européens du décrochage tirés des travaux du groupe de travail européen sur les sorties précoces du système scolaire. Se référer également au communiqué du 11 avril 2013 d'Eurostat.

des taux inférieurs à la moyenne européenne. La France se situe à un taux moyen, autour de 12% selon les critères européens[17].

b) Au niveau national

Au niveau national il convient de souligner la progressive mise à l'agenda du phénomène du décrochage scolaire en France. Longtemps désigné sous les termes de « sortie précoce du système éducatif » ou de « l'abandon scolaire », ce phénomène n'est pourtant pas nouveau : dans les années 1970, environ 200 000 jeunes quittaient le système scolaire sans diplôme. Alors que la notion se construit aux États-Unis dans les années 1960 quand la scolarisation secondaire se développe dans ce pays, elle occupe pendant longtemps une place très marginale dans le débat public français.

C'est à partir des années 1970 que les sorties précoces du système éducatif font l'objet en France d'un traitement particulier, à l'époque davantage considérées dans les termes de la « non-qualification » ou de l'« insertion » plutôt que de la rupture de formation. Dans ce contexte, le traitement de la question des jeunes non qualifiés ne relève pas de l'institution scolaire et n'est donc pas gérée directement par l'Éducation Nationale mais par des administrations qui dépendent davantage du ministère du Travail et de l'Emploi. La création des missions locales pour l'insertion par une ordonnance de mars 1982[18] suite au rapport de Bertrand Schwartz en 1981[19] s'inscrit dans cette logique.

Ainsi, il faudra attendre les années 1980 pour que les premières structures de prise en charge des décrocheurs se développent au sein de l'Éducation Nationale, dans un contexte où la croissance du chômage des jeunes fait du diplôme une condition essentielle d'accès au marché du travail et que se diffuse la norme d'une scolarité achevée pour tous. En 1985, c'est Jean-Pierre Chevènement qui fixe l'objectif ambitieux de 80% d'une génération au niveau du baccalauréat. Une Mission Générale d'Insertion (MGI) est alors créée avec la **loi d'orientation de l'éducation de 1989[20]** qui reprendra ces objectifs et stipulera qu'aucun enfant ne doit sortir du système éducatif sans qualification. A la fin des années 1990, des initiatives publiques et associatives voient le jour. Claude Allègre, ministre de l'Éducation Nationale et Ségolène Royal, ministre déléguée, chargée de l'enseignement scolaire présentent, dans une circulaire du 17 mai 1999[21] le programme « Nouvelle Chance » à destination des jeunes qui sortent ou risquent de sortir sans qualification, insistant sur la nécessité d'un pilotage national fondé sur la mise en place de structures innovantes à l'échelon local ainsi que sur l'individualisation des solutions proposées aux

[17] 13, 4% pour les hommes et 9,8% pour les femmes.

[18] Ordonnance n°82-273 du 26 mars 1982 relative aux mesures destinées à assurer aux jeunes de 16 à 18 ans une qualification professionnelle et à faciliter leur insertion sociale, JORF du 28 mars 1982 page 956.

[19] Bertrand SCHWARTZ, *Rapport sur l'insertion professionnelle et sociale des jeunes*, Apogée, 2007, 235 pages

[20] Loi n°89-486 du 10 juillet 1989 d'orientation sur l'éducation, JORF du 14 juillet, page 8860.

[21] Circulaire du 17 mai 1999 relative au programme « Nouvelle S chanceS », BO n°21 du 27 mai 1999

jeunes.

Dans les années 2000, il convient de souligner les initiatives connexes à la lutte contre le décrochage scolaire, prises au titre de la Réussite éducative :

- Au sein de l'Éducation nationale, la mise en œuvre depuis la rentrée 2007, des **parcours personnalisés de réussite éducative (PPRE),** complétée depuis 2008 par le développement de l'accompagnement à la scolarité.

- L'organisation dans plus de 500 villes françaises concernées par le Plan de cohésion sociale, de **programmes de réussite éducative (PRE)** visant à soutenir les enfants et adolescents fragiles, à partir d'actions organisées essentiellement hors temps scolaire : activités sportives, culturelles, sociales, sanitaires… En 2013, 128 000 situations d'enfants ont été examinées par les 1 200 équipes dans lesquelles les travailleurs sociaux occupent une place importante. Parmi ces enfants repérés, 79 000 ont bénéficié d'un accompagnement personnalisé.

La thématique du décrochage apparait explicitement dans les objectifs majeurs du **Plan d'urgence en faveur des jeunes** et des différents **appels à projets**, lancés depuis le printemps 2009, initialement sous l'égide de Martin Hirsch, Haut-Commissaire à la jeunesse[22]. Depuis, cette nouvelle catégorie d'action publique fait l'objet d'un train soutenu de mesures gouvernementales.

La catégorie institutionnelle des « décrocheurs scolaires » susceptibles de bénéficier d'une aide publique dans ce domaine a tout d'abord été inscrite dans la loi[23]. Il s'agit des « anciens élèves ou apprentis qui ne sont plus inscrits dans un cycle de formation et n'ont pas atteint un niveau de qualification fixé par voie réglementaire ». C'est un décret du 31 décembre 2010[24]qui fixe ce niveau de qualification qui correspond à l'obtention : soit du baccalauréat général, soit d'un diplôme à finalité professionnelle enregistré au répertoire national des certifications professionnelles et classé au niveau V ou IV de la nomenclature interministérielle des niveaux de formation, le niveau V correspondant à la poursuite de la scolarité jusqu'en année terminale de BEP (Brevet d'études professionnelles) ou de CAP (certificat d'aptitude professionnelle).

Encadré 2. Définition du décrochage en tant que non-diplomation dans le Code de l'Education

[22] Ainsi, on comprend que le service civique soit un des leviers mobilisé par les pouvoirs publics pour tenter de remobiliser une partie des décrocheurs, en particulier ceux pour qui passer par un sas articulant activité professionnelle, utilité sociale, engagement et re-motivation permet alors de miser sur un éventuel retour en formation diplômante (Barrez, 2014).

[23] Loi n°2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie, JORF n°0273 du 25 novembre 2009, page 20206

[24] Décret n°2010-1781 du 31 décembre 2010 fixant le niveau de qualification prévu à l'article L. 313-7 du code de l'éducation, JORF n° 0001 du 1er janvier 2011, page 53

La **circulaire du 9 février 2011**[25] introduit des mesures très opérationnelles vis-à-vis du décrochage scolaire telles que **le système interministériel d'échange d'informations (SIEI)** et **les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD).** Sous l'autorité des Préfets de département et déclinés de manière systématique sur l'ensemble du territoire français, ces éléments ont vocation à structurer durablement la dynamique d'action publique en la matière.

- Le SIEI identifie les jeunes sortis du système éducatif sans diplôme grâce à un croisement de données au niveau national et interministériel (données des établissements de formation initiale, des centres de formation des apprentis et des missions locales). Il permet d'établir une liste finale de jeunes de plus de seize ans, sortis prématurément de leur cycle de formation avant d'avoir obtenu leur diplôme et qui ne se sont pas réinscrits dans un établissement public ou privé sous contrat, relevant du ministère de l'Éducation nationale ou du ministère de l'agriculture, ni dans un centre de formation des apprentis. Deux fois par an, ces listes sont transmises aux responsables des plateformes de soutien et d'appui aux décrocheurs. Cet échange d'information est prévu selon les termes des autorisations accordées par la Commission nationale informatique des libertés (CNIL). En décembre 2013, 156 978 jeunes étaient présents sur les listes du SIEI[26]. Ce chiffre ne doit pas être confondu avec les 140 000 jeunes sortants chaque année sans diplôme du système scolaire, issu des enquêtes statistiques de l'INSEE, qui relève d'un champ et d'une méthodologie différents. En effet, le SIEI n'étant pas une enquête statistique, il correspond à une photographie en temps réel et avec un périmètre plus large. Ainsi, sur les 156 978 jeunes identifiés en décembre 2013, 21 875 avaient déjà un diplôme de niveau V (CAP ou BEP) mais, ayant abandonné au cours du cycle de baccalauréat professionnel, ils apparaissent dans la liste.

- Les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs ont été créées sur l'ensemble du territoire national dans le cadre de la circulaire ministérielle MEN n° 2011-028 du 9 février 2011. Elles visent à améliorer le repérage des jeunes de seize ans et plus ayant décroché de la formation initiale et organiser l'échange d'informations entre les acteurs de l'Education nationale, de l'enseignement diocésain, des autres dispositifs de formation initiale (CFA, MFR, établissements de formation maritimes et agricoles…), de l'orientation et de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. A l'aide du SIEI, il s'agit de *« consolider les coordinations locales pour l'accompagnement des jeunes sortant prématurément de formation initiale ».* Une fois les jeunes décrocheurs repérés, la plateforme a un rôle important dans le processus d'accompagnement personnalisé du jeune vers une formation, un processus de qualification et/ou d'accès à l'emploi.

Parallèlement, **l'accord national interprofessionnel (ANI)** d'avril 2011 identifie des nouvelles ressources dans le but de mobiliser sur ce domaine d'action les Missions locales. Cette perspective élargit donc la lutte vis-à-vis du décrochage au-delà des « tout juste sortis » du système scolaire, proposant d'animer des ponts entre les initiatives

[25] Circulaire n°2011-028 du 9 février 2011 relative à l'organisation et à la mise en œuvre des articles L. 313-7 et L. 313-8 du code de l'éducation

[26] MEN, dossier de présentation du plan de lutte contre le décrochage. Novembre 2014.

issues de l'Education nationale et les différentes mesures mobilisées classiquement au sujet de l'insertion socioprofessionnelle des jeunes et les dynamiques coordonnées et financées régionalement au titre de la formation tout au long de la vie.

Depuis l'automne 2013, les politiques de lutte contre le décrochage scolaire ont fait l'objet d'une expertise au titre de la modernisation de l'action publique (MAP). Le rapport de diagnostic (mars 2014) puis le rapport d'évaluation (novembre 2014) des politiques de lutte contre le décrochage produit par le **Secrétariat à la modernisation de l'action publique (SGMAP)** s'intéressent précisément aux modes d'implantation de ces mesures, mettant alors en avant un pilotage politique embryonnaire et la faiblesse du volet préventif.

Les recommandations issues de ce rapport ont servi de base à l'élaboration du **Plan gouvernemental** *« Tous mobilisés pour vaincre le décrochage » du 21 novembre 2014*. Présenté par le Premier Ministre et la Ministre de l'Education Nationale, ce plan s'articule autour de 3 axes : il s'agit de mobiliser tous les acteurs dans la lutte contre le décrochage, de tendre vers une politique davantage intégrée englobant les trois champs de la prévention, de l'intervention et de la compensation et de donner aux jeunes une nouvelle chance pour se qualifier. Ce plan prévoit notamment de mobiliser 50 millions d'euros supplémentaires chaque année à partir de 2015 au sujet de cette thématique. Parmi les principales mesures annoncées afin de mobiliser l'ensemble des acteurs, notons l'organisation d'une semaine de la persévérance scolaire[27], l'inscription de la prévention du décrochage dans les missions des enseignants, ainsi que la mise en place d'un numéro unique d'assistance et d'information. Ce plan, qui met l'accent sur la nécessité de renforcer le volet préventif prévoit une évolution des pratiques pédagogiques afin de renforcer la prévention et le repérage du décrochage dans la classe ainsi qu'un renforcement des alliances éducatives avec les partenaires. Enfin, concernant la « nouvelle chance donnée » au jeune pour se qualifier, il est prévu une plus grande flexibilité des formations s'appuyant par exemple sur un statut de « stagiaire de la formation initiale », un abondement des heures dans le compte personnel de formation (CPF) et une évaluation plus systématique des dispositifs et expérimentations…

On notera que **le guide de fonctionnement opérationnel des PSAD**, annoncé dans le cadre de ce plan a été publié en mai 2015. Porté par le MEN, le Ministère du Travail et l'ARF et enrichit par les acteurs locaux, il apporte outils et méthodes afin de nourrir la réflexion et l'action locale des acteurs des PSAD.

[27] Il est prévu qu'une semaine de la persévérance scolaire soit organisée chaque année dans toutes les académies et relayée dans les établissements. Cette action vise à valoriser le travail mené tout au long de l'année en matière de lutte contre le décrochage et mobiliser la communauté pédagogique et éducative, les parents, les jeunes et les autres parties prenantes (organisation d'ateliers, échanges de pratiques, etc.).

Traduction en actes de ce plan de lutte contre le décrochage scolaire, **deux décrets d'application** de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République de juillet 2013[28] ont été publiés en décembre 2014. Ils précisent les conditions du **droit au retour en formation** pour tous les jeunes de 16 à 25 ans qui sont sortis du système scolaire sans diplôme ou sans qualification professionnelle. Le premier décret[29] concerne les jeunes sortant du système éducatif sans diplôme. Ces jeunes pourront bénéficier d'un complément de formation qualifiante afin d'acquérir un diplôme ou une qualification (statut scolaire, contrat en alternance ou sous statut de stagiaire de la formation continue). Le second décret[30] s'adresse aux jeunes sortant du système éducatif sans qualification professionnelle. Ils bénéficient d'une prise en charge identique à celle des jeunes sans diplôme. Ces deux décrets créent donc un droit opposable au retour en formation initiale, l'accueil dans la formation initiale se faisant toutefois dans la limite des places disponibles. Il convient de noter que c'est le premier décret qui concerne des publics relevant du décrochage scolaire et qui pourront notamment être pris en charge par la PSAD, la MLDS.

- On précisera que dans le cadre du droit au retour en formation initiale, une application en ligne « reviens te former »[31] a été mise en place par le gouvernement. Le site propose au jeune de renseigner un certain nombre d'informations et d'adresser, via un formulaire, sa demande d'être contacté au téléphone par un conseiller d'un centre d'information et d'orientation, d'une mission locale ou de la mission de lutte contre le décrochage scolaire afin d'être accompagné vers le retour en formation.

- La circulaire du 20 mars 2015[32] apporte des précisions concernant la mise en œuvre de ces droits nouveaux : nécessité pour les publics visés par ces décrets de bénéficier d'une information relative aux différentes possibilités de retour en formation, accueil par les structures contribuant au SPRO, … La formation dans le cadre scolaire peut prendre plusieurs formes : intégration totale ou partielle dans une classe, formation dans un structure de type micro-lycée, actions diplômantes relevant de la MLDS (de type « module de re-préparation de l'examen par alternance » - MOREA), etc. Ce texte précise également les conditions du déroulement de la formation, de la poursuite de la formation, de la mention dans le CPF, de la coordination des acteurs et de l'évaluation de la mise en œuvre de ce droit nouveau.

[28] Loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, JORF n°0157 du 9 juillet 2013 page 11379

[29] Décret n° 2014-1453 du 5 décembre 2014 relatif à la durée complémentaire de formation qualifiante prévue à l'article L. 122-2 du code de l'éducation

[30] Décret n° 2014-1454 du 5 décembre 2014 relatif à la formation professionnelle des jeunes sortant sans qualification professionnelle du système éducatif

[31] Site : reviensteformer.gouv.fr

[32] Circulaire n° 2015-041 du 20-3-2015 relative au droit au retour en formation initiale pour les jeunes sortant du système éducatif sans diplôme ou qualification professionnelle, BO du 26 mars 2015.

Faisant écho aux attentats des 7 et 9 janvier 2015, la lutte contre le décrochage fait pleinement partie des mesures gouvernementales[33] mises en avant dans le cadre de la **grande mobilisation de l'Ecole pour les valeurs de la République** le 22 janvier 2015. Précisément, au titre de la réduction des inégalités et dans une perspective d'une plus grande mixité sociale, la Mesure n°7 vise à accélérer la mise en œuvre du plan de novembre 2014. Les recteurs sont mobilisés pour décliner opérationnellement la stratégie de lutte contre le décrochage scolaire et mettre en œuvre avec les autres services de l'Etat et la Région le « droit au retour en formation ». Ce plan prévoit à cette fin le déploiement de crédits budgétaires et des ressources humaines ainsi qu'une campagne de communication en direction des jeunes bénéficiaires des nouvelles dispositions du droit au retour en formation.

c) Au niveau régional

Les régions sont engagées depuis longtemps dans la lutte contre le décrochage, que ce soit en soutien des actions menées dans les EPLE ou au travers de leurs politiques de formation professionnelle (écoles de la deuxième chance, micro-lycées, missions locales etc.). Au niveau de la région Bretagne, une série d'initiatives témoigne d'un fort investissement dans les problématiques éducatives et l'avenir des jeunes.

La Charte d'engagement pour les jeunes en Bretagne votée en septembre 2011 comprend de nombreux engagements en faveur des jeunes. L'un d'eux vise notamment à « limiter les sorties sans qualification et sans diplôme du système scolaire »[34]. En octobre 2013, une nouvelle Charte actualisée a été votée. Elle comprend des mesures conséquentes dans le domaine de la lutte contre le décrochage scolaire[35]. La lutte contre le décrochage dans l'ensemble des voies de formation est également une priorité du **Contrat de Plan Régional de Développement des Formations (CPRDF)** 2011 – 2015[36] qui réaffirme la volonté de la Région de qualifier à minima au niveau V tous les jeunes. On précisera par ailleurs que le Conseil régional de Bretagne est à l'initiative de la **Chaire de recherche sur la jeunesse**[37] inaugurée en 2012 et adossée à l'Ecole des Hautes Etudes en Santé

---

[33] Transmission des valeurs républicaines, laïcité, citoyenneté et culture de l'engagement, lutte contre les inégalités et mixité sociale ainsi que mobilisation de l'enseignement supérieur et de la recherche sont au centre de ces mesures.

[34] « Limiter les sorties sans qualification et sans diplôme du système scolaire : du décrochage scolaire à la persévérance scolaire » (Engagement 24à 27)

[35] Prévenir le décrochage via la mise en place d'un comité de coordination régional sur les problématiques d'accès à la qualification des jeunes, l'accompagnement de démarches d'intervention ciblées et la mise en œuvre d'expérimentations, la prévention des ruptures de contrat d'apprentissage, une attention particulière portée à l'offre de formation pour les élèves les moins favorisés, un meilleur accompagnement des apprentis dans le cadre de leur projet professionnel et de leur insertion – tant en CFA qu'en entreprise – et le soutien aux retours en formation pour tous les jeunes.

[36] « Garantir un accès à la formation et à la qualification pour tous » est l'orientation prioritaire n°1 du CPRDF.

[37] La chaire de recherche pour la jeunesse a pour triple objectif de : travailler à l'amélioration des connaissances comparées sur la jeunesse ; analyser les évolutions des politiques s'adressant aux jeunes en France et travailler à leur mise en perspective avec les politiques de jeunesse en Europe et sur les autres continents ; renforcer les interconnaissances et les échanges de pratiques avec les décideurs et les professionnels intervenant auprès des jeunes, et faciliter les coopérations entre l'action publique et le monde de la recherche.

Publique (EHESP). La Commission « Formation – Enseignement supérieur » du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER) de Bretagne a par ailleurs réalisé un travail donnant lieu à la publication d'une étude en 2013 : ***« Quelles solutions en Bretagne pour les jeunes sortis de formation initiale sans diplôme ? ».*** Le CESER y fait un état des lieux des problèmes et des solutions mises en œuvre en matière de prévention et de remédiation des sorties sans diplômes. Il préconise de compléter les réponses apportées pour plus d'efficacité.

Deux exemples de **coopérations internationales** peuvent aussi être soulignés : une coopération transnationale entre le Conseil régional de Bretagne et le Conseil inter-ordres de l'éducation de la Province du Saguenay Lac Saint-Jean au Québec a eu lieu entre 2011 et 2013 sur les questions éducatives et de jeunesse ; la Région Bretagne s'implique également activement sur la scène européenne aux côtés d'autres régions dans le cadre du réseau EARLALL (European association for regional and local authorities for lifelong learning)[38].

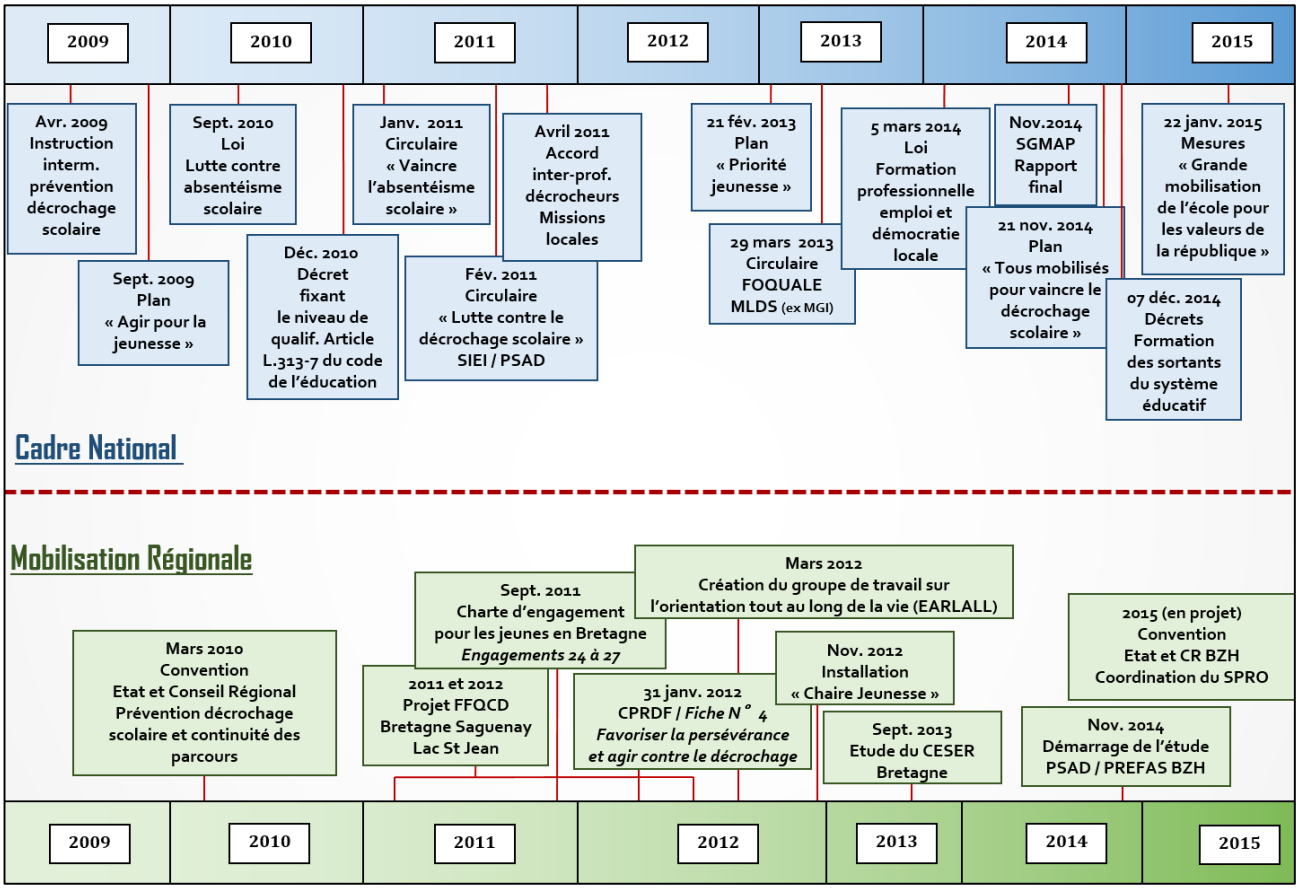

Figure 3. La mise sur l'agenda au plan national et régional de la lutte contre le décrochage scolaire.

Source : DREP, ASKORIA, Mars 2015

[38] Association européenne des autorités locales et régionales pour l'éducation et la formation tout au long de la vie.

Au croisement de la lutte contre la non diplomation et de l'animation des dispositifs d'insertion, on assiste actuellement à la structuration de **coordinations régionales**. Sur ces sujets et à cet échelon, sont ainsi en train de se constituer des « méso-systèmes » d'action publique (Gaudin, 2011 - David et ali, 2013), c'est-à-dire des espaces intermédiaires propices à l'articulation des multiples initiatives, incitant les structures instituées à l'ouverture progressive et travaillant, comme actuellement en Bretagne au sujet du SPRO, à faire émerger des cadres de références visant à rendre compatibles les initiatives top down et bottom up.

Précisément, par la loi du 5 mars 2014, les régions se sont vu confier une compétence nouvelle, la coordination des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD). L'article 22 dispose que « les actions (menées au sein des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs – PSAD) sont mises en œuvre et coordonnées au niveau local par la région, en lien avec les autorités académiques ». Le dispositif de collecte et de transmission des données (SIEI et RIO) relatives aux jeunes décrocheurs sera quant à lui toujours animé et financé par l'Etat. A la rentrée 2015, l'Etat et la Région Bretagne seront amenés à préciser leurs rôles respectifs concernant la prise en charge des jeunes décrocheurs ainsi que la coordination de leurs action dans ce domaine dans une convention spécifique de type Etat-Région. Le renforcement des PSAD et la question de leur coordination y sera abordée. Le présent rapport vise à alimenter le futur cadre de coordination régional de ces dispositifs.

3. UNE STRATEGIE EN 3 VOLETS

a) Prévention, intervention, remédiation

Les différentes initiatives actuellement mises en œuvre dans le cadre de la stratégie de lutte contre le décrochage scolaire s'articulent autour de trois registres – **Prévention/Intervention/Remédiation** - qui font aujourd'hui référence au niveau européen et au niveau national (stratégie « Education et formation 2020 », 2010 – Conseil de l'UE, 28 juin 2011[39] – SGMAP, Novembre 2014).

- Les actions préventives visant à faire évoluer positivement et durablement les déterminants du décrochage, c'est à dire les facteurs socioéconomiques, socioculturels et socioéducatifs pesant sur la constitution des problématiques de la persévérance scolaire, de la réussite éducative et de l'insertion socioprofessionnelle des jeunes. Ces actions préventives s'entendent dès le plus jeune âge et concernent potentiellement l'ensemble de la population locale. Ceci passe par des campagnes de mobilisation de l'opinion comme par exemple la

[39] Recommandation du Conseil du 28 juin 2011 concernant les politiques de réduction de l'abandon scolaire (2011/C 191/01). Une recommandation permet aux institutions de l'UE de se prononcer de manière non contraignante - i.e. sans obligation juridique pour les destinataires – à l'égard des Etats-membres, et dans certains cas des institutions de l'UE. Elle suggère aux destinataires un comportement donné sans pour autant leur imposer d'obligation légale.

participation locale à la semaine pour la persévérance qui sera organisée en référence au plan du 21 novembre 2014 ou encore par un effort déterminé des acteurs scolaires et périscolaires pour renforcer l'accès aux apprentissages de base en particulier pour les écoliers et collégiens des quartiers performants le moins (Zones urbaines sensibles -ZUS - par ex.), par les initiatives visant le renforcement des compétences des jeunes et des familles en matière d'orientation ou encore par la promotion des différentes voies de réussite, quel que soit le dispositif de formation y préparant. Sur ce dernier point, les programmes d'action visant l'engagement des jeunes, l'accès au service civique ou encore ceux qui soutiennent la culture de l'entrepreneuriat chez les jeunes générations peuvent constituer des pistes fructueuses.

- Les interventions visant à agir précocement en direction de jeunes et de familles connaissant des risques de décrochage font partie du second registre d'action. Elles s'organisent à partir du dépistage précoce des situations de fragilité qui se construit en repérant les premiers signes de décrochage. Si cette façon de procéder peut, en France, susciter un certain nombre d'ambivalences (Malochet, 2010), il n'en demeure pas moins qu'elle correspond à la reconnaissance du caractère processuel du décrochage vis-à-vis duquel il convient d'agir avant que les ruptures soient avérées. Ainsi, une bonne partie des interventions élaborées et mises en œuvre dans le cadre du Réseau FOQUALE comme par exemple les Actions d'Accueil et de Remobilisation (ARR) correspondent-elles à ce second registre.

- Les remédiations visent à compenser un décrochage, au sens du repérage et du contact des jeunes non diplômés et/ou non en emploi en vue d'un accompagnement mobilisateur vers la formation et, si possible, la qualification. Actuellement, il convient de prendre en considération que c'est essentiellement, voire exclusivement, autour de ce troisième registre que s'organise le programme de travail de la PSAD.

b) Le retour évaluatif du SGMAP

Depuis l'automne 2013, les politiques de lutte contre le décrochage scolaire ont fait l'objet d'une expertise au titre de la modernisation de l'action publique (MAP). Le rapport de diagnostic (mars 2014) puis le rapport d'évaluation (novembre 2014) des politiques de lutte contre le décrochage produit par le **Secrétariat à la modernisation de l'action publique (SGMAP)** s'intéressent précisément aux modes d'implantation de ces mesures.

Plusieurs grands constats sont partagés par ce diagnostic : le décrochage scolaire est un processus multifactoriel complexe qui nécessite une diversité d'approche et un travail en réseau, le pilotage de la politique reste embryonnaire et inégal selon les territoires, les moyens consacrés à la politique sont modestes au regard des enjeux et la prévention du décrochage est peu structurée.

Sur ce dernier point, la politique semble en France en construction, centrée sur la remédiation et l'intervention, **le volet préventif étant peu structuré**. En effet, la priorité est mise sur la réponse apportée aux sorties sans diplômes (après 16 ans) plutôt que sur le traitement du processus de décrochage. A ce stade il n'existe donc pas de politique intégrée de lutte contre le décrochage englobant de façon cohérente les trois champs. En 2013, sur les 740 millions d'euros de budget alloués à la politique de lutte contre le décrochage scolaire, 66% étaient consacrés à la remédiation, 16% à l'intervention et seulement 18% à la prévention.

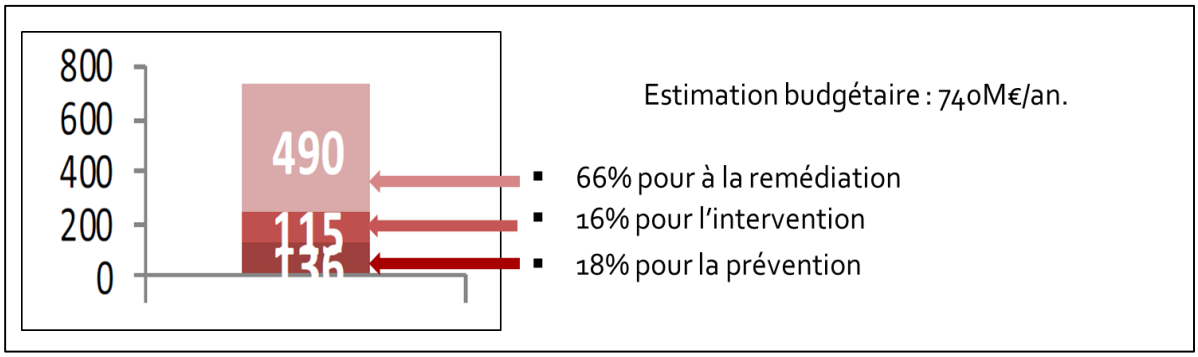

Figure 4. Les dépenses allouées à la politique de lutte contre le décrochage scolaire en 2013

Source : SGMAP, rapport de diagnostic, mars 2014

La prévention structurelle du décrochage, longtemps peu visible semble toutefois se développer, bien que les actions, mises en œuvre à différents niveaux soient encore dispersées :

- Au niveau national le Ministère de l'Education Nationale (MEN) s'investit sur ce champ : accompagnement pédagogique et éducatif (Activités pédagogiques Complémentaires, accompagnement personnalisé, tutorat, programmes personnalisé de réussite éducative), expérimentations lancées en la matière (la mallette des parents, le « dernier mot aux parents »), accent mis sur le primaire avec la loi sur la Refondation de l'Ecole (moyens supplémentaires avec « plus de maîtres que de classes », nouveaux rythmes etc.)

- Les établissements développent des actions en matière de prévention, notamment dans le cadre de leur projet d'établissement (exclusion exceptionnelle, fluidité des parcours, tutorat, réflexion sur l'orientation etc.)

- Des dispositifs permettant d'organiser l'action de plusieurs professionnels atour d'un élève contribuent à la prévention. C'est le cas des Programmes d'accueil individualisé (PAI) qui permettent à des élèves atteints de troubles de la santé de poursuivre leur scolarité grâce à des aménagements et à l'intervention d'équipes pluri-professionnelles.

- Des programmes lancés par les partenaires ministériels concourent également à la prévention du décrochage scolaire : programmes de réussite éducative (PRE) mis en place en 2005 par le ministère de

la ville, programme national de soutien à la parentalité de l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSé)…

A la lumière de cette expertise, de premières orientations structurantes se dégagent : une **politique globale et intégrée** de lutte contre le décrochage scolaire doit être mise en place sur les trois volets de prévention/intervention/remédiation. Cette politique doit mettre plus fortement l'accent sur la prévention. La définition d'un cadre partenarial clair de la politique, avec des chefs de file selon les domaines est nécessaire, ainsi que des évolutions autour de la prise en charge partenariale, notamment des 16 – 18 ans. Le rapport du SGMAP préconise également que la politique de lutte contre le décrochage doit bénéficier d'un portage bien identifié et concilier des objectifs affirmés avec une autonomie dans les déclinaisons locales, un soutien et un appui des acteurs engagés et une souplesse règlementaire. Enfin, la diffusion d'une culture de l'expérimentation en matière de lutte contre le décrochage et le recours plus systématique à l'évaluation doivent permettre de mesurer les résultats des actions en place et d'éclairer les choix politiques afin d'accélérer la mise en œuvre de solutions efficaces pour l'ensemble des élèves.

4. ELEMENTS DE SYNTHESE

Le décrochage : un « nouveau problème public »

La lutte contre le décrochage est aujourd'hui devenue une priorité dans de nombreux pays, les sociétés s'intéressant à ce phénomène en raison des enjeux humains, économiques, de cohésion sociale et de réduction des inégalités qu'il recoupe. La référence à cette notion relève à la fois du recyclage de problématiques traditionnelles (échec scolaire, absentéisme, …), d'une attention portée de manière explicite à la question de la non-diplomation envisagée alors comme une perte de ressources pour la société, ainsi que de l'agrégation plus ou moins affirmée de sujets connexes (*prise en compte des inégalités éducatives, mise en lumière de la situation des enfants pauvres, rupture de scolarité qui seraient liées à la victimisation et au harcèlement, difficultés d'insertion professionnelle des jeunes, désœuvrement et comportements marginaux…).* A l'examen, cette catégorie d'action publique a fait l'objet d'une évolution dans le temps dont la portée concerne historiquement le manquement à une norme légale (manquement à l'obligation scolaire) pour aujourd'hui donner lieu à la construction d'une nouvelle norme sociale (non-diplomation, désœuvrement).

Utilisée de façon grandissante par les médias et le grand public, la notion de décrochage scolaire fait l'objet d'une importante mise sur l'agenda à la fois au plan européen *(Objectifs Education Formation 2020),* national *(Circulaire interministérielle du 9 février 2011, plan gouvernemental de lutte contre le décrochage de novembre 2014)* et local *(loi du 5 mars 2014 confiant une partie de la coordination de cette politique aux Conseils Régionaux).* Les différentes initiatives actuellement mises en œuvre dans le cadre de la stratégie de lutte contre le décrochage scolaire s'articulent autour de 3 registres qui font aujourd'hui référence au niveau européen et national. Ainsi, les actions préventives visent à faire évoluer positivement et durablement les déterminants du décrochage, les interventions visent à agir précocement en direction de jeunes et de familles connaissant des risques de décrochage tandis que les remédiations visent à compenser une situation de décrochage. En France, le constat de la faible structuration du volet préventif a été mis en avant dans le cadre de l'expertise menée par le Secrétariat général à la modernisation de l'action publique à partir de l'automne 2013.

Par rapport à la terminologie du décrochage, la notion de « réussite éducative » apparue au début des années 2000 entraine un renversement lexical à connotation positive invitant au développement des incitations éducatives volontaires. Rencontrant actuellement un important succès au Québec tout en se déployant progressivement en France, la terminologie de la « persévérance » articule quant à elle deux notions en intégrant le renforcement positif introduit par la réussite éducative et l'approche par les motivations à laquelle invite la notion de décrochage. Cette attention pour les décrocheurs et les nombreuses initiatives qui l'accompagnent contribuent au déploiement d'un référentiel d'action publique de plus en plus guidé par l'investissement social et éducatif ciblé, la dynamisation des parcours et l'activation des capabilités.

II. LE DEPLOIEMENT DES PSAD EN BRETAGNE

Cette seconde partie vise à faire un état des lieux et une analyse du déploiement local des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs de Bretagne en repartant du matériau recueilli lors des deux vagues d'ateliers réalisées par l'équipe d'Askoria. Elle se veut donc fidèle à la parole des acteurs tout en proposant une analyse problématisée des grands enjeux abordés. La diversité institutionnelle des personnes rencontrées aussi bien au niveau local que régional ainsi que la dynamique de travail constructive des participants a contribué à la richesse du matériau recueilli.

1. LE DECOUPAGE TERRITORIAL : COHERENCE D'ENSEMBLE ET DECALAGES

Les PSAD, de par leur vocation partenariale avec les acteurs de l'Education Nationale, de l'emploi et de la cohésion sociale se situent au croisement de nombreux acteurs et dispositifs (ML, CIO, FOQUALE, réseau des Maisons de la Formation Professionnelle - MFP, …) aux périmètres d'action publique propres (Bassins d'Animation de la Politique Educative –BAPE, pays, départements, etc.). Si l'on retrouve une cohérence d'ensemble dans ces découpages territoriaux, articulés en Bretagne autour des **pays**, quelques décalages entre les territoires d'action persistent.

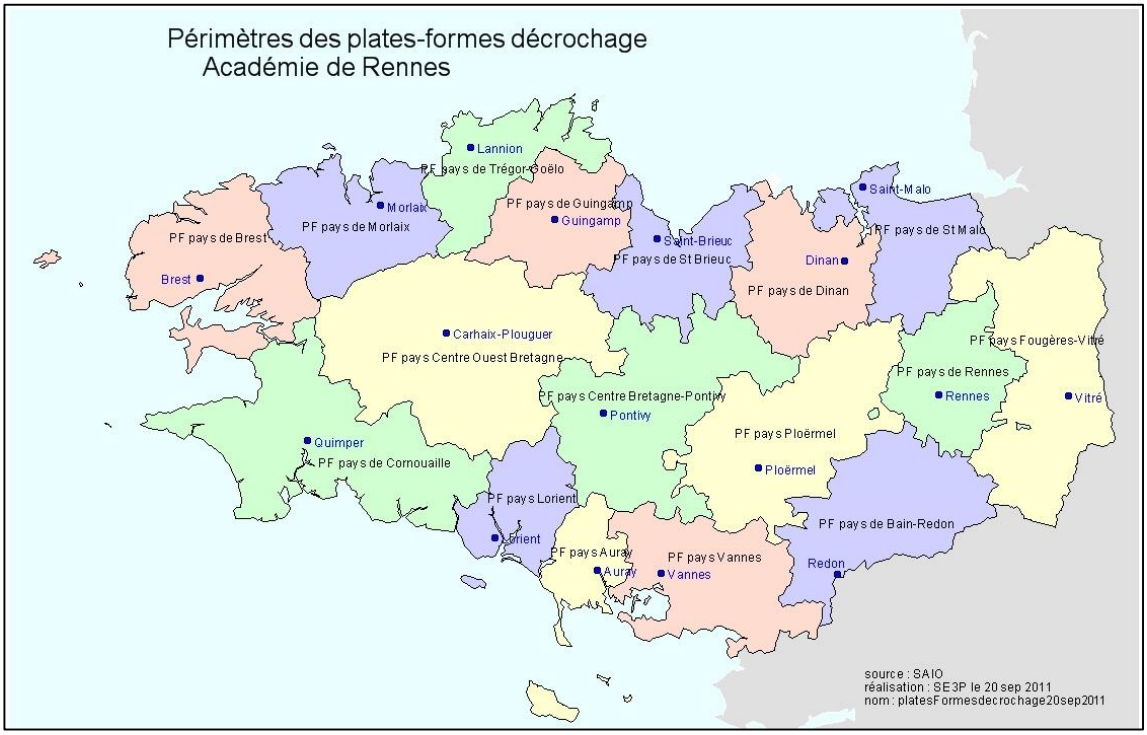

Carte 1. Périmètres des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs dans l'académie de Rennes

Source : Service Académique d'Information et d'Orientation (SAIO), septembre 2015

a) La référence aux pays et aux départements

Le découpage des PSAD présente une cohérence d'ensemble, ces dernières ayant toutes été construites autour des pays. L'académie de Rennes et le préfet de Région ont fait le choix de repartir du découpage par **pays** afin d'articuler ce dispositif avec les logiques territoriales et éducatives qui lui préexistaient. Ces espaces de projet qui existent depuis 1999 sont largement investis par la Région car considérés comme un échelon pertinent de solidarité territoriale et de gouvernance.

Ainsi, les PSAD correspondent majoritairement au territoire d'un pays (13/17 PSAD) ou celui du groupement de deux pays (4/17 PSAD[40]). Le détail des périmètres des PSAD est présenté dans le tableau 1, page 31.

Carte 2. Périmètre des 21 pays bretons

Source : région Bretagne

40 PSAD de Fougères Vitré (pays de Fougères et pays de Vitré Portes de Bretagne) ; PSAD de Redon (pays des Vallons de Vilaine et le pays de Redon Bretagne-Sud); PSAD de Pontivy Loudéac (pays de Pontivy et pays du centre Bretagne) ; PSAD de Ploërmel (pays de Ploërmel Cœur de Bretagne et pays de Brocéliande).

Différents acteurs intervenaient déjà dans ce périmètre d'action sur les logiques éducatives et formatives :

- Le réseau des 17 Missions Locales de Bretagne se déploie sur des périmètres reprenant en partie ceux des pays. La correspondance entre les périmètres des territoires d'action des 17 PSAD et des 17 ML de Bretagne est présentée de façon détaillée dans le tableau 1 page 31.

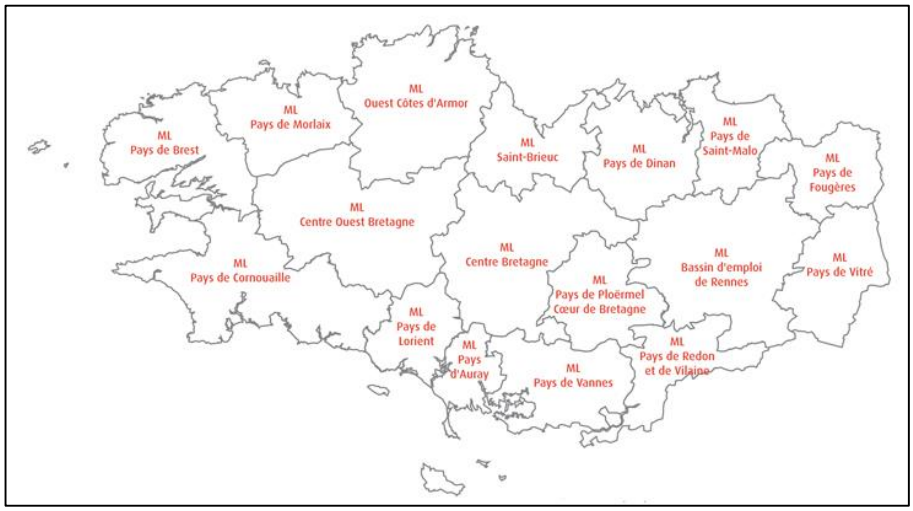

Carte 3. Périmètre du réseau des 17 Missions Locales de Bretagne

Source : réseau des ML de Bretagne

- Les points d'accueil Maisons de la Formation Professionnelle initiés par la région Bretagne en 2005 travaillent en réseau dans les 21 pays bretons afin de faciliter l'accès à la formation de tous les publics[41].

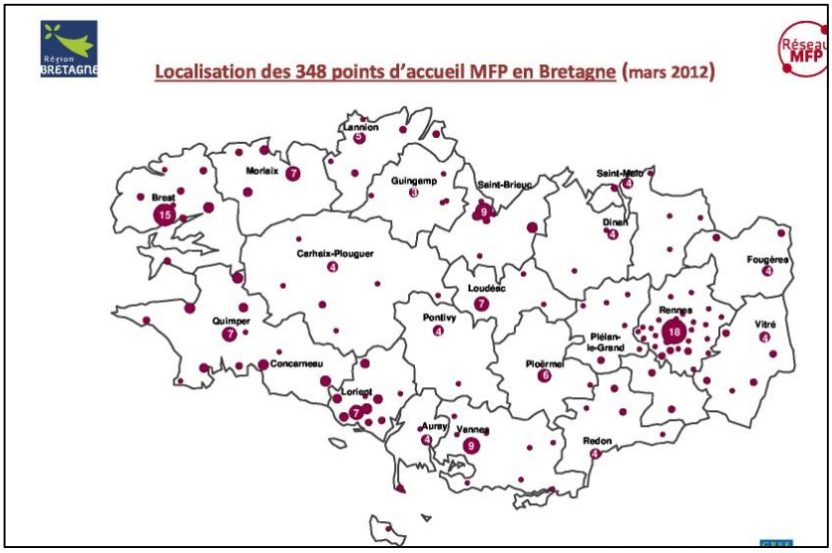

Carte 4. Localisation des points d'accueil MFP en Bretagne (2012)

Source : Région Bretagne, traitement GREF Bretagne

[41] Point de vigilance : avec le déploiement du SPRO on ne parlera plus de points d'accueil MFP : la démarche de mise en réseau des acteurs demeure mais le label disparaitra.

Si l'on s'intéresse au **découpage départemental**, 3 types de configurations existent, les PSAD pouvant être sur un département (13/17) ou bien à cheval sur 2 (3/17) ou 3 départements (1/17). On précisera que le caractère trans-départemental de certaines plateformes résulte des découpages territoriaux de certains pays, qui chevauchent deux à trois départements (pays du Centre-Ouest Bretagne, pays de Redon et Vilaine) ou du déploiement d'une PSAD sur deux pays. La configuration trans-départementale la plus complexe se retrouve sur la plateforme de Carhaix qui recoupe les 3 départements du Finistère, du Morbihan et des Côtes d'Armor.

Le découpage administratif départemental intervient dans l'activité des PSAD, celui-ci étant notamment important dans le cadre des coordinations départementales animées par les responsables académiques (IEN-IO et DASEN-adjoint dans le Finistère) et qui regroupent chacune 4 à 5 plateformes. Concernant ces coordinations, les plateformes trans-départementales sont intégrées au département de rattachement du pilote de la plateforme[42]. C'est dans ce cadre, et au niveau départemental, que s'opère la ventilation des listes reçues du SIEI vers les PSAD. Pour les plateformes trans-départementales, application informatique « RIO[43] suivi, dont l'accès se fait via une clé départementale ne permet pas d'accéder à l'ensemble des listes que la plateforme a à traiter. Une évolution de la ventilation des listes du niveau départemental vers le niveau régional pourrait être une piste fructueuse à envisager dans le cadre de la coordination régionale. Par ailleurs, on précisera que l'éloignement de certains acteurs et la multiplication des interlocuteurs induits par les découpages trans-départementaux est une difficulté partagée par les acteurs locaux.

[42] A titre d'exemple, la plateforme de Pontivy, pilotée par la directrice de CIO de Pontivy est rattachée à la coordination départementale du Morbihan.

[43] Répertoire d'Information et d'Orientation

	PSAD/Pays	PSAD/ML	PSAD/ Département
Rennes	1 Pays	Différent	1 Dpt
Brest	1 Pays	PSAD = ML	1 Dpt
Quimper	1 Pays	PSAD = ML	1 Dpt
Morlaix	1 Pays	PSAD = ML	1 Dpt
Vannes	1 Pays	PSAD = ML	1 Dpt
Auray	1 Pays	PSAD = ML	1 Dpt
Saint-Brieuc	1 Pays	Différent	1 Dpt
Saint-Malo	1 Pays	PSAD = ML	1 Dpt
Vitré Fougères	2 Pays	PSAD =ML Pays de Vitré + ML Pays de Fougères	1 Dpt
Lorient	2 Pays	PSAD = ML	2 Dpts
Lannion	1 Pays	Différent	1 Dpt
Guingamp	1 Pays	Différent	1 Dpt
Redon	3 Pays	Différent	3 Dpts
Dinan	1 Pays	PSAD = ML	1 Dpt
Ploërmel	1 Pays	Différent	1 Dpt
Loudéac-Pontivy	2 Pays	Différent	2 Dpts
Carhaix	1 Pays	Différent	3 Dpts

Tableau 1. Articulation des découpages des PSAD avec ceux des pays, des ML et des départements

Source : DREP, ASKORIA, juin 2015

b) Des articulations parfois délicates avec les BAPE et les périmètres des CIO

Si les PSAD sont un dispositif partenarial au croisement des acteurs des sphères de l'éducation, de l'insertion et de la formation, l'Education Nationale, via notamment les CIO et les réseaux Foquale animés par la MLDS sont des acteurs centraux du dispositif. Cependant, à l'échelle de la Bretagne, le choix a été fait au moment de la création des plateformes de ne repartir des découpages territoriaux de l'Education Nationale, et notamment des découpages en **bassins d'animation de la politique éducative (BAPE).**

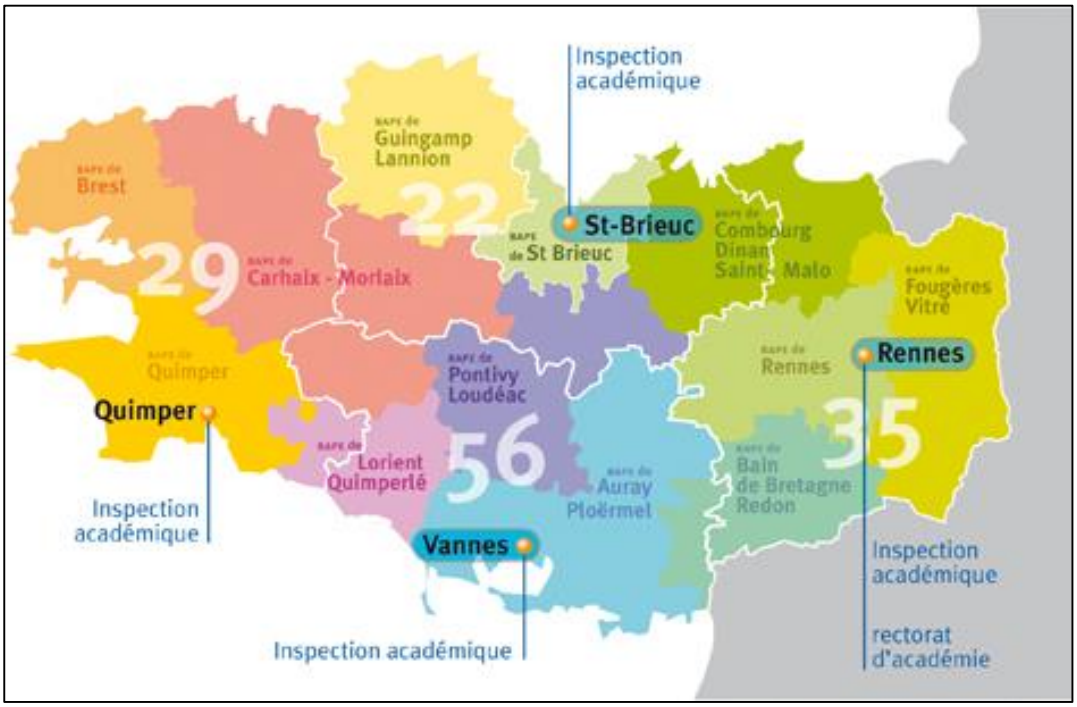

Carte 5. Périmètre des 12 BAPE de l'Académie de Rennes

Source : Inspection académique de Rennes, mai 2015

L'activité des plateformes s'articulant toutefois avec les actions des différents acteurs de l'EN déployées dans les BAPE, il conviendra de s'intéresser à la cohérence de ces deux territoires d'action.

Dans l'académie de Rennes, il existe 12 BAPE dont les limites correspondent pour la plupart à celles des pays. Ainsi, les BAPE recouvrent un à trois pays et par conséquent une à trois plateformes.

La carte ci-dessous, réalisée par la DREP, permet de visualiser l'articulation des territoires des 17 PSAD de Bretagne (en couleur) avec celle des BAPE (en trait noir continu). Trois cas de figures se présentent : le territoire de la PSAD peut correspondre à celui du BAPE (5/17), le territoire de la PSAD peut être inclus dans celui d'un BAPE , plus large (10/17) ou le territoire de la PSAD peut être à cheval sur 2 BAPE (2/17). Le tableau 2 reprend de façon détaillé par plateforme ces différents éléments.

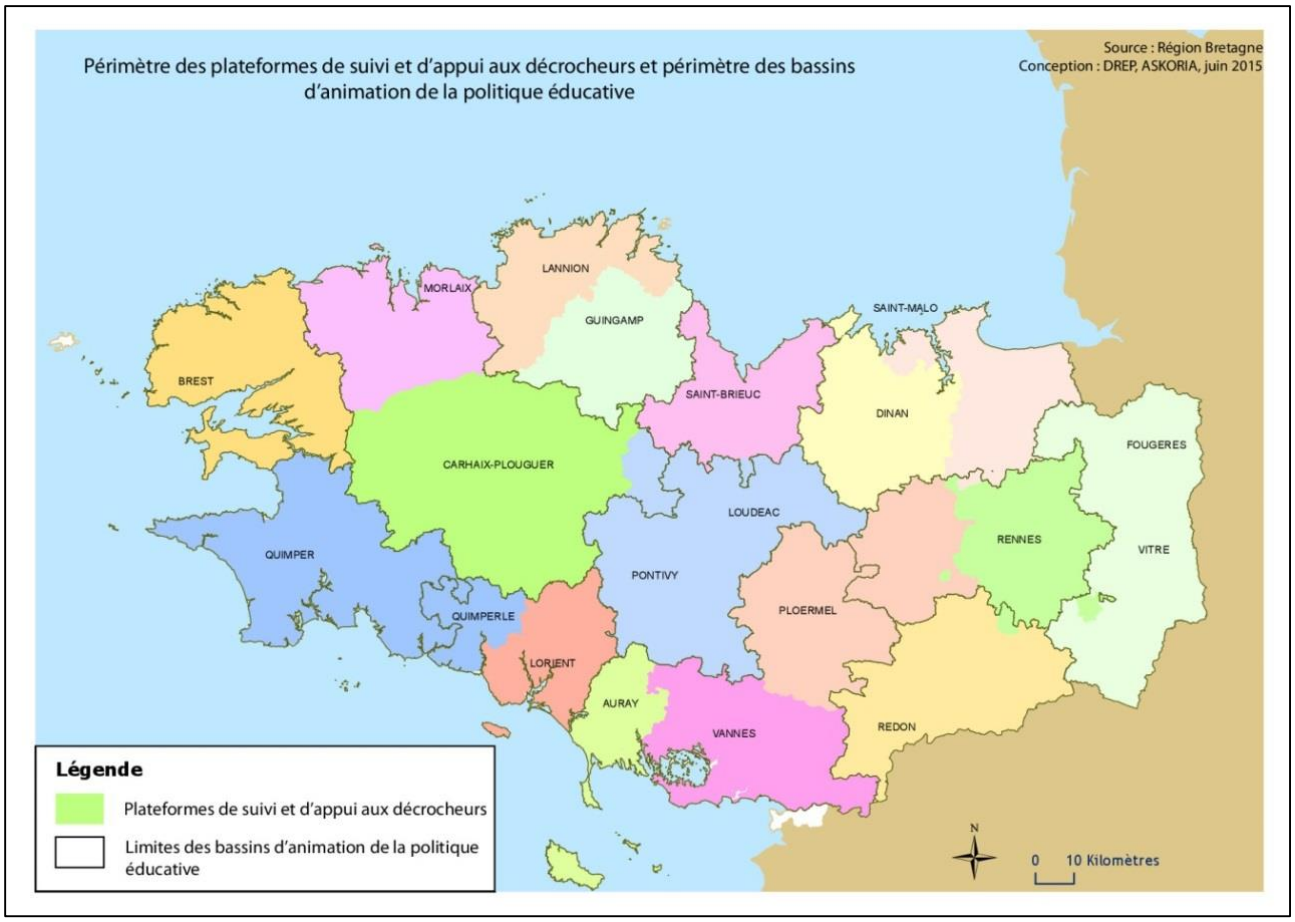

Carte 6. Périmètres des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) et périmètres des bassins d'animation de la politique éducative (BAPE)

Source : région Bretagne DEFTLV/POLSPO, août 2014 - Conception : DREP, ASKORIA, juin 2015

On retrouve là encore une cohérence d'ensemble, bien que quelques décalages apparaissent dans des configurations spécifiques, notamment dans le cas de deux plateformes qui sont à cheval sur le territoire de deux BAPE.

Ainsi, la plateforme de Ploërmel est à cheval sur le BAPE d'Auray-Ploërmel et le BAPE de Rennes. Ce premier « décalage » s'explique par le fait que cette plateforme se déploie sur deux pays appartenant à des BAPE différents.

La PSAD de Quimper est quant à elle à cheval sur le BAPE de Quimper et le BAPE de Lorient Quimperlé, ce second « décalage » s'expliquant par la délimitation des BAPE qui ne repartent pas du découpage des pays correspondants. La complexité de la situation sur le territoire de Quimperlé a été évoquée par les acteurs locaux. Inclus dans le périmètre de la PSAD de Quimper, ce territoire est en effet rattaché au BAPE de Lorient Quimperlé.

Le rattachement du territoire de Quimperlé à la plateforme de Lorient a été récemment acté. S'il permettra une meilleure articulation entre l'activité de la plateforme et les actions menées par la MLDS sur le BAPE dans ce territoire, Quimperlé sera toutefois toujours rattachée à la Mission Locale du pays de Cornouaille.

La complexité de la situation sur le territoire de Quimperlé a été évoquée à plusieurs reprises par les acteurs locaux. Dans le découpage initial des PSAD décidé en 2011, Quimperlé appartenait à la PSAD de Quimper, ce territoire se situant dans le pays de Cornouaille. Toutefois, Quimperlé n'est pas rattachée au BAPE de Quimper recouvrant la plus large partie du territoire de la PSAD mais au BAPE de Lorient Quimperlé. Assez rapidement, les jeunes de ce territoire ont donc été pris en charge par la PSAD de Lorient explique Anne Le Dain, directrice du CIO de Lorient.

Plusieurs raisons expliquent cela : l'idée tout d'abord que le BAPE est une échelle pertinente en termes d'offre de solutions pour les jeunes avec le déploiement des réseaux FOQUALE et l'action de la MLDS sur le bassin. Par ailleurs, la proximité géographique de la ville de Quimperlé avec la ville de Lorient permet d'apporter aux jeunes et à leurs familles des solutions au plus proche de chez eux, élément souvent prioritaire pour ces derniers. En termes de repérage des jeunes, la ventilation des listes, qui s'effectue au niveau départemental ne permet pas à la directrice du CIO d'accéder à la liste des jeunes de Quimperlé qu'elle doit prendre en charge. Comme nous l'a expliqué Anne Le Dain, ses collègues du Finistère regardent les listes et lui transfèrent les jeunes repérés comme potentiellement décrocheurs par le SIEI et dont le dernier établissement de rattachement se trouve sur le territoire de Quimperlé.

Encadré 3. La problématique territoriale de Quimperlé

Source : entretien avec Anne Le Dain, directrice du CIO de Lorient

On notera pour finir que l'implantation des **21 CIO bretons** et le découpage des PSAD s'articule de façon cohérente, au moins un CIO étant présent sur chacune des plateformes. La carte des CIO est toutefois amenée dans un futur proche à évoluer, la fermeture de quatre d'entre eux en Bretagne étant actée (Landerneau, Loudéac, Auray et Quimperlé). Trois des quatre plateformes concernées par la fermeture disposeront encore d'un CIO (Brest, Pontivy et Quimper), tandis que la PSAD d'Auray n'aura plus de CIO sur son territoire. Le tableau 2 page suivante reprécise, pour chaque PSAD, le CIO correspondant.

Carte 7. Le réseau des CIO en Bretagne
(avant fermeture des CIO de Landerneau, Loudéac, Auray et Quimperlé)

Source : Académie de Rennes

Dans la région Rhône-Alpes, 30 PSAD se déploient sur deux académies (Lyon et Grenoble). Contrairement au choix qui a été fait en Bretagne, les périmètres des PSAD dans cette région ont été pensés à l'échelle des bassins de formation, découpage de l'Education Nationale, avec une plateforme par bassin. Ces bassins n'ayant pas de caractère trans-départemental, les plateformes ne dépassent pas les limites d'un département ce qui facilite la ventilation des listes reçues au niveau départemental vers les PSAD.

Une réflexion sur la pertinence de ce découpage est toutefois en cours. De par la prise de compétence de la région sur la coordination des plateformes et le déploiement du SPRO sur les 21 Zones Territoriales Emploi Formation (ZTEF), la possibilité de déployer les PSAD sur les ZTEF et non plus sur les bassins de formation est envisagée. Cette reconfiguration territoriale témoigne de la volonté de mieux lier le dispositif avec la dimension de la formation et de faire davantage de lien avec l'emploi.

Encadré 4. Les découpages territoriaux des PSAD en Région Rhône-Alpes

Source : Entretien avec Yohann Pignon, responsable du service Action Educative, Région Rhône-Alpes

	PSAD/BAPE	PSAD/CIO[44]
Rennes	2 PSAD = 1 BAPE	CIO de Rennes
Brest	PSAD = BAPE	CIO de Brest (fermeture CIO Landerneau)
Quimper	PSAD = BAPE	CIO de Quimper (fermeture CIO de Quimperlé)
Morlaix	2 PSAD = 1 BAPE	CIO de Morlaix
Vannes	3 PSAD = 1 BAPE	CIO de Vannes
Auray	3 PSAD = 1 BAPE	Fermeture CIO d'Auray
Saint-Brieuc	PSAD = BAPE	CIO de Saint-Brieuc
Saint-Malo	2 PSAD = 1 BAPE	CIO de Saint-Malo
Vitré Fougères	PSAD = BAPE	CIO de Vitré & CIO de Fougères
Lorient	PSAD = BAPE	CIO de Lorient
Lannion	2 PSAD = 1 BAPE	CIO de Lannion
Guingamp	2 PSAD = 1 BAPE	CIO de Guigamp
Redon	PSAD = 2BAPE	CIO de Redon
Dinan	2 PSAD = 1 BAPE	CIO de Dinan
Ploërmel	3 PSAD = 1 BAPE	CIO de Ploërmel
Loudéac-Pontivy	PSAD = BAPE	CIO de Pontivy (fermeture CIO Loudéac)
Carhaix	2 PSAD = 1 BAPE	CIO de Carhaix

Tableau 2. Articulation des découpages des territoires des PSAD avec les BAPE et les CIO

Source : DREP, ASKORIA, juin 2015

[44] Cette colonne a été remplie en tenant compte de la prochaine fermeture de 4 CIO bretons, mentionnée entre parenthèses.

2. La mobilisation des acteurs : structuration et ouverture

a) Les coordinations départementales comme élément de stabilisation

En Bretagne les 17 plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs sont coordonnées au niveau départemental par des responsables académiques. Il s'agit des IEN-IO dans les départements de l'Ille-et-Vilaine, des Côtes d'Armor et du Morbihan et du DASEN-adjoint dans le département du Finistère, donnant à cette dernière coordination une dimension plus politique et plus prescriptive.

Pour les acteurs locaux, les **coordinations départementales** sont perçues comme des éléments de stabilisation ayant permis de faciliter la gestion de l'activité des PSAD en cadrant et clarifiant leur fonctionnement général. Le contenu de ces coordinations départementales[45] est principalement centré sur :

- Le suivi quantitatif de l'activité des plateformes via la remontée des indicateurs[46], qui a été une question importante dans le cadre des coordinations départementales[47]. Des protocoles de traitement des listes similaires aux plateformes à l'échelon départemental ont été établis afin d'harmoniser les pratiques en matière de repérage. Dans la coordination départementale du Finistère, des outils[48] ont également été mis en place afin de rendre plus facile le repérage et d'optimiser de cette façon les retours des établissements sur les situations des jeunes.
- L'analyse des besoins des PSAD et la communication. En termes de besoins humains, une « assistante de plateforme » a ainsi été recrutée en 2014 dans le département d'Ille-et-Vilaine sur un Contrat Unique d'Insertion (CUI) afin d'accompagner les responsables des PSAD du département sur la phase de repérage et de prise de contact avec les jeunes. Il convient de préciser qu'une communication est également effectuée dans le cadre de ces coordinations : une plaquette de présentation des PSAD, a été réalisée au niveau régional et différenciée sur son verso en fonction des départements.
- L'animation de la coordination des plateformes et le « partage de bonnes pratiques ». Les coordinations départementales des PSAD sont des espaces d'échange entre responsables de plateformes, permettant, au-delà du suivi quantitatif, une approche qualitative sur le fonctionnement des plateformes.

---

[45] Une partie de ces éléments a été recueillie lors d'un entretien réalisé avec Valérie Grumetz, IEN-IO du département d'Ille-et-Vilaine, en charge de la coordination départementale des PSAD du 35.

[46] Une série d'indicateurs a été définie par la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire (DGSCO) en 2011.

[47] « *La question des indicateurs quantitatifs a été une préoccupation constante* » a déclaré Valérie Grumetz, responsable de la coordination des plateformes d'Ille-et-Vilaine. De « *multiples questions se posent toutefois quant à l'interprétation de ces données chiffrées* », qui permettent de suivre l'activité des PSAD d'un point de vue quantitatif.

[48] Tableaux comportant les noms, prénoms, date de naissance, numéros de téléphone des jeunes

b) Une structuration inégale du pilotage et des instances

Au niveau du pilotage, lors de la mise en place des PSAD en 2011, un « pilote » et un « copilote » chargés d'animer le dispositif ont été désignés sur chaque plateforme par le préfet. Dans la majorité des cas (12/17), le pilotage est bicéphale et se structure autour d'un directeur de CIO pilote et d'un directeur de ML co-pilote. La mise en place de ce binôme Education Nationale – Emploi a vocation à mobiliser des acteurs de la sphère éducative mais aussi de l'emploi et de la cohésion sociale afin de proposer au jeune la solution la plus adaptée à sa situation individuelle.

Il convient de noter que dans le département du Morbihan, la configuration a été quelques temps inversée, le binôme CIO-ML étant à l'œuvre avec la ML en position de pilote et le CIO en position de co-pilote. Cette particularité est due à une expérimentation antérieure à la création de la PSAD, menée à partir de 2010 sur le département à la demande de Martin Hirsch. Ce projet, qui était porté par le Conseil général 56 et par les Missions Locales visait à expérimenter la mise en place d'une « plateforme de raccrochage » afin d'éviter qu'un jeune sortant du système scolaire ne soit contraint à un délai de carence avant de pouvoir réintégrer une formation. Sur le terrain ce sont les missions locales qui étaient en première ligne, en charge de repérer et d'accompagner les jeunes en difficulté. Suite au rôle important joué par les ML lors de cette expérimentation, elles ont donc été maintenues dans un premier temps en tant que pilotes au moment de la création des PSAD en 2011. Cette configuration propre au Morbihan a été réinversée depuis, les directeurs de CIO étant repassés en position de pilotes suite à des cas de figure différents (départ du directeur de la ML, motif d'accès à la donnée, …).

Si le binôme CIO- ML est le plus fréquent, on observe des configurations différentes dans 5 PSAD. Sur 3 plateformes des Côtes d'Armor[49] le binôme fait en effet intervenir les directeurs de CIO en tant que pilotes et la DIRECCTE en tant que co-pilote. La PSAD de Saint-Malo est quant à elle pilotée par un binôme de l'Education Nationale (CIO, EPLE) depuis 2013, faisant suite à un premier co-pilotage ML (pilote)/CIO (co-pilote). Enfin, la plateforme de Rennes est la seule à être pilotée de façon tricéphale par un principal d'EPLE en qualité de pilote et des directeurs de ML et de CIO en qualité de co-pilotes.

Dans la région Rhône-Alpes, le pilotage des 30 plateformes est partagé entre le CIO et la ML (24/30), de façon plus rare entre le CIO et la DRJSCS (6/30).

Encadré 5. Le pilotage des PSAD en Région Rhône-Alpes

Source : Yohann Pignon, responsable service Action Educative, Direction des lycées de la Région Rhône Alpes

[49] Lannion, Guingamp et Saint-Brieuc

La responsabilité du pilotage de la plateforme a été pensée de façon partagée, dans l'esprit de la vocation partenariale du dispositif. Sur le terrain, l'effectivité de ce co-pilotage conjoint en binôme ou en trinôme est cependant variable d'une plateforme à une autre. Lors des ateliers, les acteurs ont évoqué à plusieurs reprises un pilotage ressenti de façon parfois isolée par le directeur de CIO (7 cas spontanément), le directeur de ML ou l'autre co-pilote étant moins impliqués. Dans les cas extrêmes, la PSAD est parfois identifiée au CIO.

Au niveau des instances, la gouvernance des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs se structure dans la majorité des cas autour d'instances formalisées (14/17), généralement sur deux niveaux (comité de pilotage et comité technique). Si le rôle attribué à ces différentes instances reste globalement identique, la composition et la fréquence des rassemblements varient d'une plateforme à une autre.

La grande majorité des PSAD ont formalisé un **comité de pilotage** (14/17). Cette instance « institutionnelle » donne les grandes orientations du dispositif et gère les modalités d'organisation entre les différents partenaires. Le comité de pilotage est un moment de partage d'informations sur l'actualité des différents acteurs dans le domaine de la lutte contre le décrochage, l'occasion de faire un bilan sur l'activité de la plateforme et d'échanger sur les difficultés rencontrées. A l'échelle des 17 plateformes, la composition de cette instance est variable, tantôt élargie, tantôt plus restreinte.

- Les responsables des plateformes (les CIO et les missions locales notamment, en qualité de pilotes et copilotes, les DIRECCTE et les EPLE le cas échéant) sont toujours partie prenante de cette instance.
- On y retrouve également les acteurs fortement impliqués dans le dispositif : la MLDS (11/14), la MIJEC (11 /14) ainsi que les représentants d'établissements publics et privés et d'établissements agricoles (9/14).

Si ces acteurs constituent le « noyau dur » de la plupart des comités de pilotage, la présence d'autres partenaires est à géométrie variable :

- L'implication des CFA est relativement importante mais reste à sécuriser (7/14), tout comme celle des maisons familiales rurales (MFR) (5/14).
- Les acteurs des collectivités territoriales sont rarement membres des comités de pilotage, à l'exception de la Région via notamment les délégués territoriaux (6/14), les conseils départementaux (CD), les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et communes étant très peu représentés.
- La participation des réseaux Foquale, déployés depuis 2012 est rare (3/14).
- De façon très exceptionnelle, l'intégration d'autres acteurs dans cette instance « institutionnelle » peut être notée : les services de l'Etat via la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) (2/14) et les préfectures ou sous-préfectures (3/14), la prévention spécialisée (1/14), les IEN IO (2/14), les PRE (1/14), les centre départementaux d'action sociale CDAS (1/14) ainsi que Pôle Emploi (2/14) et le tissu associatif (1/4).

La fréquence des rassemblements de ces instances est variable suivant la période de l'année et la dimension de la PSAD. Le comité de pilotage peut se réunir de 1 à 4 fois par an en fonction des plateformes, certaines allant jusqu'à

2 réunions par campagne SIEI. Globalement, ces instances se réunissent en moyenne 2 fois par an, généralement au moment des campagnes SIEI de novembre et mars. La recherche de plus de souplesse dans le pilotage et les instances est parfois souhaitée, notamment via la mise en place de réunions intermédiaires entre les campagnes SIEI. La composition des instances et la question de leur élargissement est par ailleurs une interrogation des plateformes (à titre d'exemple, à Rennes, la question se pose de la présence du pays de Rennes et de Rennes métropole). Dans la plupart des PSAD, la composition reste ouverte et l'association de nouveaux partenaires, notamment du champ social est une préoccupation récurrente.

Le « comité de suivi », seconde instance formalisée dans la moitié des plateformes **(9/17)** a un rôle plus opérationnel ou « technique ». Il convient de noter que toutes les plateformes dotées d'un comité de pilotage n'ont pas forcément formalisé de comité de suivi (cas de 5 d'entre-elles). Au sein de ce comité, les partenaires travaillent sur les différentes étapes du processus de traitement des situations individuelles des jeunes décrocheurs (repérage à partir des listes RIO, prise de contact, diagnostic de la situation, répartition des situations en vue d'un accompagnement). Tout comme pour les comités de pilotage, la composition des comités de suivi est variable d'une PSAD à une autre. Certains acteurs, au cœur de l'activité « quotidienne » de remédiation de la PSAD y sont toutefois systématiquement présents :

- Les binôme CIO/ML sont systématiquement impliqués à ces comités techniques. Dans les cas d'un co-pilotage CIO/DIRECCTE, la DIRECCTE n'est pas membre du comité de suivi.
- La MLDS, la MIJEC, les représentants d'établissements publics, privés, d'établissements agricoles et le cas échéants maritimes, au cœur de l'activité de remédiation de la PSAD y sont également représentés.
- De façon plus exceptionnelle, certains acteurs peuvent y siéger : les réseaux Foquale, les MFR, la PJJ, la sauvegarde de l'enfance et les CFA.

Bien que le schéma de gouvernance sur deux niveaux soit récurrent, quelques rares plateformes **(3/17) n'ont pas d'instances formalisées** à savoir ni comité de pilotage, ni comité de suivi. Dans ces PSAD, un « noyau dur » composé des acteurs au cœur de l'activité de remédiation de la plateforme (CIO, ML, MLDS, MIJEC) se réunit une à deux fois par an afin d'envisager notamment la répartition du travail entre les différents partenaires. Dans cette organisation, un flou demeure sur la composition des instances et la question de leur élargissement à d'autres partenaires reste posée.

c) Les différents acteurs mobilisés

Depuis leur création, les PSAD ont une vocation hautement partenariale, au-delà du seul cadre de l'Education nationale. Elles ont ainsi l'ambition de « coordonner les acteurs locaux de la formation, de l'orientation et de l'insertion des jeunes afin de mettre en commun les informations dont ils disposent pour assurer le repérage des jeunes sortis sans diplôme et rechercher les meilleures conditions de leur accompagnement personnalisé vers un

retour en formation ou dans un processus de qualification et d'accès à l'emploi ». Cette approche innovante vise à mobiliser, au bon niveau, chaque acteur concerné par la prise en charge des jeunes sortis dans qualification du système de formation sur le territoire, dans le souci de leur apporter une réponse rapide et coordonnée. En Bretagne, le constat d'un renforcement de la logique partenariale et d'une ouverture vers de nouveaux acteurs depuis la mise en place des PSAD en 2011 est largement partagé. La réalisation d'une « carte partenariale » a permis de porter un regard global sur les acteurs intégrés localement dans le champ des PSAD. Nous les avons répartis en trois niveaux selon leur degré d'implication dans le dispositif. Le tableau ci-après répertorie les différentes réponses des acteurs des plateformes. La carte partenariale qui suit p. 42 repart de ce matériau en proposant une vision régionale des acteurs locaux impliqués dans les dispositifs des PSAD.

	Cercle 1	Cercle 2	Cercle 3
CIO	15	0	0
ML	12	4	0
MLDS	11	5	0
MIJEC	9	6	0
FOQUALE	6	2	0
IEN - IO	3	0	0
Préfecture/sous-préfecture	6	3	5
Lycées agricoles et maritimes	3	4	0
Région	5	4	3
DIRECCTE	3	2	1
EPLE	7	8	0
CFA	3	7	0
PJJ	2	6	3
MFR	0	3	0
Prévention Spécialisée	0	4	1
CG	1	5	2
Pôle Emploi	1	5	2
CCAS/CDAS	0	2	0
Réussite éducative	0	5	4
Communes	0	3	4
RIJ	0	0	4
FCPE/PEEP	0	0	2
Greta	0	2	5
AFPA	0	1	2

Tableau 3. Cartographie partenariale : réponses des acteurs des PSAD[50]

Source : DREP, ASKORIA, juin 2015

[50] Des cellules ont été colorées afin de visualiser les chiffres qui nous ont permis de déterminer si les acteurs appartenaient au cercle 1, 2 ou 3 du dispositif.

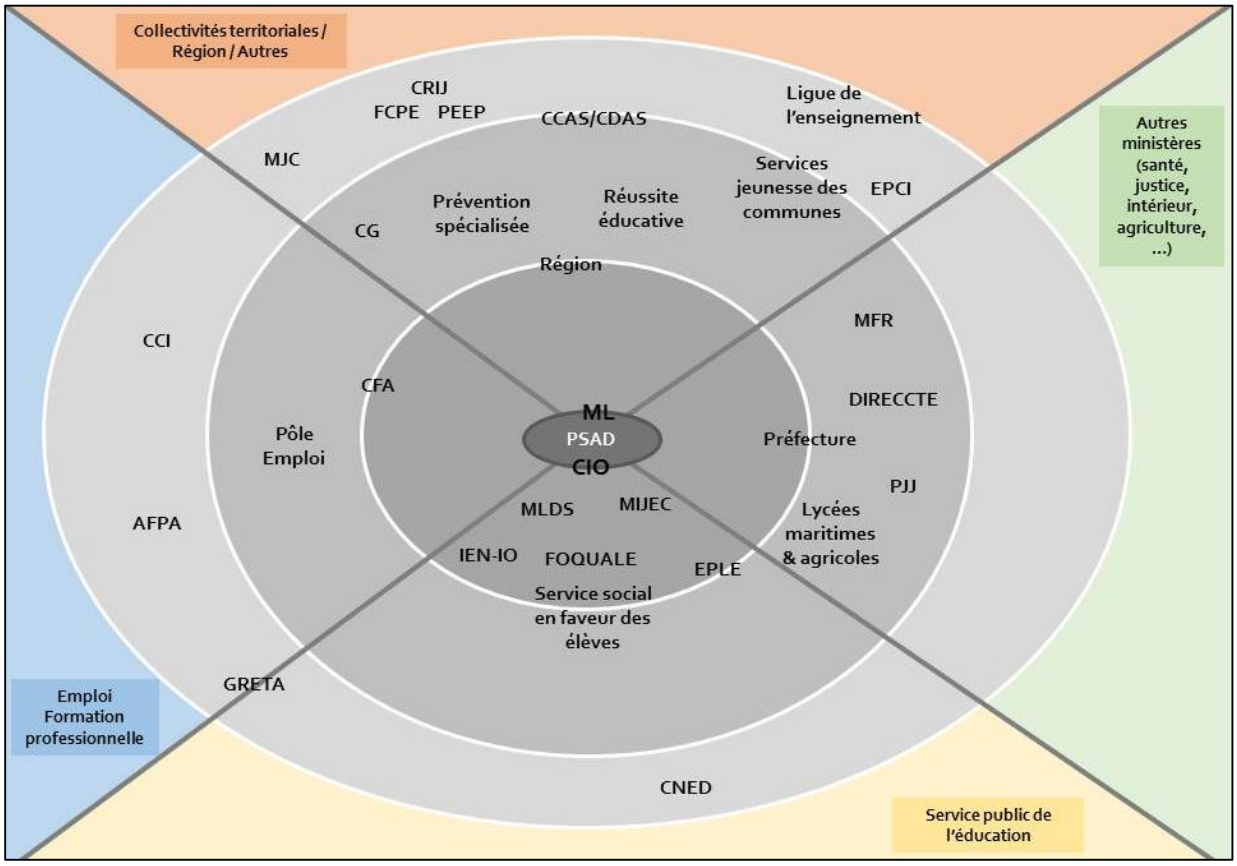

Figure 5. Cartographie partenariale : le point de vue des acteurs des PSAD - Vision régionale

Source : DREP, ASKORIA, juin 2015

Toutes les plateformes fonctionnent autour d'un **« noyau dur » d'acteurs**, pilotes du dispositif. Ce premier cercle est l'instance opérationnelle de la PSAD et ses acteurs participent, sous l'impulsion du responsable de la PSAD, à la définition des orientations stratégiques et aux étapes clés du suivi du jeune :

- Repérage des jeunes en situation de décrochage
- Prise de contact et suivi du jeune
- Diagnostic de la situation du jeune (entretiens)
- Proposition d'un parcours d'accompagnement et d'une solution de retour en formation ou d'insertion.

A l'échelle des 17 plateformes, la composition de ce cercle d'acteurs est relativement stable :

- Les Centres d'Information et d'Orientation (CIO) sont des acteurs centraux des PSAD (15/0/0), les directeurs de CIO ayant très majoritairement la qualité de responsable de plateforme. Suite au travail de repérage et de contact avec les présumés décrocheurs, les CIO se positionnent avant tout sur l'accompagnement des jeunes de moins de 18 ans, des jeunes ayant un projet de retour en formation initiale ou des sorties de collège. Les

CIO sont par ailleurs impliqués en amont dans le travail de prévention et au sein des groupes de prévention du décrochage scolaire dans les EPLE et sont des acteurs actifs au sein des réseaux Foquale.

- La mobilisation des Missions Locales (ML) dans le noyau dur du dispositif est elle aussi très importante (12/4/0). Les ML, qui accueillent des jeunes de 16 à 25 ans connaissant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle sont des acteurs privilégiés des PSAD. Au sein de la plateforme, la ML accompagne les jeunes identifiés en recherche d'emploi, en recherche de formation professionnelle ou d'alternance, en fin de prise en charge par l'Education nationale, les jeunes souhaitant s'orienter vers d'autres formation que la FI ou pour qui le retour en FI n'est pas possible et les jeunes ayant besoin d'une prise en charge globale (emploi, formation, santé, logement, sport, loisirs, transports etc.). Elles mobilisent pour ce faire les acteurs des sphères de l'emploi et de la cohésion sociale.
- Les Missions de Lutte contre le Décrochage Scolaire MLDS (11/5/0) qui agissent à différents niveaux de pilotage, organisent, au stade de la remédiation, les actions de raccrochage de l'Education Nationale au bénéfice des jeunes pour lesquels la reprise de scolarité en formation initiale est la solution la plus adaptée. Dans l'Académie de Rennes, l'activité de la MLDS s'exerce dans les 12 bassins de l'académie (BAPE), en étroite collaboration avec les réseaux FOQUALE. A l'échelle des 17 plateformes de Bretagne, les MLDS semblent globalement intégrées au noyau dur du dispositif de ces dispositifs. On retrouve toutefois sur le terrain quelques situations hétérogènes, la mise en place des MLDS dans les établissements n'étant pas effective sur un nombre très limité de sites[51] .
- Les Réseaux Formation Qualification Emploi (FOQUALE) (6/2/0) semblent également être intégrés aux acteurs centraux dans un certain nombre de plateformes. On constate toutefois que les relations entre les PSAD et Foquale sont à géométrie variable. Les réseaux Foquale sont un dispositif national créé en remplacement de la cellule de suivi et de prévention du décrochage (2011/2013) et des réseaux « Nouvelle chance ». Conformément à la circulaire n° 2013-035 du 29 mars 2013, ce réseau se doit de rassembler les établissements et dispositifs relevant de l'Education nationale susceptibles d'accueillir les jeunes décrocheurs post 3ème, en particulier grâce à la mobilisation de la MLDS. Ils s'intègrent dans les réseaux constitués autour des PSAD[52]. Dans l'académie de Rennes, l'action de ce réseau s'appuie sur les actions d'accueil et de remobilisation (AAR) qui – de par leur principe de modularité et d'individualisation – permettent au jeune de préparer son entrée dans une formation qualifiante ou de poursuivre une formation, ainsi que sur les modules de re-préparation aux examens par alternance (MOREA) s'adressant à des élèves ayant échoué à un examen et désireux de le préparer de nouveau selon une organisation pédagogique adaptée, tout en restant scolarisés en formation initiale.

---

[51] A titre d'exemple le site de Ploërmel a été mentionné en atelier.

[52] Circulaire du 13 avril 2013 : *« Les réseaux Foquale rassemblent dans le périmètre d'action d'une [PSAD], les établissements et dispositifs relevant de l'éducation nationale et susceptible d'accueillir les jeunes décrocheurs. Les réseaux Foquale doivent développer des mesures de remédiation au sein de l'Education nationale et en renforcer la lisibilité. Ils permettent de recenser toutes les solutions existantes et favorisent la mutualisation d'expériences réussies. Ils s'intègrent pleinement dans les réseaux constitués autour des [PSAD] placés sous l'autorité des préfets. Ils interviennent en complémentarité avec les partenaires sollicités dans le cadre des plateformes ».*

- L'intégration des Missions d'Insertion des Jeunes de l'Enseignement Catholique (MIJEC) dans le noyau dur des PSAD se confirme pour plus de la moitié des plateformes (9/6/0). En Bretagne, les MIJEC se déploient au niveau des bassins d'emploi (18 bassins).
- Les acteurs institutionnels du pilotage territorial et notamment les autorités académiques au niveau départemental (IEN-IO et DASEN-adjoint dans le département du Finistère) sont, pour certaines PSAD également mobilisés dans le noyau central (3/0/0). Ils organisent dans le cadre de leurs coordinations départementales respectives des réunions de suivi et de bilan annuel de l'activité des PSAD au cours desquelles un suivi quantitatif et qualitatif (échanges sur les réussites et les difficultés rencontrées) de l'activité des plateformes est effectué.

Les acteurs secondaires appartiennent au cercle élargi du dispositif. Ils sont susceptibles d'apporter une aide aux acteurs centraux concernant le repérage des jeunes décrocheurs, l'identification des acteurs offrant des solutions d'accompagnement ou bien être eux-mêmes partie prenante du montage de solutions. Ces acteurs participent à certains moments clés de l'année (notamment aux comités de pilotage) mais ne sont pas impliqués dans toutes les réunions du cercle 1 (comités de suivi par exemple). La composition de ce second cercle est variable d'une PSAD à l'autre.

- La mobilisation des établissements : publics, privés, CFA, lycées agricoles et maritimes est de l'ordre de celle des acteurs « secondaires ».
  - ✓ *Les EPLE* (7/8/0) sont associés à l'activité des plateformes via notamment l'implication des chefs d'établissements que l'on retrouve parfois dans les comités de pilotage ou de façon plus rare à celle des « référents décrochage d'établissements » dans le noyau central du dispositif. Les établissements sont des acteurs clés dans le repérage en remontant l'information des situations de décrochage de leurs élèves. Ils participent par ailleurs à l'activité des réseaux Foquale.
  - ✓ *Les lycées maritimes et agricoles* (3/4/0) sont des acteurs récurrents au sein des PSAD dont la place oscille entre acteurs centraux et secondaires. L'ouverture des plateformes vers les lycées agricoles ainsi que vers les Maisons Familiales Rurales (MFR) (0/3/0) concerne aussi bien les dispositifs se déployant en milieu rural que les PSAD plus urbaines. L'ouverture vers les lycées maritimes concerne elle les PSAD dont le territoire est ouvert sur une façade maritime.
  - ✓ La mobilisation des *CFA* (3/7/0) est jugée de plus en plus importante par les enquêtés. Le rapprochement des PSAD avec les CFA et le souhait exprimé de s'ouvrir à ces derniers témoigne de la volonté de prendre en considération les décrocheurs issus de l'apprentissage qui ne sont aujourd'hui pas visibles dans le SIEI. L'un des facteurs de cette « invisibilité » résulte du non-versement de la base de données INCA, répertoriant les décrocheurs de l'apprentissage, dans le SIEI. On note dans certaines PSAD un travail de relais des CFA avec les ML en cas de risque de décrochage ou de décrochage avéré. Au niveau du département du Morbihan, un groupe de travail a été mis en place afin de repérer les jeunes en situation de rupture de contrat d'apprentissage. On mentionnera également qu'un groupe

de travail sur les décrocheurs liés à l'apprentissage, distinct de la plateforme de Rennes mais avec lequel une articulation pourrait être trouvée a été mis en place au niveau de Rennes métropole et de la ML de Rennes. En vue d'une meilleure interconnaissance entre les acteurs des PSAD et les CFA, des initiatives voient le jour (c'est le cas par exemple de rencontres entre les CFA briochins et les acteurs locaux, impulsées dans le département des Côtes d'Armor par le délégué territorial). L'ouverture des PSAD vers les CFA doit cependant tenir compte de l'implantation géographique des structures (à titre d'exemple, il n'y a pas de CFA sur Morlaix ou Pontivy).

En Bretagne, 18 000 jeunes s'engagent chaque année dans la voie de l'apprentissage dans l'un des 39 CFA de la région. La problématique du décrochage scolaire y est réelle. Une étude du GREF publiée en 2013 montrait que 23% des contrats d'apprentissage étaient rompus avant leur terme, une partie de ces ruptures correspondant à des situations de décrochage. Actuellement, les CFA ne communiquent pas les données des décrocheurs de l'apprentissage i.e. les jeunes dont le contrat est rompu sans que la rupture soit suivie de la signature d'un nouveau contrat ou d'une inscription dans une autre formation. Ces jeunes ne peuvent donc pas être accompagnés par les PSAD.

Encadré 6. Le décrochage en apprentissage en Bretagne

Source : CESER Bretagne 2013

- Les acteurs sociaux sont des partenaires de plus en plus privilégiés dans la logique coopérative des plateformes. Ils constituent pour certains des partenaires privilégiés, notamment car ils disposent d'informations et de dispositifs utiles au repérage des jeunes décrocheurs et à leur accompagnement.

  - ✓ Plus de la moitié des plateformes articulent leurs actions avec celles des *dispositifs de réussite éducative* et notamment des PRE (Programmes de Réussite Educative) (0/5/4). Lancés en 2005 en direction des zones d'éducation prioritaires par le Ministère de la Ville, ils visent à rendre effective l'égalité des chances en proposant un accompagnement individualisé hors temps scolaire (soutien éducatif, scolaire, culturel, social et sanitaire) aux enfants et aux adolescents âgés de 2 à 16 ans ainsi qu'à leurs familles. Cette articulation entre les deux dispositifs permet un repérage précoce du public qui peut arriver dans la PSAD. A titre d'exemple, le pilote de la PSAD de Guingamp, directeur de CIO participe au PRE en tant que représentant de la PSAD ce qui permet de faire un lien entre les deux instances et d'établir une prise de contact précoce avec les parents. On mentionnera que dans certaines PSAD, les délégués du préfet à la politique de la ville, notamment en tant que représentants de l'Etat dans les PRE apparaissent comme des interfaces entre les deux scènes (cas de la PSAD de Morlaix par exemple).

- ✓ L'ouverture vers les professionnels de la *PJJ* (2/6/3) est notable mais à géométrie variable suivant les plateformes. Ces derniers mènent des actions d'éducation, d'insertion sociale, scolaire et professionnelle au bénéfice des mineurs en danger ou faisant l'objet d'une mesure judiciaire. Certaines PSAD les sollicitent pour aider au repérage et à la recherche de solutions pour les jeunes décrocheurs qui sont sous leur responsabilité.
- ✓ Les *services sociaux des collectivités* : la prévention spécialisée (0/4/1) et les services sociaux des départements (1/5/2) - l'aide sociale à l'enfance notamment- les services jeunesse des communes et les centres communaux d'action sociale (0/3/4) sont impliqués dans le dispositif. Ils semblent sollicités de façon croissante, leur aide pouvant en effet être précieuse en apportant des informations utiles au repérage et à l'accompagnement des jeunes décrocheurs.

- Le service public de l'emploi (Pôle-Emploi (1/5/2) assure également une présence au sein des PSAD. Sa mission est d'accueillir, d'indemniser, d'orienter et d'accompagner les demandeurs d'emploi) et peut si nécessaire réorienter les jeunes vers le réseau des ML.

Les acteurs périphériques ne sont impliqués que de façon distanciée dans le dispositif, sans participer directement à l'activité des PSAD. Ils ne sont d'ailleurs membres d'aucune instance de gouvernance et restent uniquement « informés » de l'activité de la plateforme. On y retrouve les chambres consulaires (CCI), des acteurs de l'éducation populaire (Maison des Jeunes et de la Culture, Ligue de l'enseignement), de l'emploi et de la formation professionnelle (GRETA (0/2/5), l'Association pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA) (0/1/2) …). Le Réseau Information Jeunesse (RIJ) (0/0/4), est également à distance de l'activité des plateformes. Il permet d'apporter une réponse de proximité aux demandes d'information des jeunes aussi bien en matière d'orientation professionnelle et scolaire que de vie quotidienne. Les parents d'élèves via la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE) et la Fédération des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public (PEEP) (0/0/2) sont de la même manière éloignés du dispositif.

La lecture de la cartographie partenariale semble montrer que les entreprises et le monde économique en général sont éloignés ou absents du réseau partenarial des PSAD, bien que ces derniers puissent contribuer à une meilleure connaissance du monde professionnel et de cette façon à une orientation mieux choisie. Toutefois, des initiatives dans ce domaine peuvent être soulignées, une ouverture vers le monde économique étant engagée sur certains territoires[53], notamment via des liens entre les PSAD et les Maisons de l'Emploi et de la Formation (MEF), qui communiquent sur différents métiers lors de forums et de salons.

Pour les acteurs locaux, le déploiement local des PSAD en 2011 a permis une **reconnaissance du travail en réseau** préexistant dans certains territoires. Il ressort qu'il a clarifié et rendu visible la dimension interinstitutionnelle de

[53] Les cas de Fougères/Vitré et de Brest ont été repérés lors des ateliers intersites.

prise en charge du décrochage et élargit le champ partenarial au-delà des acteurs de l'Education Nationale et de la formation/emploi. Ainsi, un nombre croissant de plateformes s'ouvrent aux acteurs sociaux qui sont sollicités et ont conscience du rôle qu'ils ont à jouer, notamment en révélant des situations non détectées repérées par le SIEI. Les pratiques coopératives, qui se mettent en place aux différentes étapes de l'activité de remédiation des plateformes (entretiens croisés, fiches de liaison) traduisent une volonté de prise en charge interinstitutionnelle au service du jeune - elles feront l'objet d'une présentation et d'une analyse plus détaillée dans la partie 3 de cette même partie – Enfin, il ressort que cette ouverture s'est par ailleurs accompagnée d'un renforcement de la confiance entre les différentes institutions, a permis une meilleure connaissance des ressources territoriales ainsi qu'une identification des rôles et des fonctions de chacun des acteurs (missions, modes d'intervention).

Les acteurs locaux se sont toutefois accordés à dire qu'il est important de continuer à travailler à **développer la connaissance réciproque des partenaires et de leurs offres**[54], afin à la fois de faciliter le travail collaboratif et de mutualiser l'offre de services pour proposer une solution adaptée et individualisée bénéfique à chaque jeune. Ainsi, si le travail partenarial se structure, la mise en cohérence des acteurs et des actions sur le territoire des PSAD doit être poursuivie, notamment par la définition d'objectifs communs en termes de repérage et d'accompagnement ainsi qu'une communication interinstitutionnelle moins timide afin de rendre les partenariats véritablement opérationnels.

d) Des processus d'association assez différenciés

D'une plateforme à une autre, à la fois concernant la composition des instances de pilotage mais également aux différents niveaux de partenariat (acteurs centraux, secondaires et périphériques), on constate des processus d'association entre acteurs assez différenciés. Ainsi, de notre point de vue, différents facteurs peuvent être identifiés comme ayant une influence sur la composition des instances de gouvernance et l'étendue du réseau de chaque plateforme.

En premier lieu, les divergences observées dans **la structuration de la gouvernance des PSAD** résultent de plusieurs facteurs :

Les prescriptions reçues de la coordination départementale concernant la composition des comités de pilotage dans le département du Finistère peuvent également expliquer un fort degré de structuration des instances de certaines plateformes. L'antériorité et la force des précédentes coopérations semblent pouvoir expliquer une plus grande structuration des instances, la mise en place des PSAD en 2011 ayant été vécue par de nombreux acteurs comme la consolidation et la formalisation de niveaux de collaboration préexistants. A titre d'exemple, à Rennes, le travail partenarial entre la Mission Générale d'Insertion (ex-MLDS), la MIJEC, le CIO et la ML remonte aux

[54] Via un diagnostic de l'offre afin de la répertorier de façon exhaustive et de la rendre connue de tous les partenaires.

années 2000 et a d'abord pris place dans le cadre d'une convention de collaboration signée entre les différents partenaires afin de prendre en charge les situations de certains jeunes du quartier du Blosne. En 2011, la PSAD est donc venue se « greffer » sur partenariat antérieurement régulé, la mise en œuvre du dispositif permettant de venir formaliser et consolider les différents niveaux de collaboration. Le groupe initial crée dans les années 2000 est ainsi devenu le comité de suivi de la plateforme. L'influence des expérimentations antérieures sur la formalisation de la gouvernance des plateformes est quant à elle contrastée, ces dernières n'ayant pas toujours constitué des points d'appui opérationnels à leur structuration. Ainsi, les expérimentations mises en place dans le cadre du plan Hirsch[55] ont eu un impact différencié sur la structuration du pilotage des plateformes lors de leur création en 2011. Elles ont pu constituer des points d'appui à la structuration d'instances de gouvernance.

A Brest, le déploiement local des politiques de lutte contre le décrochage prend forme dès 2009 dans le cadre d'une expérimentation locale, initiée par la Sous-Préfecture et l'Inspection académique et pilotée par le CIO de Brest. L'objectif était d'organiser une plateforme de prévention du décrochage fédérant une analyse collective et croisée des différentes institutions et de développer des pratiques innovantes d'ingénierie d'orientation et de formation favorisant la construction des compétences professionnelles chez les jeunes. A partir des différentes cellules de veille des établissements, des cellules de veille éducative bassin ont été mises en place, parallèlement au déploiement d'un « groupe technique local », coordination territoriale inter-réseau et partenariale, préfiguration de l'actuelle plateforme. Les cellules de veille bassin, qui présentent des situations des jeunes à la coordination pour une orientation vers une palette de solutions élargies et diversifiées ont été l'interface entre les cellules de veille des établissements et la coordination territoriale.

A Lorient et à Pontivy, l'expérimentation, financée par le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ) a eu lieu à partir de 2010. Le dispositif expérimenté visait à créer une capacité collective pour adapter les méthodes des partenaires et améliorer les accompagnements proposés aux jeunes. Pour mettre en œuvre cette compétence, un consensus entre les acteurs s'est dégagé autour d'une instance centrée sur l'analyse des situations individuelles nominatives (espace de concertation) et une instance chargée d'améliorer l'offre globale en direction des jeunes (Cellule d'Appui Locale). Ce projet, porté par le conseil général du Morbihan et les Missions Locales a permis de développer les coopérations interinstitutionnelles sur les profils complexes permettant de faire avancer les situations individuelles et de mettre en place des actions collectives innovantes et/ou adaptées.

Encadré 7. Les expérimentations locales Brest 2009 - Lorient et Pontivy 2010

A titre d'exemple, sur Brest, la coordination mise en place dans le cadre de l'expérimentation contribué en 2011 à la mise en place d'une plateforme structurée sur deux niveaux autour d'un comité de suivi et d'un comité

[55] Dans le cadre du plan Hirsch, l'Etat et la Région Bretagne ont dès 2010 défini des axes communs d'intervention pour la prévention du décrochage et la continuité des parcours des jeunes vers la qualification et l'insertion, formalisés dans une convention et soutenant 3 expérimentations menées sur les pays de Brest, Lorient et Vitré/Fougères.

technique. Les cellules de bassin qui concernaient les établissements publics ou privés sous contrat ont quant à elles été transformées en FOQUALE à partir de 2013. A Lorient Pontivy, l'expérimentation n'a pas eu d'influence structurante sur la construction réelle et formalisée de la plateforme. Selon les acteurs locaux, celle-ci aurait presque même « freiné son déploiement » en mobilisant les mêmes partenaires et en ne débouchant pas sur une formalisation concrète de la gouvernance afin de ne pas multiplier les instances.

Concernant la **densité du réseau partenarial** des différentes plateformes et la **composition des cercles d'acteurs**, les spécificités territoriales (acuité de la problématique du décrochage sur le territoire, accès aux ressources, proximité des acteurs…), l'antériorité des logiques partenariales et les stratégies d'action de chaque plateforme, sont selon nous des variables ayant une influence sur les processus d'association.

Le partenariat des PSAD avec les réseaux FOQUALE est à géométrie variable en fonction des sites. Ainsi, le constat d'une collaboration et d'implications mutuelles entre le dispositif des PSAD et les réseaux Foquale est partagé par une partie des acteurs locaux, Foquale occupant une place centrale dans certaines plateformes. Au niveau des régulations institutionnelles certaines PSAD rencontrent ainsi de façon régulière les acteurs de la Foquale afin d'examiner les situations des jeunes et d'établir des diagnostics croisés. Sur certains territoires, la convergence des actions entre la PSAD et la Foquale contribue à une dynamique de construction progressive d'une « scène unique » où les acteurs de l'Education nationale sont fortement mobilisés. A l'inverse, sur d'autres, l'implication des réseaux Foquale est limitée, ces derniers n'étant pas encore déployés sur les BAPE. De manière générale, les modalités d'articulation entre les PSAD et les réseaux Foquale sont variables et manquent parfois de lisibilité pour les acteurs de terrain. Ces derniers estiment toutefois qu'une différenciation doit être faite entre les deux dispositifs qui sont avant tout complémentaires. Si la PSAD a vocation à prendre en charge les décrocheurs avérés, la Foquale reste elle axée sur la prévention et l'intervention avec l'action de la MLDS. Un des enjeux suite au déploiement des réseaux Foquale est de clarifier l'animation et les prérogatives entre les plateformes et ce dispositif, mais également de mieux coordonner les actions de l'Education nationale (cellules de veille des EPLE et référents décrochage) avec celles de la PSAD.

Encadré 8. Une implication variable des réseaux FOQUALE au sein des PSAD

Dans les sites où l'antériorité des logiques collaboratives est significative, l'ouverture partenariale semble plus importante et plus diversifiée. Ainsi, forts d'un réseau collaboratif déjà préexistant à la demande institutionnelle de création des PSAD, certains sites, qui pouvaient s'appuyer sur un noyau dur d'acteurs stables car installés de longue date, ont progressivement élargi le champ partenarial de la PSAD. A titre d'exemple, à Rennes, l'antériorité du travail en partenariat entre la MGI, la MIJEC, le CIO et la ML a constitué un point d'appui facilitant l'ouverture du réseau, notamment vers les acteurs sociaux, suite à la demande de création institutionnelle des PSAD en 2011.

A Morlaix, un réseau fort existait déjà avant 2011, le travail en partenariat entre la ML, le CIO, la MLDS et la MIJEC autour des jeunes sortis du système scolaire depuis au moins un an étant à l'œuvre via des réunions, la mise en place d'outils de communication et de procédures. Suite à la demande institutionnelle de création des PSAD, ce réseau s'est élargi vers de nouveaux partenaires au fur et à mesure des problématiques rencontrées. La PJJ a ainsi été sollicitée compte-tenu des problématiques spécifiques de certains jeunes et de la nécessité de rejoindre les « injoignables ».

Les spécificités territoriales des différentes PSAD semblent avoir une influence sur les processus d'association entre partenaires, qui se différencient d'une plateforme à une autre : L'acuité de la problématique du décrochage diffère d'un territoire à un autre. Dans certains territoires, le nombre important de jeunes potentiellement « décrocheurs » et la grande variété des situations repérées nécessitent un partenariat avec des acteurs proposant des solutions diversifiées. Par ailleurs, les territoires des PSAD sont inégalement dotés en termes de ressources et d'offre de service. A cet égard, la situation de la plateforme de Rennes est spécifique. De par le rayonnement urbain de la métropole rennaise, la taille du bassin ainsi que le nombre de jeunes potentiellement « décrocheurs » et de situations repérées, celle-ci bénéficie d'un accès à une multitude d'acteurs ressources et à une offre de service importante pouvant expliquer le réseau dense de partenaires gravitant autour de la PSAD. D'autres territoires, sous l'influence de pôles urbains moins importants, voire déployées sur des territoires ruraux ont accès à une offre de solutions parfois moins diversifiée et à un nombre de partenaires plus réduit.

Les spécificités géographiques et notamment la proximité immédiate (acteurs présents sur la même ville voire parfois même dans les mêmes locaux) de certains acteurs conditionnent également leur intégration dans la PSAD. A cet égard, le caractère trans-départemental de quelques plateformes rend parfois difficile l'ouverture vers certains partenaires du fait de leur éloignement géographique et/ou de la multiplication des interlocuteurs.

La composition du cercle élargi du dispositif dépend en large partie de la stratégie d'action de la PSAD, question qui fera l'objet de précisions plus détaillées dans le point 3 de cette même partie. A l'évidence, si le travail des plateformes est aujourd'hui essentiellement axé sur la remédiation, des liens fluides et dynamiques existent sur certains territoires entre les actions de compensation menées au sein de la PSAD et les actions prises au titre de la prévention ou de l'intervention. Ainsi, certaines plateformes cheminent vers une orientation stratégique diversifiée et articulent leur activité avec celles de partenaires actifs dans les champs de la prévention et de l'intervention (PRE, PJJ, acteurs sociaux des collectivités, etc.).

Par ailleurs, les stratégies entreprises par les plateformes pour rejoindre les *« injoignables »* - i.e. les jeunes auprès desquels la PSAD ne parvient pas à rentrer en contact faute de coordonnées manquantes ou obsolètes - conditionnent l'ouverture plus ou moins grande vers les acteurs sociaux, ces derniers pouvant disposer d'informations utiles à la prise de contact. Ainsi, près de la moitié des plateformes (8/17) mettent en place des actions relativement « structurées » pour toucher les injoignables, passant notamment par un partenariat avec les acteurs sociaux et les mairies (travail avec les éducateurs de rue, services sociaux des départements, les services jeunesse des communes, la PJJ, etc.). A tire d'exemple, pour certains pilotes de PSAD, le partenariat avec

la prévention spécialisée est important, notamment pour jeunes qui ne sortent pas de chez eux car les éducateurs de rue peuvent faire un travail au domicile ce qui augmente les possibilités de repérage et d'accompagnement.

L'intégration de ces acteurs dans le champ partenarial a par ailleurs un effet levier sur la veille en révélant les situations non détectées. Il s'agit en effet de prendre en considération les décrocheurs qui ne peuvent pas être repérés par la liste SIEI (CFA par exemple) afin de viser l'exhaustivité du repérage des décrocheurs. On précisera que la question du partage d'informations peut être un frein à la mobilisation des acteurs sociaux, pour des raisons principalement éthiques.

L'ouverture de la PSAD à un cercle de partenaires élargi est dépendante de l'implication personnelle des acteurs et de leur degré de responsabilisation. Le dispositif des plateformes se heurte ici aux limites de la seule logique du volontariat et du turn-over des personnels qui peine parfois à mobiliser les acteurs de façon pérenne.

3. Les modes d'action : centration versus articulation

a) Couverture stratégique

Comme présenté en page 24, les différentes initiatives actuellement mises en œuvre dans le cadre de la stratégie de lutte contre le décrochage scolaire s'articulent autour de trois registres – **Prévention / Intervention / Remédiation** - qui font aujourd'hui référence au niveau européen et au niveau national.

Actuellement, il convient de prendre en considération que c'est essentiellement voire exclusivement autour de la **remédiation** que s'articule le travail de la PSAD, celui-ci consistant au repérage, au contact et à l'accompagnement des jeunes dont la rupture scolaire est avérée. Au titre de leur dispositif, les responsables des plateformes ne sont donc pas à l'initiative directe de la mise en œuvre d'actions de prévention ou d'intervention s'adressant aux jeunes en risque de non diplomation, celles-ci étant essentiellement mises en place par l'Education Nationale (dans le cadre des réseaux Foquale notamment) ou par l'enseignement diocésain.

A l'évidence, il semble toutefois que sur certaines plateformes, des liens fluides et dynamiques existent entre ces deux sphères d'action publique. Cette articulation des mesures s'adressant aux jeunes en risque de non diplomation et celles concernant les jeunes en rupture scolaire avérée est notamment rendue possible par la composition des plateformes qui fait intervenir des acteurs travaillant à des échelles et dans des scènes différentes sur les volets de la prévention et de l'intervention. Les personnels du CIO et de la MLDS, acteurs centraux au sein des PSAD sont en effet fortement impliqués dans le travail de prévention du décrochage au sein des établissements et des acteurs actifs du réseau Foquale. La MIJEC est également active sur le volet de la prévention via les ateliers AP3R (ateliers de prévention des ruptures, de remédiation et de remotivation) mis en

place dans l'Académie de Rennes. De notre point de vue, à l'échelle la Bretagne, les PSAD se distinguent en deux types témoignant d'une diversification stratégique plus ou moins avancée.

Le premier type regroupe les plateformes **centrées uniquement sur la remédiation (2/17).** Dans ces PSAD, la dynamique de travail, centrée sur l'activité de compensation du décrochage peine à rejoindre celle orientée vers des volets plus préventifs. L'articulation de la plateforme avec d'autres instances partenariales travaillant dans ce champ n'est pas effective et les dynamiques à l'œuvre aux différents niveaux (cellules de veille dans les établissements, équipes des PRE, Réseaux Foquale, professionnels de la PJJ) peinent à se rejoindre.

Le second type regroupe les plateformes qui, tout en voyant leur activité centrée sur la remédiation, font état de **liens importants avec les activités de prévention et d'intervention** mises en place sur d'autres scènes **(13/17).** Dans ces PSAD, les acteurs ont le sentiment de participer d'une stratégie territoriale intégrant progressivement les deux premiers niveaux d'action, et notamment celui de l'intervention. Si les actions ne sont pas prises au titre de la PSAD, l'implication des acteurs des plateformes dans d'autres scènes permet de créer des liens et de mettre en synergie l'action de remédiation de la PSAD avec celle d'autres dispositifs. Elle s'articule notamment avec :

- Les <u>dispositifs de l'Education Nationale</u> visant à agir dans le champ de la prévention et l'intervention qui prennent place dans le cadre des réseaux Foquale, animés par la MLDS. On note le déploiement des équipes de suivi dans les EPLE (référents décrochage, cellules de veille et cellules de suivi) et des espaces de construction de parcours individualisés via des dispositifs spécifiques mis en place en fonction des besoins : ateliers relais ou dispositifs relais, module de re-préparation de l'examen par l'alternance (MOREA), action d'accueil et de remobilisation (AAR). Les AAR se déploient sur l'ensemble de l'académie de Rennes et permettent au jeune de préparer son entrée dans une formation qualifiante ou de poursuivre une formation. Ce sont des dispositifs modulaires et flexibles qui privilégient les parcours de formation individualisés. Ils peuvent intégrer ponctuellement et partiellement des élèves inscrits dans un parcours classique de formation. Les acteurs de l'Education nationale (CIO notamment) portent par ailleurs localement des actions diverses à visée préventive ou ciblées sur l'intervention : ateliers sur l'alternance, ateliers de remotivation et théâtre forum dans les établissements, découverte des voies de formation en 4ème, forum sur les métiers pour les élèves de 3ème …

- <u>La MIJEC</u>, qui intervient elle aussi dans les champs de la prévention et de l'intervention via la mise en place de référents décrochage dans les établissements et les ateliers de prévention du décrochage à destination des jeunes scolarisés avec le module AP3R « Ateliers de prévention des ruptures, de remédiation et de remotivation ». Ces ateliers permettent aux élèves de collège et de lycée, repérés par leurs établissements d'origine comme présentant un risque de rupture, de bénéficier d'un accompagnement individualisé. Dans ces ateliers sont notamment travaillés les besoins, le bilan personnel et scolaire et le projet personnel et professionnel. Ce dispositif, développé sur l'ensemble des MIJEC de France est particulièrement utilisé en Bretagne.

- En fonction des configurations territoriales, d'autres acteurs et dispositifs peuvent être présents localement dans le champ de la prévention ou de l'intervention, leurs actions s'articulant avec celles de la PSAD : dispositifs de réussite éducative (PRE), actions organisés par les acteurs du réseau Maisons de la formation professionnelle (MFP)[56] de la région Bretagne et relevant de la prévention ou de l'intervention : actions de découverte et de compréhension du monde professionnel, visites d'entreprises, échanges enseignants/entreprises, suivi renforcé de la transition de la 3e vers l'entrée en lycée professionnel ou en CFA, etc.

Dans ces PSAD, une complémentarité et une mise en synergie entre les dispositifs, les mesures, les offres de services et les types d'accompagnement est recherchée. En Bretagne, aucune PSAD ne semble toutefois constituer un lieu de pilotage intégré concernant l'ensemble des politiques locales de prévention, d'intervention et de remédiation vis-à-vis du décrochage, qu'il soit scolaire ou avéré. Les plateformes cheminant vers un pilotage intégré se caractérisent par des liens avec les réseaux Foquale affirmés ainsi qu'avec d'autres dispositifs (Garantie Jeune pour les territoires sur lesquels elle est expérimentée par ex.) pouvant aboutir à la constitution d'une « scène unique » entre les différents réseaux. Ce cheminement vers un pilotage territorial intégré est souvent en adéquation avec la taille du territoire (petit réseau) ou bien se retrouve sur les plateformes aux partenariats fortement structurés.

b) La remédiation : une activité principale organisée en 3 grandes étapes

Actuellement, il convient de prendre en considération que c'est essentiellement, voire exclusivement autour du registre de la remédiation que s'organise le travail de la PSAD. Cette activité se décline notamment en 3 phases : le repérage, le contact et l'accompagnement des jeunes ayant quitté le système scolaire sans diplôme ni qualification.

Le logigramme ci-après, réalisé par l'équipe d'Askoria, présente les différentes étapes de repérage, de contact et d'accompagnement des jeunes décrocheurs.

[56] A titre d'exemple, une mise en synergie du dispositif de la PSAD avec les actions de la MEEF (maison de l'emploi, de l'entreprise et de la formation) du pays de Vitré nous a été mentionnée en atelier.

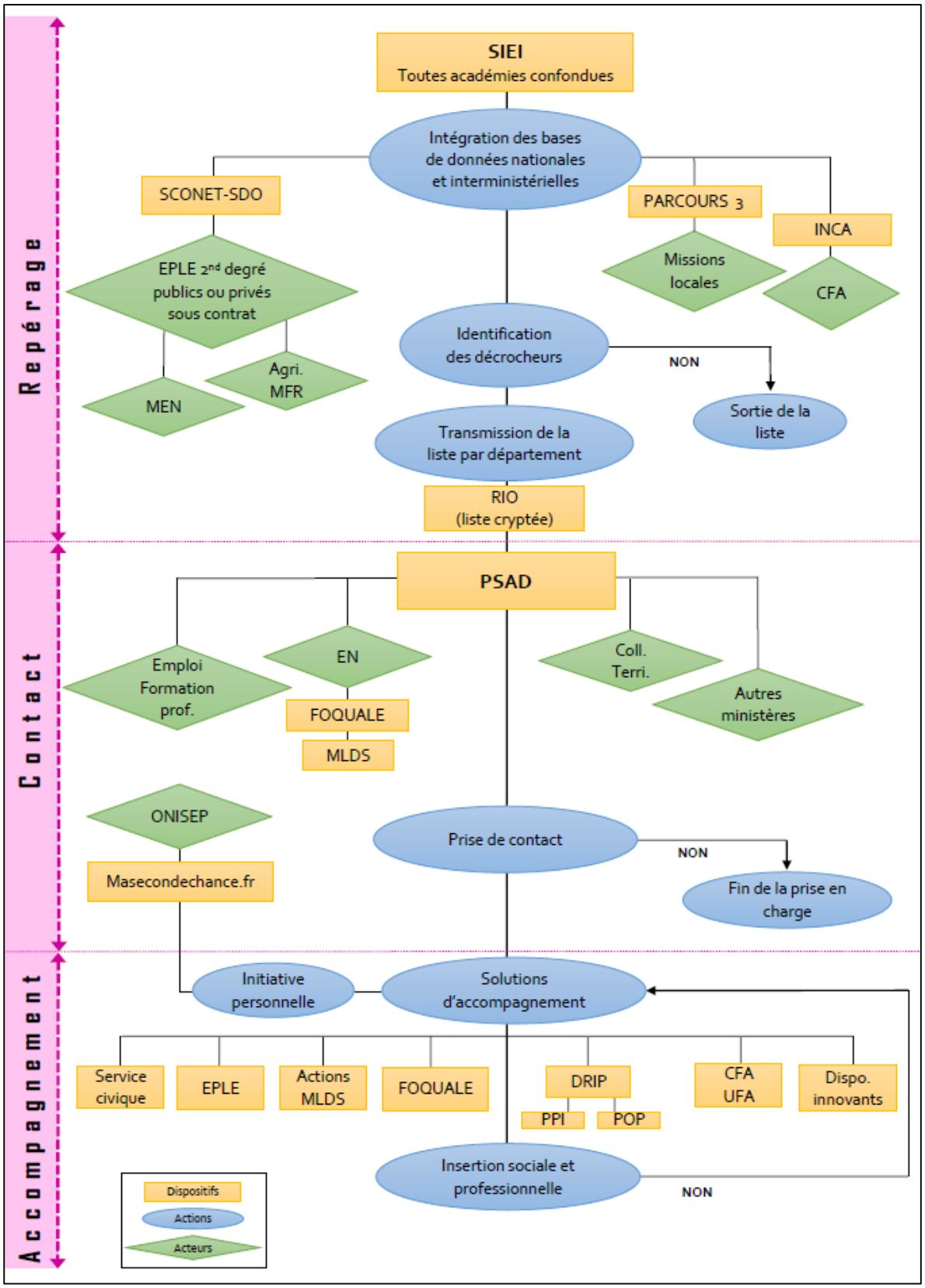

Figure 6. Logigramme : les différentes étapes de l'activité de remédiation de la PSAD

Source : DREP, ASKORIA, juin 2015

Le schéma ci-dessous propose quant à lui, à travers l'exemple d'une plateforme[57], de présenter les différentes étapes de l'activité de repérage, de contact et d'accompagnement, en mentionnant à chaque fois le nombre de jeunes repérés ou pris en charge aux différentes étapes. Les différentes étapes de l'activité de « peignage » des listes seront détaillées dans le point c) de cette même partie.

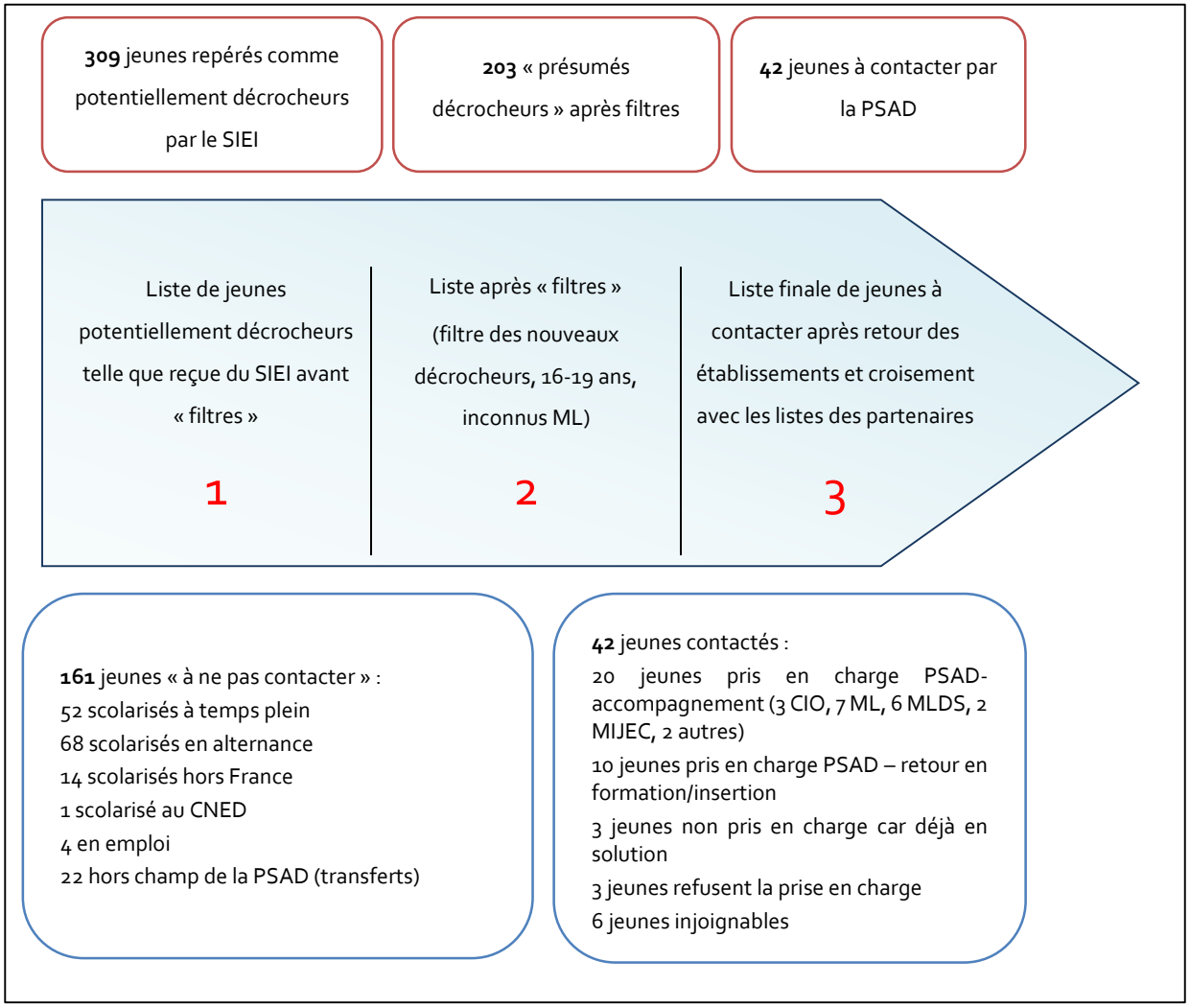

Figure 7. L'activité de repérage, de contact et d'accompagnement : l'exemple d'une PSAD

Source : DREP, ASKORIA, juin 2015
Réalisé à partir des chiffres de la campagne PSAD d'octobre 2015, source SAIO

Le repérage des jeunes décrocheurs est la première étape de l'activité de remédiation de la PSAD. Elle fait suite au repérage effectué en amont de la PSAD par le système interministériel d'échange d'informations qui permet de repérer les jeunes sortis du système éducatif sans diplôme, en croisant différentes bases de données au niveau national et interministériel (Education nationale, agriculture, CFA et Missions locales). Si le SIEI a été pensé de la sorte par le prescripteur au moment de sa création, dans les faits, l'intégration des données des CFA et des

[57] Cet exemple est celui de la PSAD de Fougères-Vitré. Ces chiffres sont une « photographie » faite au 31 mars 2015, bilan de la campagne RIO d'octobre 2014 *(Source : SAIO, Rectorat).*

établissements agricoles n'est pas effective. Via l'application RIO, interface du SIEI, une « liste initiale » de jeunes présumés décrocheurs est transmise deux fois par an (novembre et mars) aux responsables départementaux et aux pilotes des plateformes. Ces derniers disposent des noms et des coordonnées des jeunes qui ne sont plus inscrits dans aucun dispositif de formation initiale et qui ne sont pas suivis par les missions locales. Chaque PSAD prend en charge des jeunes dont la dernière scolarité connue s'est faite dans un des établissements de leur territoire. Pour les pilotes des plateformes, la première étape du repérage consiste à « peigner » la liste telle que reçue du SIEI et à vérifier, à partir de cette liste, si les jeunes sont effectivement sans solution. Cela se fait notamment en sollicitant les établissements d'origine des jeunes afin qu'ils renseignent sur les situations connues et inconnues ainsi qu'en croisant cette liste avec celle des dispositifs de prise en charge (MLDS, MIJEC, ...). Les étapes détaillées du peignage des listes tel que réalisé sur le terrain par les acteurs locaux sont présentée dans le c) de cette même partie.

La prise de contact avec le jeune, qui fait suite à l'établissement d'une liste finale de jeunes repérés sans solutions est la seconde phase de l'activité de remédiation des PSAD. C'est une étape importante pendant laquelle la plateforme va vérifier auprès du jeune sa situation et, si le décrochage est effectif, lui proposer un accompagnement. La prise de contact peut déboucher sur différents cas de figure : le jeune peut accepter l'accompagnement, refuser la prise en charge ou être injoignable. En termes de contact, les situations entre les PSAD sont très hétérogènes.

L'accompagnement des jeunes « décrocheurs » est la dernière étape de l'activité de remédiation de la PSAD. Elle concerne deux types de publics : les jeunes repérés par le SIEI, contactés et acceptant la prise en charge. A ces jeunes, il faut ajouter les prises en charge des jeunes hors listes RIO par la MLDS, la MIJEC, la ML et le CIO (initiative personnelle du jeune dans certains cas via des sites comme Masecondechance.fr) ainsi que les jeunes signalés suite aux journées défense et citoyenneté (JDC, ex JAPD). Lors de la prise de contact, un point sur la situation du jeune est réalisé et le cas échéant, un rendez-vous lui est proposé afin d'approfondir cette analyse en face à face et explorer avec lui le champ des possibles et ses préférences pour son avenir. En fonction de leurs profils et des compétences des acteurs de la prise en charge, les jeunes sont alors réorientés vers une structure d'accompagnement (MLDS, MIJEC, CIO, ML) afin de leur proposer une solution de retour en formation ou d'accompagnement vers l'insertion, l'emploi.

En termes d'accompagnement, l'opération « Assure ta rentrée » mise en place par la Région Centre permet, à la rentrée scolaire d'organiser des sessions d'accueil des jeunes sans solutions et de leur familles.

L'opération « Assure ta rentrée », fédérative et emblématique du partenariat entre l'Etat et la Région Centre est mise en place depuis 2006. A l'époque, l'idée est partie du constat que, chaque année, à la suite des résultats d'affectation de 3ème, environ 3000 élèves se retrouvent sans solution. Ainsi, tous les ans, quelques jours après la rentrée une vingtaine de sessions d'accueil des jeunes et de leurs familles s'apparentant à des « mini-forums d'orientations » sont organisées a déclaré Karine Adamczyk-Agogue, chargée de mission à la Direction des politiques d'Orientation et de Formation de la Région Centre. Les jeunes et les familles y sont accueillis par les acteurs locaux : professionnels de l'orientation, établissements de formation à qui il reste des places (lycées professionnels, CFA, établissements de formation continue, etc.) La MLDS propose également des parcours de remédiation. C'est la Région Centre qui coordonne cette opération, qui a la particularité de « n'engager aucune ligne budgétaire ». Cette opération est un succès car 70% des jeunes en moyenne trouvent une solution à l'issue des sessions[58].

Encadré 9. L'opération "Assure ta rentrée" mise en place en Région Centre depuis 2006

Source : Entretien avec Karine Adamczyk-Agogue,
Chargée de mission à la Direction des politiques d'Orientation et de Formation de la Région Centre

c) L'outillage et son utilisation

Le Système interministériel d'échange informations est le premier outil mobilisé par les plateformes dans le déploiement de leur activité de remédiation. Les jeunes repérés par le SIEI sont définis selon quatre critères cumulatifs : ils sont âgés de plus de 16 ans, étaient scolarisés l'année précédente (même seulement une partie de l'année), n'ont pas obtenu le diplôme correspondant au cursus de formation suivi l'année précédente et ne sont ni scolarisés ni inscrits en apprentissage l'année scolaire en cours à la date du traitement dans le SIEI. Les listes de ces jeunes sont transmises au SIEI par les établissements[59] et plusieurs phases de traitement informatiques sont alors mises en œuvre. Une première phase permet de vérifier que le jeune ne se trouve pas dans un autre établissement de formation initiale dans la même académie ou dans une académie différente. Une seconde phase indique si le jeune est connu ou suivi par une mission locale.

[58] Site Etoile sur l'orientation, la Formation et l'Emploi en Région Centre (www.etoile.regioncentre.fr

[59] Il est prévu que remontent dans le SIEI les listes des EPLE du 1er degré public ou privé sous contrat, des missions locales et des CFA. Dans les faits, les données des décrocheurs potentiels de l'apprentissage ne sont pas visibles dans le SIEI.

Dans les premières étapes du traitement des listes telles que reçues du SIEI via l'application RIO, il s'agit pour les PSAD de « peigner » la liste en y posant plusieurs **filtres**. Le premier est celui de l'âge, l'académie de Rennes ayant fait le choix de focaliser le travail des PSAD sur les 16 – 19 ans[60]. Les responsables posent ensuite le filtre des « nouveaux décrocheurs » afin de prendre en charge uniquement les jeunes qui n'apparaissent pas dans la campagne SIEI précédente. Le « filtre géographique » doit ensuite permettre de transférer le dossier d'un jeune d'une PSAD à une autre ou vers un autre département, en cas de changement d'adresse du jeune. Il s'agit enfin de vérifier à partir des informations de RIO si les jeunes sont suivis ou non par une mission locale. Le cas échéant, ces jeunes pris en charge sont écartés de la liste.

Vient ensuite un travail de **vérification des situations des jeunes visant à s'assurer que les jeunes sont effectivement sans solution**. Cela nécessite la mobilisation de différents partenaires, selon une chronologie des étapes qui diffère d'une plateforme à une autre. Dans la plupart des cas, les PSAD vont dans un premier temps renvoyer à chaque établissement scolaire (publics, privés via la MIJEC, agricoles, CFA) une liste de leurs anciens élèves afin qu'ils renseignent la situation de ces jeunes et leur fassent un retour sur les situations connues et inconnues. Suite à cela, un croisement avec les listes de la MLDS, de la MIJEC et de la ML sera également effectué, pour certaines PSAD dans le cadre d'un envoi, pour d'autres par le biais d'un déplacement dans la structure ou bien lors d'un comité de suivi réunissant ces différents partenaires. Il convient de noter que, de façon rare, et sur certaines PSAD seulement, l'envoi de la liste aux établissements scolaires se fera en tout dernier lieu, après croisement avec les listes des partenaires (MLDS, MIJEC , ML) afin de ne renvoyer aux établissements qu'une liste déjà « épurée ». Les retours attendus des établissements et des partenaires sur les situations connues et inconnues permettent d'établir une liste finale de jeunes « à ne pas contacter ».

Parmi les situations des jeunes qui ne seront finalement pas à contacter on peut mentionner les jeunes scolarisés à temps plein, scolarisés en alternance, scolarisés hors France, scolarisés au CNED, les jeunes en emploi ou « hors champ » de la PSAD (transferts vers d'autres départements) etc. Les raisons pour lesquelles ils apparaissent dans le SIEI comme décrocheurs sont diverses : Certains établissements scolaires n'ont pas renseigné le SIEI correctement (diplômes, etc.) ; les inscriptions en écoles privées hors contrat, en lycée maritime, à l'école des mousses, en structures spécialisées (institut médico-éducatif -IME), en apprentissage ne sont pas prises en compte par le SIEI.

On notera que la **difficulté d'utilisation de l'outil RIO** est constat partagé par tous les acteurs. Cet outil exploite les données du SIEI en les mettant à disposition des acteurs de la remédiation organisés au sein des PSAD, mais ne leur donne pas la possibilité de faire remonter les informations dans RIO suivi et de les rendre accessibles à

[60] Dans les faits, certains pilotes de PSAD prennent aussi en charge les jeunes de plus de 19 ans en les ré-orientant vers des interlocuteurs adaptés. Compte tenu de l'âge plus avancé de ces jeunes, les problématiques qui les concernent dépassent généralement le domaine purement scolaire et cela nécessite une prise en charge globale. Les acteurs locaux les orientent donc le plus souvent vers une prise en charge ML.

l'ensemble des autres partenaires. Cela complexifie donc le suivi efficace des jeunes décrocheurs car les acteurs locaux ne disposent parfois pas d'informations complètes sur leur parcours et leurs données. La maitrise de l'outil RIO reste par ailleurs lourde et chronophage et freine l'action des PSAD, se sont accordés à préciser les acteurs locaux lors des ateliers intersites. Ces derniers souhaiteraient voir évoluer RIO, outil très quantitatif, vers plus de qualitatif en intégrant par exemple un onglet où pourraient être mutualisées les bonnes pratiques. Par ailleurs, à chaque campagne l'outil évolue avec des nouvelles versions qui améliorent les précédentes mais qui ne sont pas accompagnées d'un tutoriel ce qui demande une adaptabilité qui complexifie le travail sur les listes.

Les acteurs locaux ont fait part de leur souhait d'aller vers une **évolution des pratiques de repérage et de peignage des listes**. La nécessité d'impliquer et de responsabiliser les établissements d'origine de façon plus importante est un constat globalement partagé. Avant l'envoi des listes au SIEI, il s'agit pour les établissements de renseigner les informations de façon fiable dans les bases élèves. Après le retour des informations par le SIEI, des corrections doivent être effectuées dans les bases afin qu'elles soient effectives lors des campagnes suivantes et que les PSAD n'y retrouvent pas des jeunes déjà traités lors des campagnes précédentes. Les réunions de la PSAD (comité de pilotage et de suivi) ou les réunions de suivi au niveau départemental peuvent être des moments de sensibilisation des acteurs à l'importance de la bonne saisie des informations. On notera par ailleurs que dans la coordination départementale du Finistère, le DASEN-adjoint a un rôle fortement incitateur afin que les établissements renseignent de façon fiable les listes et les actualisent régulièrement. La possibilité d'engager une formation des personnels au renseignement des bases a également été évoquée par les acteurs.

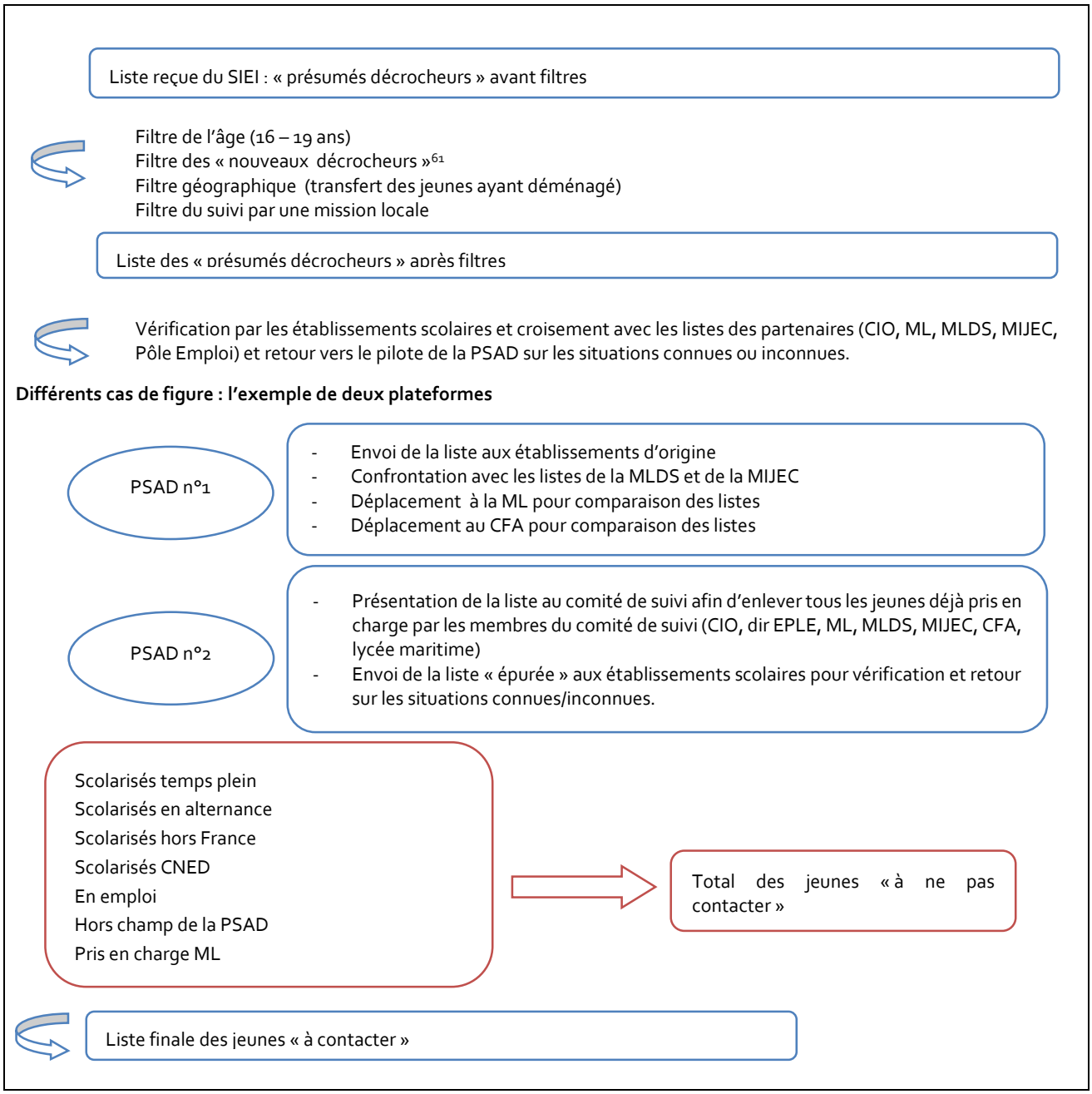

Figure 8. Proposition de schéma récapitulant les différentes étapes du peignage des listes

Source : DREP, ASKORIA, juin 2015

La fréquence des campagnes SIEI, au nombre de deux par an peut entrainer des délais longs entre le moment où le jeune abandonne sa formation et le moment où il est repéré puis pris en charge par la PSAD (parfois plus de 6 mois). Pour réduire ce délai, certaines plateformes ont mis en place des **« fiches de signalement au fil de l'eau »**, fiches de liaison qui permettent aux établissements de faire remonter « au fil de l'eau » les informations sur les élèves

[61] Les « nouveaux décrocheurs » sont les jeunes qui ne sont pas visibles dans la campagne SIEI précédente.

décrocheurs à la PSAD, sans attendre les deux campagnes SIEI annuelles. Dès que la situation de décrochage est connue, elle est signalée à la PSAD et un point avec un le jeune peut être fait afin de lui permettre de rebondir le plus rapidement possible, et ce avant que ne s'installent des habitudes peu compatibles avec l'intégration d'une solution future (formation, emploi). Ce repérage « en continu » peut également se faire via l'ouverture de dossiers quand les jeunes se présentent spontanément à la plateforme ou font l'objet d'un signalement par l'un des acteurs. La prise de contact et l'accueil multi-partenarial sont alors immédiats et permettent d'anticiper sur la liste RIO de la campagne suivante.

Dans la seconde étape de prise de contact, les plateformes mobilisent des outils selon des modalités différentes (nombres d'appels, utilisation de courriers etc.). Toutes les PSAD ont dans un premier temps recours au **téléphone** : elles appellent le jeune 2 à 3 fois à des heures différentes de la journée (ex : 10h – 12h, 12h – 14h, 17h – 21h) en laissant des messages en cas de non-réponse. Par la suite certaines PSAD (10/17) adressent au jeune un à plusieurs **courriers**, l'invitant à un entretien au CIO ou à la ML[62]. Parmi les jeunes contactés différents cas de figure se présentent : certains jeunes ont déjà une solution ou bénéficient d'un accompagnement (médical, social,…), certains acceptent la prise en charge, d'autres refusent la prise en charge, les derniers restent injoignables

Toutes les plateformes sont confrontées à la problématique des injoignables. Les injoignables sont les jeunes que la PSAD ne parvient pas à contacter faute de coordonnées manquantes ou obsolètes fournies par RIO ou des jeunes ne donnant aucune suite aux tentatives de contact. Sur la campagne de novembre 2014, à l'échelle des 17 PSAD de Bretagne, 569 jeunes ont été considérés « injoignables », soit 37% des jeunes contactés[63].

Le tableau, ci-dessous, élaboré avec les chiffres de la campagne d'octobre 2014 présente, pour chaque PSAD, le nombre de jeunes contactés et précise, parmi les jeunes contactés, le nombre d'injoignables.

AVERTISSEMENT

Les chiffres présentés ci-après témoignent de l'hétérogénéité des situations d'une PSAD à une autre, aussi bien en termes de « volume d'activité » au regard du nombre de jeunes contactés que de jeunes injoignables.

Cependant ils doivent être maniés avec précaution.

Il s'agit d'une « photographie » prise à un instant T et la détermination de ce moment déclaratif peut varier suivant les PSAD. Nous faisons aussi l'hypothèse que des différences existent dans la manière de définir et de renseigner les indicateurs.

[62] L'initiative de fournir des enveloppes timbrées afin de faciliter la réponse du jeune a été prise dans une plateforme.

[63] Campagne PSAD Novembre 2014. Total des jeunes contactés par les PSAD : 1548 ; Total des injoignables : 569 ; *chiffres SAIO, Rectorat*.

PSAD	Nombre de jeunes contactés par la PSAD	dont injoignables	Taux d'injoignables[64]
N°1	482	288	59%
N°10	223	28	12,5%
N°5	125	32	25%
N°8	120	15	12,5%
N°7	102	54	52%
N°14	74	23	31,5%
N°16	68	17	25%
N°2	56	27	48%
N°11	56	0	0%
N°3	50	43	86%
N°13	47	10	21%
N°9	42	6	14,2%
N°12	40	9	22%
N°4	23	9	39%
N°6	23	1	4,5%
N°17	10	NR	NR
N°15	7	6	85%
Total	1548	569	37%

Tableau 4. Nombre de jeunes contactés, nombre d'injoignables et taux d'injoignable

Source : Rectorat, SAIO, chiffres de la campagne de novembre 2014

[64] % de jeunes injoignables parmi les jeunes contactés.

Si les pratiques entreprises pour les rejoindre sont diverses en fonction des plateformes, nous pouvons repérer deux cas de figure à l'échelle des 17 plateformes.

- Dans le premier cas (7/17), la plateforme ne va pas mettre en place d'actions spécifiques pour toucher les injoignables, en dehors des modalités de prise de contact classiques (2 à 3 appels à des heures différentes de la journée, éventuellement envoi d'un courrier).

- Dans le second cas (8/17), la PSAD va mettre en place une démarche plus active pour toucher les jeunes qu'elle ne parvient pas à contacter, en mobilisant notamment un large cercle de partenaires. Les responsables des plateformes vont activer les réseaux autour du jeune (ex professeurs, camarades, famille, etc.), et se tourner également vers les acteurs sociaux intervenant auprès des jeunes en difficulté d'insertion, ces derniers pouvant disposer d'informations utiles à la prise de contact. A ce titre, les PSAD mobilisent différents partenaires sociaux[65] : La PJJ, la prévention spécialisée, les services jeunesse des communes, les professionnels des PRE.

A titre d'exemple, les acteurs locaux précisent que le partenariat avec la prévention spécialisée est important, notamment pour jeunes qui ne sortent pas de chez eux car les éducateurs de rue peuvent faire un travail au domicile ce qui augmente les possibilités de repérage et d'accompagnement. L'intégration de ces acteurs dans le champ partenarial a par ailleurs un effet levier sur la veille en révélant les situations non détectées. Il s'agit en effet de prendre en considération les décrocheurs qui ne peuvent pas être repérés par la liste RIO (les décrocheurs de l'apprentissage par exemple) afin de viser l'exhaustivité du repérage. On notera que la question du partage d'informations est parfois un frein à la mobilisation des acteurs sociaux, pour des raisons principalement éthiques.

L'accompagnement des jeunes « décrocheurs » est la dernière étape de l'activité de remédiation de la PSAD. Elle concerne deux types de publics : les jeunes repérés par le SIEI, contactés et acceptant la prise en charge et les prises en charge des jeunes hors listes RIO (MLDS, la MIJEC, la ML et le CIO, repérés lors JDC). Le premier outil mobilisé par les différentes structures dans cette étape est **l'entretien** avec le jeune. Ainsi, lors de la prise de contact, un point sur la situation du jeune est réalisé et le cas échéant, un rendez-vous lui est proposé afin d'approfondir cette analyse en face à face et explorer avec lui le champ des possibles et ses préférences pour son avenir. La proposition **d'« entretiens croisés »** se développe dans de nombreuses plateformes. Cette pratique interinstitutionnelle est aujourd'hui à l'œuvre dans plus de la moitié d'entre-elles **(9/17).** Ces entretiens permettent de recevoir les jeunes en binôme (CIO/ML ; CIO/MLDS ; ML/MLDS ; ML/MIJEC) afin d'avoir un regard croisé sur leur situation et de les orienter vers l'interlocuteur le plus pertinent compte-tenu de leur situation et de leur projet afin de leur proposer une prise en charge adaptée. Ils formalisent un travail partenarial au service d'un accompagnement personnalisé des jeunes. Dans certaines plateformes, ces entretiens sont menés sur la base

[65] On notera que les PSAD peuvent également solliciter l'armée via les journées Défenses et Citoyenneté afin d'obtenir des informations utiles à la prise de contact.

d'une trame commune aux différentes structures. Ils ont lieu sur des temps repérés comme propices (rentrée scolaire notamment) et ils concernent les nouveaux décrocheurs (jeunes sortis du système scolaire sans diplôme ni qualification depuis moins de un an). Les enquêtés soulignent que la pratique des entretiens croisés est facilitée par la proximité géographique des acteurs, allant parfois jusqu'au partage de mêmes locaux[66].

A titre d'exemple, sur la PSAD de Brest, chaque entretien croisé fait l'objet d'une restitution via une fiche de synthèse proposant systématiquement 2 scénarii de prise en charge (préconisations) et qui est co-signée par les deux professionnels ayant mené l'entretien. Cette fiche est ensuite transmise au pilote de la PSAD qui se concerte avec les partenaires pour mettre en place un accompagnement ad hoc. Cette pratique a permis une harmonisation des méthodes via le guide d'entretien commun et un travail partenarial réellement concerté au-delà des postures institutionnelles des différents partenaires.

Encadré 10. Le fonctionnement des entretiens croisés dans la PSAD de Brest

Le développement des entretiens croisés témoigne de modes d'action s'orientant de plus en plus vers de la concertation entre acteurs et du déploiement d'une dynamique pluri-institutionnelle au service des jeunes. La prise en charge des publics en fonction des compétences de chacun des partenaires, à l'œuvre dans les plateformes participe également de cette dynamique.

On mentionnera que l'orientation des jeunes vers une structure d'accompagnement (MLDS, MIJEC, CIO, ML) se fait selon des modalités différentes en fonction des plateformes. Deux cas de figure peuvent être repérés :

- Sur certaines plateformes, et de façon la plus fréquente, *l'orientation du jeune vers une structure de prise en charge se fait suite à un premier entretien*, réalisé conjointement ou non. Dans le cas d'un entretien réalisé en binôme, un regard croisé est porté sur la situation et une proposition d'accompagnement par un des partenaires est proposée. L'activité de prise en charge des jeunes sans solutions s'effectue en fonction du profil du jeune, de ses choix d'orientation et des compétences des différents partenaires. La ML se chargera ainsi plus spécifiquement l'accompagnement des jeunes identifiés en recherche d'emploi, en recherche de formation professionnelle ou d'alternance, en fin de prise en charge par l'Education nationale, les jeunes souhaitant s'orienter vers d'autres formation que la formation initiale (FI) ou pour qui le retour en FI n'est pas possible et les jeunes ayant besoin d'une prise en charge globale (santé, logement, etc.). Les acteurs de l'Education Nationale (CIO, MLDS et MIJEC) se positionneront quant à eux surtout sur le contact et l'accompagnement des jeunes de moins de 18 ans, des jeunes ayant un projet de retour en formation initiale

[66] A titre d'exemple, il a été mentionné en atelier le cas d'un partage de locaux entre le CIO et la MLDS ce qui rendait la conduite d'entretiens croisés facile.

ou des sorties de collège. Ces différents acteurs, qui prennent en charge les jeunes les réorientent ensuite vers les dispositifs à leur disposition.

- Sur certaines plateformes, et ce de façon plus rare[67], *l'orientation du jeune se fait lors de la première phase de « repérage ».* Les différents partenaires, et notamment les 3 réseaux opérationnels que sont la MLDS, la MIJEC et la ML se répartissent les jeunes à contacter en fonction de leurs profils au regard des informations dont ils disposent à la fin du processus de « repérage ». La MLDS se chargera du contact et de l'accompagnement des jeunes susceptibles de retourner en formation initiale dans le public, la MIJEC des jeunes susceptibles de retourner en formation initiale dans le privé et la ML des jeunes en général plus âgés, plus qualifiés afin de les réorienter vers des dispositifs régionaux tels que le DRIP ou vers une recherche d'emploi, de stage.

Dans le cas d'une prise en charge par l'Education Nationale, différentes solutions peuvent être proposées, la priorité étant souvent donnée au retour en formation initiale : retour en formation initiale / remédiation + immersion partielle / Modules d'accompagnement immersion. Les missions locales, qui mettent en place un accompagnement global et personnalisé au service de l'accès des jeunes à la vie active et à l'autonomie réorientent quant à elles les jeunes vers des dispositifs, notamment régionaux tel que le DRIP.

Outre les entretiens croisés, la mise en place de **fiche de liaison** ou « fiches navette » se développe également au sein des PSAD, **plus de la moitié d'entre-elles (9/17**) en étant dotées. Cet outil de suivi commun, co-construit entre les différents partenaires regroupe un ensemble d'informations sur le jeune et est souvent rempli à la suite du premier entretien par la personne ou le binôme l'ayant conduit. La mise en place de cet outil au sein des plateformes témoigne de la volonté de fluidifier le partage des informations entre les différentes structures et d'apporter une réponse adaptée et coordonnée au jeune. La fiche de liaison permet également de faire gagner du temps aux plateformes et évite au jeune d'avoir à réexpliquer plusieurs fois son histoire au cours du suivi[68].

Le schéma ci-dessous, élaboré à partir d'un schéma initialement proposé par les responsables de la PSAD de Vitré-Fougères et reformulé par la DREP synthétise le déploiement de la prise en charge du jeune.

[67] Le cas a été mentionné une fois lors des ateliers intersites

[68] Le contenu de cet outil de suivi, qui est propre à chaque plateforme peut être amené à varier d'un territoire à l'autre. A titre d'exemple, la fiche de liaison de la PSAD d'Auray contient l'état civil du jeune, sa scolarité, son parcours en faisant mention de l'obtention ou non des diplômes correspondants ainsi que les motifs d'arrêt de la scolarité, le bilan de l'entretien réalisé avec le jeune.

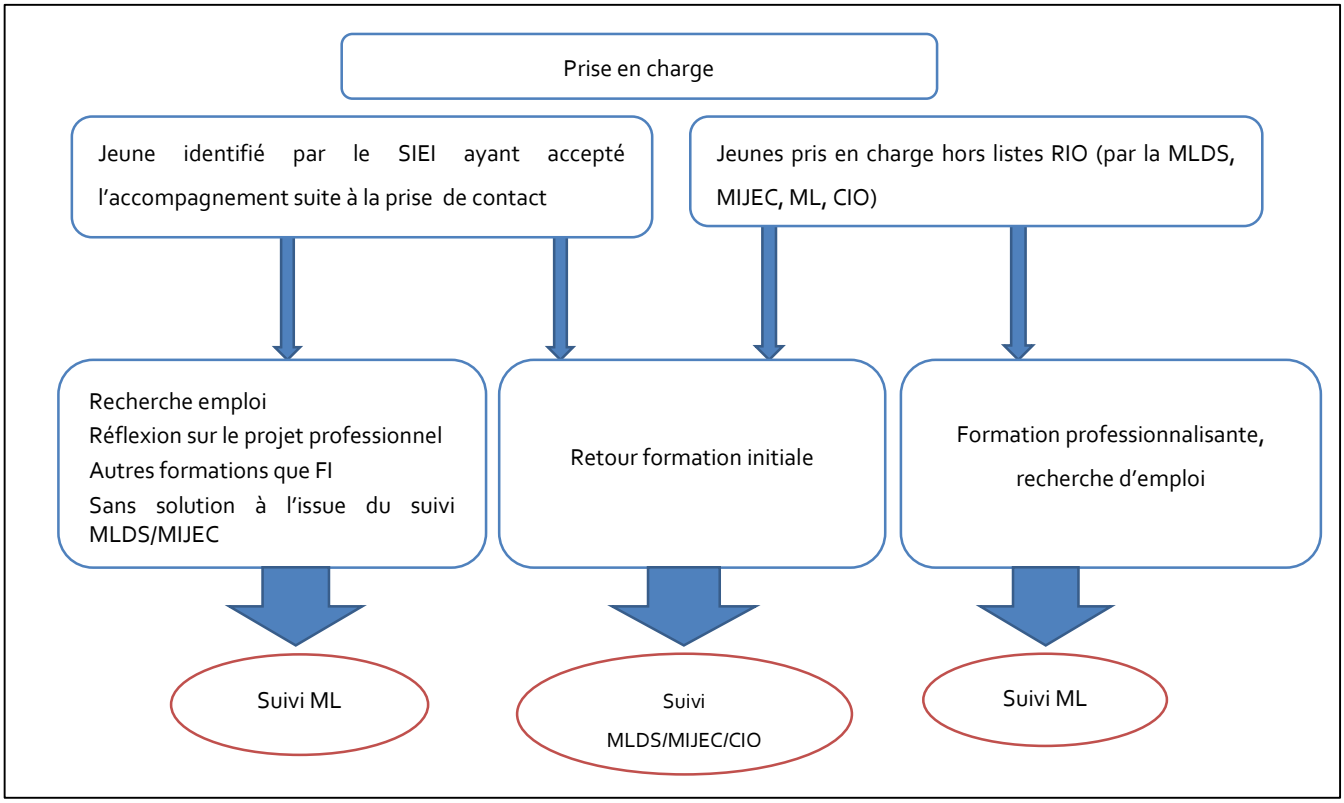

Figure 9. Proposition schéma synthétisant les différentes étapes de la prise en charge

Source : PSAD Vitré-Fougères, DREP, juin 2015

En termes d'accompagnement, les acteurs des PSAD s'accordent à dire que le partage d'une vision commune de l'offre existante et l'optimisation du panel de solutions doit être une priorité. La réalisation d'un état des lieux de l'offre locale des solutions pouvant être offertes aux jeunes décrocheurs peut être une piste fructueuse (*solutions disponibles sur le territoire de la PSAD, nombre de places qu'elles proposent, etc*) afin de proposer au jeune la solution la plus adaptée à son cas personnel et de rendre l'offre la plus lisible auprès des jeunes et de leurs familles. Il s'agit par ailleurs de favoriser le recours à certains dispositifs (*droit au retour en formation qui est devenu une priorité dans certaines PSAD et sur lesquelles toutes doivent se mobiliser, le service civique, la Garantie Jeune actuellement en cours d'expérimentation sur certains territoire et bientôt généralisée, etc*).

Dans leur activité quotidienne de repérage, de contact et d'accompagnement, le constat d'un réel **manque de moyens à la fois budgétaires et humains** dédiés aux plateformes à l'échelle de la région Bretagne est partagé par les acteurs locaux. L'absence d'un personnel d'assistance qualifié est un frein dans le déploiement de l'activité de remédiation des PSAD au quotidien, notamment sur la partie technique de peignage des listes, de contact et de suivi des jeunes. En termes de moyens humains, seules les plateformes du département d'Ille-et-Vilaine disposent d'un personnel d'assistance, recruté sur un contrat unique d'insertion en 2014 et dont la mission consiste à prendre en charge la partie technique repérage puis de contact des jeunes. Son travail est néanmoins

limité à la plateforme de Rennes faute de disposer de la clé d'accès à RIO des autres PSAD du département. Gain de temps pour les pilotes des PSAD, ce poste n'est qu'une avancée toute relative car sa pérennité n'est pas acquise. Mis en place dans d'autres territoires tels que la région Rhône Alpes et prochainement la Région Centre, la présence d'assistants de plateformes permet de mieux répartir la charge de travail liée au nettoyage des listes et à la prise de contact. L'assistant de plateforme peut par ailleurs être l'interlocuteur unique du jeune assurant le suivi « technique » durant la totalité de sa prise en charge. On notera que différents types de financements peuvent être mobilisés pour financer ces contrats et notamment le fonds IEJ (Initiative pour l'emploi des jeunes) et le FSE (fonds social européen). Enfin, les ressources matérielles des plateformes sont également limitées. Les PSAD fonctionnent en effet sur les fonds propres des structures pilotes, sans ressources matérielles dédiées[69].

En termes de moyens humains, en Région Centre, dans le cadre de la Convention Etat-Région Centre-Val de Loire qui sera signée prochainement, 5 assistants de plateformes ont été recrutés sur des fonds européens (IEJ/FSE) et prendront leurs missions en septembre 2015 pour les 30 plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs de la Région (1 assistant par département ou 1 pour 2 départements concernant les départements les plus ruraux où le nombre de situation à traiter est plus faible).

En termes de moyens financiers, des lignes budgétaires allant de 1000 à 2000 euros ont été ouvertes pour chacune des plateformes, ces ressources pouvant être mutualisées en fonction des besoins. Dans ce cadre, l'Etat et la Région ont mandaté le Groupement d'Intérêt Public Formation Tout au Long de la Vie –Insertion Professionnelle (GIP FTLV-IP) comme opérateur technique et financier. Ces lignes budgétaires prennent en charge les besoins matériels des plateformes (achats de timbres, de matériel informatique, etc.) ainsi que les besoins de formation (mise en place de journées de « professionnalisation » qui permettent des échanges entre acteurs locaux sur les bonnes pratiques, la façon de gérer les listes, de communiquer autrement vis-à-vis des jeunes etc.).

Encadré 11. Les moyens humains et matériels déployés en Région Centre

Source : Karine ADAMCZYK, chargée de mission, direction des Politiques d'Orientation et de Formation, Région Centre

[69] à l'exception parfois d'un ordinateur.

4. ELEMENTS DE SYNTHESE

Le déploiement local des PSAD en Bretagne

En Bretagne, les 17 plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs se sont déployées dès juin 2011 sous l'autorité des préfets. Leur découpage territorial autour de celui des 21 pays s'articule avec ceux des autres dispositifs (missions locales, réseau des maisons de la formation professionnelle, CIO, BAPE). Quelques décalages sont observables, notamment dans le Finistère Sud où les limites des BAPE de Quimper et de Lorient Quimperlé ne recoupent pas celles des pays et des plateformes correspondantes. Les coordinations départementales qui regroupent chacune 4 ou 5 PSAD représentent des éléments de stabilisation cadrant le fonctionnement des PSAD. Elles présentent toutefois des limites du fait du caractère trans-départemental de 4 PSAD.

La majorité des PSAD fonctionne sur le schéma bicéphale avec un directeur de CIO pilote et un directeur de ML copilote. Des configurations différentes sont observables sur 5 PSAD (co-pilotage CIO/DIRECCTE, CIO/EPLE, pilotage tricéphale EPLE/CIO/ML). Si l'effectivité de co-pilotage est variable d'une plateforme à une autre, la responsabilisation des directeurs de CIO est massive. Par ailleurs, si la majorité des PSAD est structurée autour d'un comité de pilotage qui fixe les grandes orientations et d'un comité de suivi au rôle plus opérationnel, cette structuration est parfois plus floue voire absente. En fonction des PSAD, on constate des processus d'association assez différenciés, résultant de l'antériorité des logiques collaboratives, des spécificités géographiques (acuité de la problématique sur le territoire, proximité des acteurs, diversité des ressources et de l'offre de solutions, etc.), ainsi que des stratégies d'action de chaque PSAD (diversification stratégique, modes d'action spécifiques ou non pour toucher les injoignables, etc.). L'articulation avec les Programmes de réussite éducative –qui représentent de notre point de vue un marqueur important de la cohérence des politiques publiques sur le sujet- n'apparait que très inégalement assurée.

Quoi qu'il en soit, le constat d'un renforcement des logiques collaboratives est globalement partagé. On retrouve dans toutes les plateformes un « noyau dur » composé des CIO, des ML, des MLDS et des MIJEC, des IEN-IO et parfois des réseaux Foquale. Des « acteurs secondaires » sont également mobilisés : EPLE, CFA, lycées maritimes et agricoles, les acteurs sociaux (PRE, PJJ, services sociaux des collectivités, etc.) et le service public de l'emploi. Enfin, des acteurs « périphériques » sont impliqués de façon distanciée dans l'activité des plateformes (CCI, acteurs de l'éducation populaire, fédérations de parents d'élèves, etc.).

Au niveau des modes d'action, c'est essentiellement, voire exclusivement autour de la remédiation que s'articule le travail de la PSAD, celui-ci consistant au repérage, au contact et à l'accompagnement des jeunes. Le développement des entretiens croisés ainsi que la mise en place de fiches de liaison témoignent du développement de modes d'action s'orientant de plus en plus vers de la concertation entre acteurs et le déploiement d'une dynamique pluri-institutionnelle au service des jeunes.

III. VERS UNE CATEGORISATION DES PSAD

La proposition d'une typologie des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs, repérées en tant que territoires d'action publique était l'une des finalités de la mission d'accompagnement méthodologique et scientifique confiée à Askoria. Aussi, le travail réalisé par l'équipe s'est-il intéressé à caractériser les plateformes au regard de deux dimensions : **l'acuité de la problématique** sur leur territoire d'une part et la structure de leurs **systèmes d'action** au regard de leur gouvernance et de leurs modes d'action d'autre part.

Pour l'un et l'autre de ces aspects, nous avons distingué, dans deux typologies distinctes, des groupes, qui, de notre point de vue, semblaient homogènes au regard d'un sous-ensemble de caractéristiques. Quatre grandes familles de territoires et de systèmes d'action de plateformes ont été construites. Ces deux typologies, élaborées de manière parallèle ont ensuite été rapprochées afin de repérer les possibles **configurations locales** i.e.- des lignes de convergence observables entre la territorialisation de la problématique et la structure des systèmes d'action.

1. TERRITORIALISATION DU DECROCHAGE

a) Méthodologie

Dans un premier temps, il s'est agi de proposer une approche territorialisée des phénomènes de décrochage en Bretagne afin d'appréhender les disparités spatiales pouvant exister à l'échelle des territoires des plateformes. Au regard du corpus de données disponibles, 3 dimensions ont été mobilisées et croisées entre elles pour chacun des territoires des PSAD.

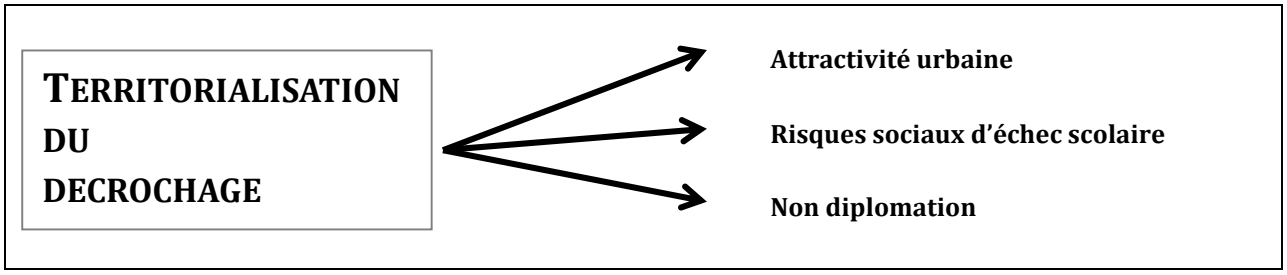

Figure 10. Les 3 dimensions mobilisées pour caractériser la territorialisation du décrochage sur les territoires des PSAD

Source: DREP, ASKORIA, Juin 2015

AVERTISSEMENT

Cette première typologie a été réalisée en confrontant et en croisant différentes données qui avaient fait l'objet d'un travail de construction et d'analyse préalable par d'autres institutions. Les échelles utilisées, qui repartent dans ces travaux du découpage des cantons ou des EPCI diffèrent de notre territoire de référence qu'est le pays breton. Les résultats présentés résultent donc d'un travail d'agrégation sur un territoire plus large de ces données. Si la confrontation des données se veut la plus précise possible, des approximations sont possibles compte-tenu de la méthodologie employée.

Il nous a tout d'abord semblé intéressant de caractériser **l'intensité de l'attractivité urbaine** sur le territoire de chacune des plateformes, en mobilisant le « zonage en aires urbaines », réalisé par l'INSEE en 2010.

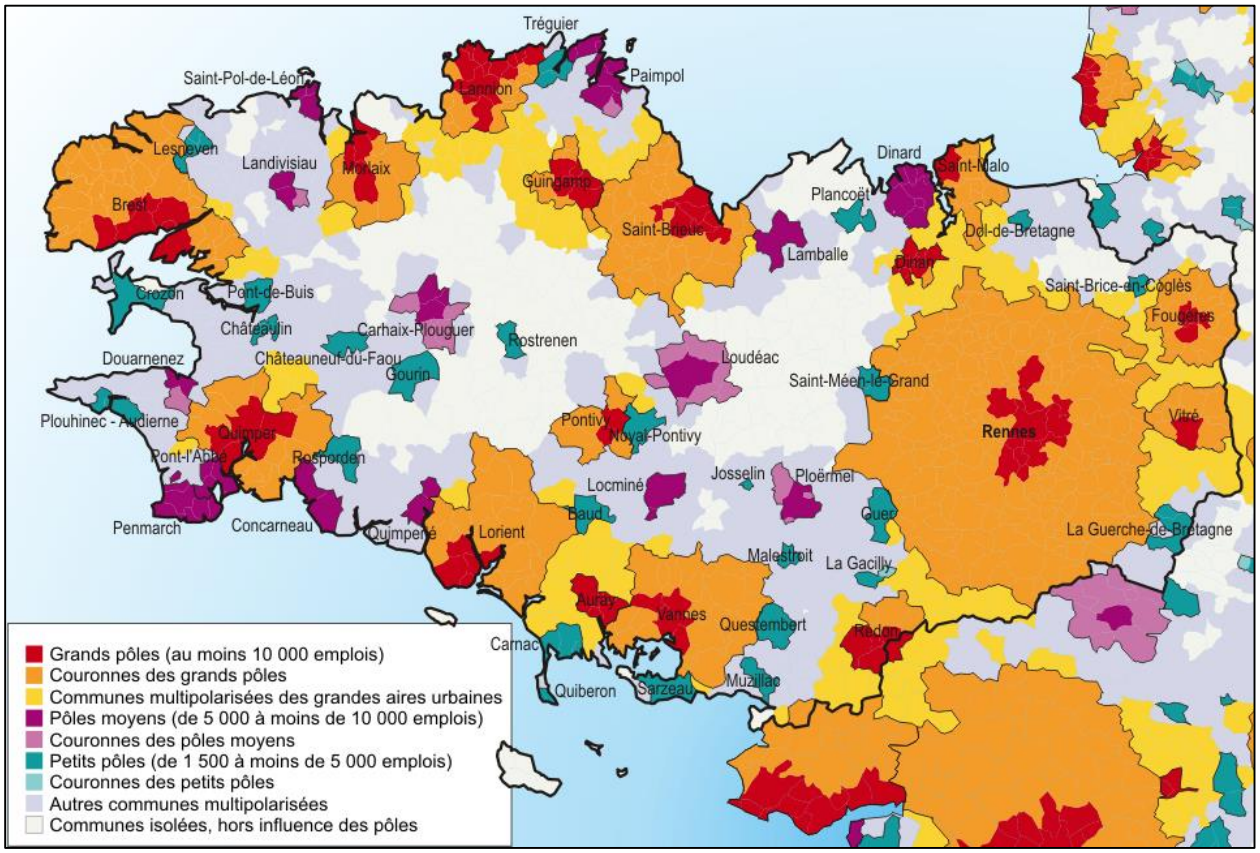

Carte 8. Zonage en aires urbaines 2010 (selon les données du recensement de2008)

Source : Insee, recensement de la population 2008

En effet, dans différentes études, il apparait que le rayonnement urbain constitue un facteur protecteur (accès rapide aux équipements et aux services, proximité des emplois, soutien économique, rayonnement culturel etc.) limitant les risques sociaux de décrochage scolaire. Il faut toutefois noter que c'est également dans les villes et notamment dans les zones urbaines sensibles (ZUS) que le phénomène peut être aggravé (nombre élevé de familles monoparentales, de familles nombreuses, logements sociaux etc.)

L'objectif de ce zonage, réalisé en 2010 et basé sur les données du recensement de 2008, est de décrire l'influence des villes sur les territoires. Il est fondé sur l'identification de « pôles », c'est-à-dire des unités urbaines concentrant au moins 1500 emplois, puis sur la délimitation de leurs aires d'influences en s'appuyant sur les trajets domicile/travail de la population des communes avoisinantes. Cette approche fonctionnelle du territoire permet d'apprécier l'influence des villes au-delà de leurs limites physiques définies par la continuité du bâti.

Encadré 4. Le zonage en aires urbaines de l'INSEE (2010)

Source : INSEE, recensement de la population 2008

Au regard de cette première dimension, 3 grandes catégories de territoires de plateformes se distinguent :

- Les territoires de PSAD sous influence urbaine forte, structurés autour d'une métropole (2/17).
- Les territoires de PSAD sous influence urbaine moyenne, structurés autour de villes moyennes (12/17).
- Les territoires de PSAD sous influence urbaine faible, structurés autour de petits pôles et couvrant en partie un milieu rural (3/17).

La territorialisation des risques sociaux d'échec scolaire été la deuxième dimension mobilisée dans la réalisation de cette typologie. *L'atlas académique des risques sociaux d'échec scolaire*, réalisé par le centre d'études et de recherche sur les qualifications (CEREQ) en 2012 a servi de base à cette seconde étape.

L'approche du CEREQ part du postulat que les facteurs qui favorisent le décrochage des jeunes dépendent en partie du contexte dans lequel ils vivent. La littérature mentionne ainsi comme associé à l'échec scolaire des facteurs relatifs aux conditions de vie et en tout premier les conditions d'emploi des parents, les conditions familiales et les conditions culturelles. L'atlas des risques sociaux d'échec scolaire a été construit à partir de l'agrégation de 7 variables : le niveau de revenu, le chômage et la précarité de l'emploi, le niveau de diplôme des parents, le fait d'être dans une famille monoparentale, dans une famille nombreuse ainsi que les conditions de logement. La typologie qu'ils proposent est constituée de 6 « classe-type » présentant des risques sociaux d'échec scolaire plus ou moins limités. Nous les retrouvons précisés dans la légende de la carte présentée ci-dessous..

Encadré 5. L'approche du CEREQ par les facteurs de risque

Dans ce travail, le CEREQ part du postulat qu'il existe des configurations territoriales plus ou moins favorables à la réussite scolaire des jeunes afin d'observer les risques de décrochage sur le territoire. De ce point de vue-là, la diversité des situations territoriales révèle des écarts importants qui renseignent des inégalités inhérentes aux espaces et conditions de vie des jeunes.

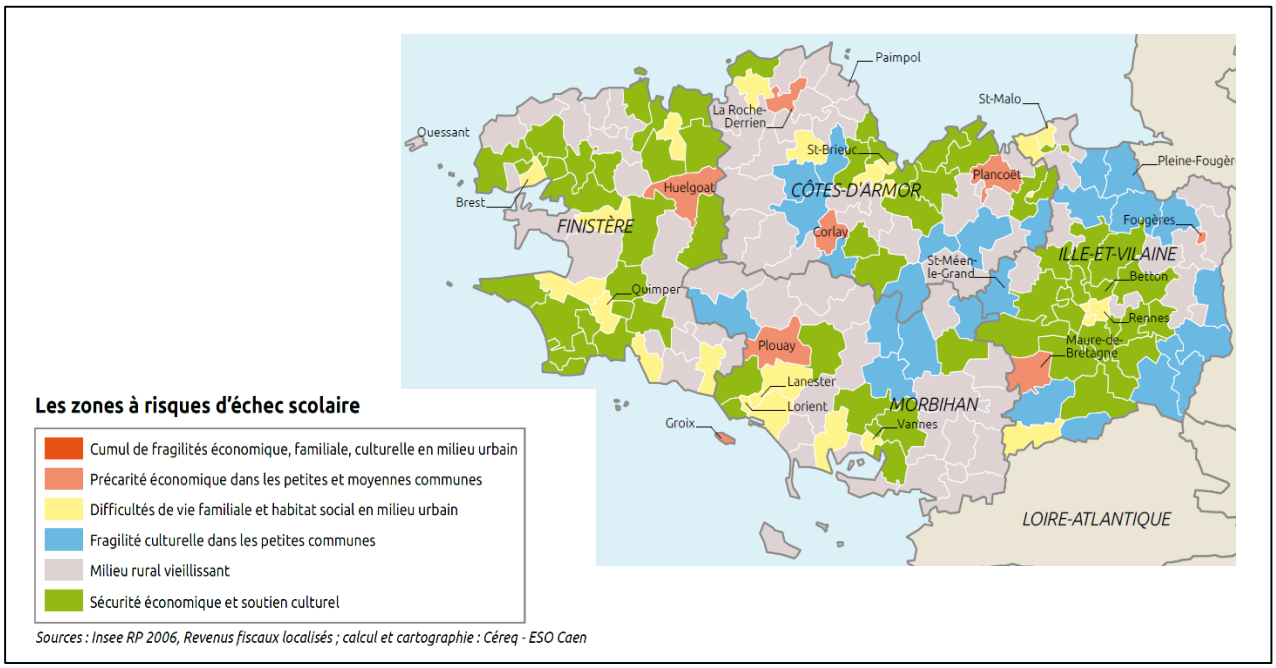

Carte 8. Les zones à risque d'échec scolaire en Bretagne.

Source : Atlas académique des risques sociaux d'échec scolaire, CEREQ (2012)

Le croisement de l'attractivité urbaine sur les territoires des plateformes avec les risques sociaux d'échec scolaire nous a permis d'affiner le premier essai de catégorisation :

- Les risques sociaux de décrochage sont relativement faibles dans les territoires des PSAD sous influence forte des grandes aires urbaines. (2/17).
- Les risques sociaux de décrochage sont limités compte tenu de caractères sociaux et économiques plutôt favorables ainsi qu'une certaine stabilité des conditions de vie dans un tiers des plateformes sous influence urbaine moyenne (4/17).
- Les risques sociaux d'échec scolaire sont persistants dans deux tiers de plateformes sous influence urbaine moyenne. On y retrouve notamment des territoires périurbains ou ruraux désavantagés par une forte proportion de parents non diplômés et un revenu médian par unité de consommation faible (8/17).
- Les risques de décrochage sont différenciés dans les plateformes sous faible influence urbaine couvrant en partie un milieu rural (3/17).

La troisième dimension mobilisée s'est intéressée à la **territorialisation de la non-diplomation chez les jeunes non scolarisés de 15 à 24 ans**. Les travaux d'Olivier David sur la territorialisation de la non-diplomation en Bretagne, réalisés dans le cadre d'une collaboration France/Québec en 2013 ont servi de base à cette dernière étape.

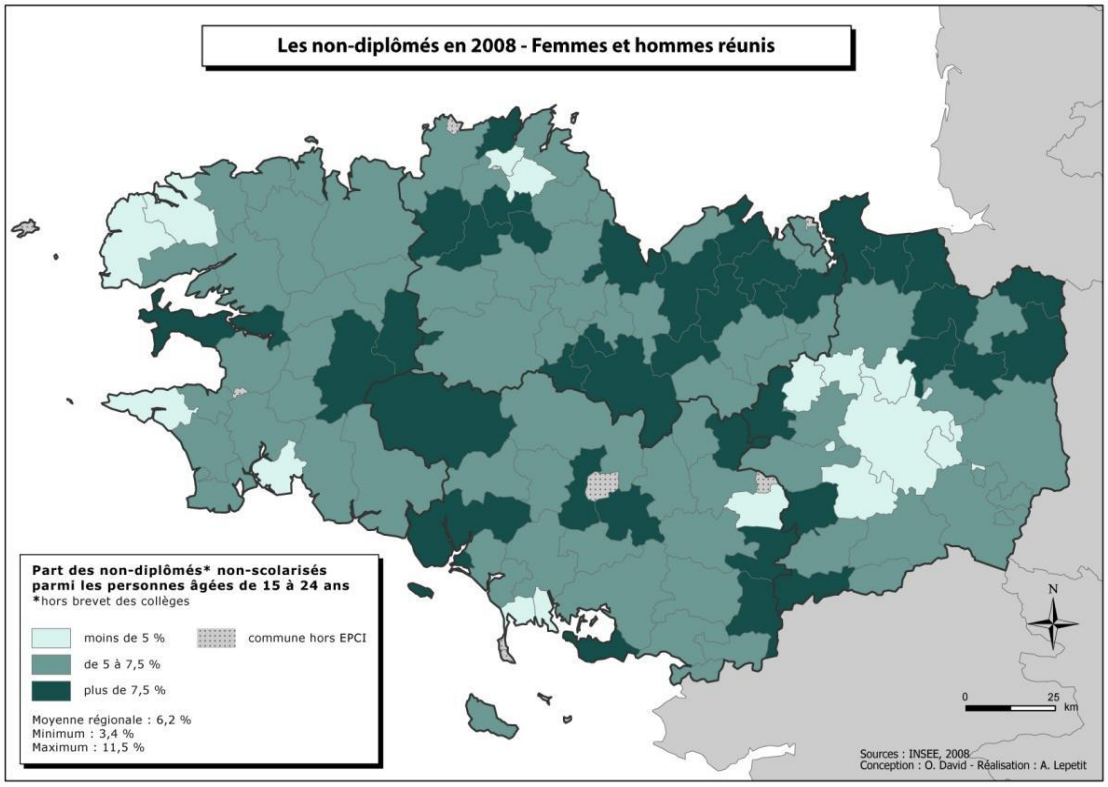

Carte 9. Les non-diplômés en 2008 - Femmes et hommes réunis

Source : INSEE, 2008 Conception : O. David

Les résultats obtenus à la confrontation de cette dernière donnée avec les deux précédentes sont présentés dans la partie b) qui suit.

b) Catégorisation proposée au titre de la territorialisation du décrochage scolaire

Le tableau ci-dessous renseigne, pour chacun des territoires des plateformes, l'attractivité urbaine, les risques sociaux d'échec scolaire et le taux de non-diplomation.

Territoire de la PSAD	Attractivité urbaine Zonage en aires urbaines (INSEE)	Risques sociaux d'échec scolaire (CEREQ)	Taux de non diplomation (O. DAVID / INSEE)
Le DS limité par le rayonnement urbain mais très aggravé dans les ZUS	++	--	--
	++	-	-
Le DS canalisé par un maillage territorial équilibré (villes moyennes articulées à des territoires ruraux relativement stables)	+	-	-
	+	-	-
	+	-	-
	+	-	-
Le DS en extension du fait de pôles urbains traversés par de la précarité	+	+	+
	+	+	+
	+	+	+
	+	+	+
	+	+	+
	+	+	+
	+	+	+
	+	+	+
Le DS donnant lieu à des différenciations intra-territoriales du fait d'espaces ruraux aux conditions de vie stables et de petites villes urbaines en difficultés de développement	-	+/-	+/-
	-	+/-	+/-
	-	+/-	+/-

Tableau 5. La territorialisation du décrochage dans les territoires des PSAD en Bretagne

Source : DREP, ASKORIA, juin 2015

Au croisement des trois types de données mobilisées, quatre groupes homogènes se distinguent, permettant de proposer quatre familles de territoire de PSAD en Bretagne, première partie du travail de typologisation des dispositifs. Ces dernières sont présentées dans la figure ci-dessous :

Le DS limité par le rayonnement urbain mais très aggravé dans les ZUS	**Le DS canalisé par un maillage territorial équilibré (villes moyennes articulées à des territoires ruraux relativement stables)**	**Le DS en extension du fait de pôles urbains traversés par la précarité et de zones rurales en déclin**	**Le DS donnant lieu à des différenciations intra-territoriales du fait d'espaces ruraux aux conditions de vie stables et de petites villes urbaines en difficultés de développement**

Le décrochage scolaire limité par le rayonnement urbain mais très aggravé dans les ZUS

Dans les territoires de cette première catégorie, le décrochage scolaire est un phénomène qui apparaît tout à la fois limité par le rayonnement urbain et aggravé dans les zones urbaines sensibles. Sous l'influence directe d'une métropole dynamique, les territoires de cette première classe sont favorisés par un rapide accès aux équipements et services et une proximité des emplois. Les couronnes périurbaines sont économiquement et socialement favorisées et les risques de décrochage y sont faibles : peu de chômage[70], des revenus élevés ainsi qu'un niveau de diplôme des parents important. On y reconnait un type périurbain de classes moyennes à moyennes-aisées composé de ménages de profession intermédiaire et de cadres. On peut également retrouver au-delà du tissu péri-urbain quelques territoires ruraux présentant des indicateurs favorables au regard de la stabilité des conditions de vie (peu de familles monoparentales, de familles nombreuses et de logement social). En termes de non-diplomation, on retrouve sur ces territoires des taux inférieurs à la moyenne régionale. Toutefois, on observe des situations sociales difficiles dans les ZUS qui présentent une part importante de ménages vivant en habitat à loyer modéré (HLM) et de familles monoparentales[71] ce qui se traduit de façon localisée par un risque d'échec scolaire et un taux de non-diplomation supérieurs à la moyenne régionale dans ces quartiers sensibles.

Le décrochage scolaire canalisé par un maillage territorial équilibré (villes moyennes articulées à des territoires ruraux relativement stables)

Dans les territoires de cette seconde catégorie, qui présentent des similitudes avec ceux de la première mais sont sous influence urbaine plus limitée, le décrochage scolaire est un phénomène canalisé par un maillage territorial équilibré. On y retrouve une à plusieurs villes de taille moyenne où, en dehors des zones urbaines sensibles le

[70] Les variables économiques du chômage et de la précarité en emploi agissent sur l'échec scolaire via l'image du marché du travail et la rentabilité des études, ainsi que sur les incertitudes quant à l'avenir.

[71] Comme le précise le CEREQ, le fait d'être dans une famille monoparentale réduit objectivement la possibilité de se faire aider dans son travail à la maison ce qui a un impact sur les résultats et la familiarité avec les normes de l'institution. Par ailleurs, les ménages à faibles ressources sont nettement représentés au sein des locataires de HLM dans les quartiers pauvres des grandes villes et dans les ZUS. Or, le niveau de revenu des ménages a un impact important sur les inégalités sociales face à l'école.

décrochage est canalisé par le rayonnement culturel et économique urbain. Le tissu périurbain des territoires de cette seconde catégorie est favorisé et les territoires ruraux sont stables au regard des conditions de vie. Ces différents éléments concourent globalement à limiter les risques sociaux de décrochage scolaire. La part des personnes non diplômées non scolarisées parmi les personnes âgées de 16 à 24 ans sur ces territoires est inférieure ou dans la moyenne régionale.

Le décrochage scolaire en extension du fait de pôles urbains traversés par la précarité et de zones rurales en déclin

Cette troisième catégorie regroupe des territoires où le phénomène de décrochage est potentiellement en extension du fait de pôles urbains traversés par la précarité et de zones rurales en déclin. Ainsi, les pôles urbains peuvent présenter des situations sociales difficiles (habitat social, familles monoparentales) et on retrouve dans le tissu périurbain de petites et de moyennes communes marquées par une précarité économique (part de chômage élevée, précarité de l'emploi et revenu médian par unité de consommation faible). Les territoires de cette troisième catégorie incluent également des petites communes rurales et agricoles présentant une fragilité culturelle avec une forte proportion de parents non diplômés et des revenus médians par unité de consommation faibles. Les risques sociaux d'échec scolaire sont moyens à élevés sur ces territoires, tout comme les indicateurs de non-diplomation.

Le décrochage scolaire donnant lieu à des différenciations intra-territoriales du fait d'espaces ruraux aux conditions de vie stables et de petites villes en difficulté de développement

Cette quatrième et dernière catégorie regroupe les territoires les plus ruraux où le phénomène de décrochage est traversé par une différenciation importante du fait de petites villes en déclin mais aussi d'espaces ruraux aux conditions de vie stables. Les taux de non diplomation chez les jeunes de 15 à 24 ans observés dans cette dernière catégorie s'échelonnent ainsi de valeurs moyennes à élevées, les risques sociaux d'échec scolaire étant différenciés. Ainsi, ces risques qui sont persistants mais limités dans les communes situées en milieu rural vieillissant où les ménages sont avantagés par des conditions de vie stables, sont plus marqués dans certaines petites villes en difficultés de développement ou dans des communes rurales et agricoles fragiles sur le plan culturel.

La carte ci-dessous, réalisée par la DREP représente la typologie proposée au titre de la territorialisation du décrochage dans les 17 PSAD de Bretagne[72].

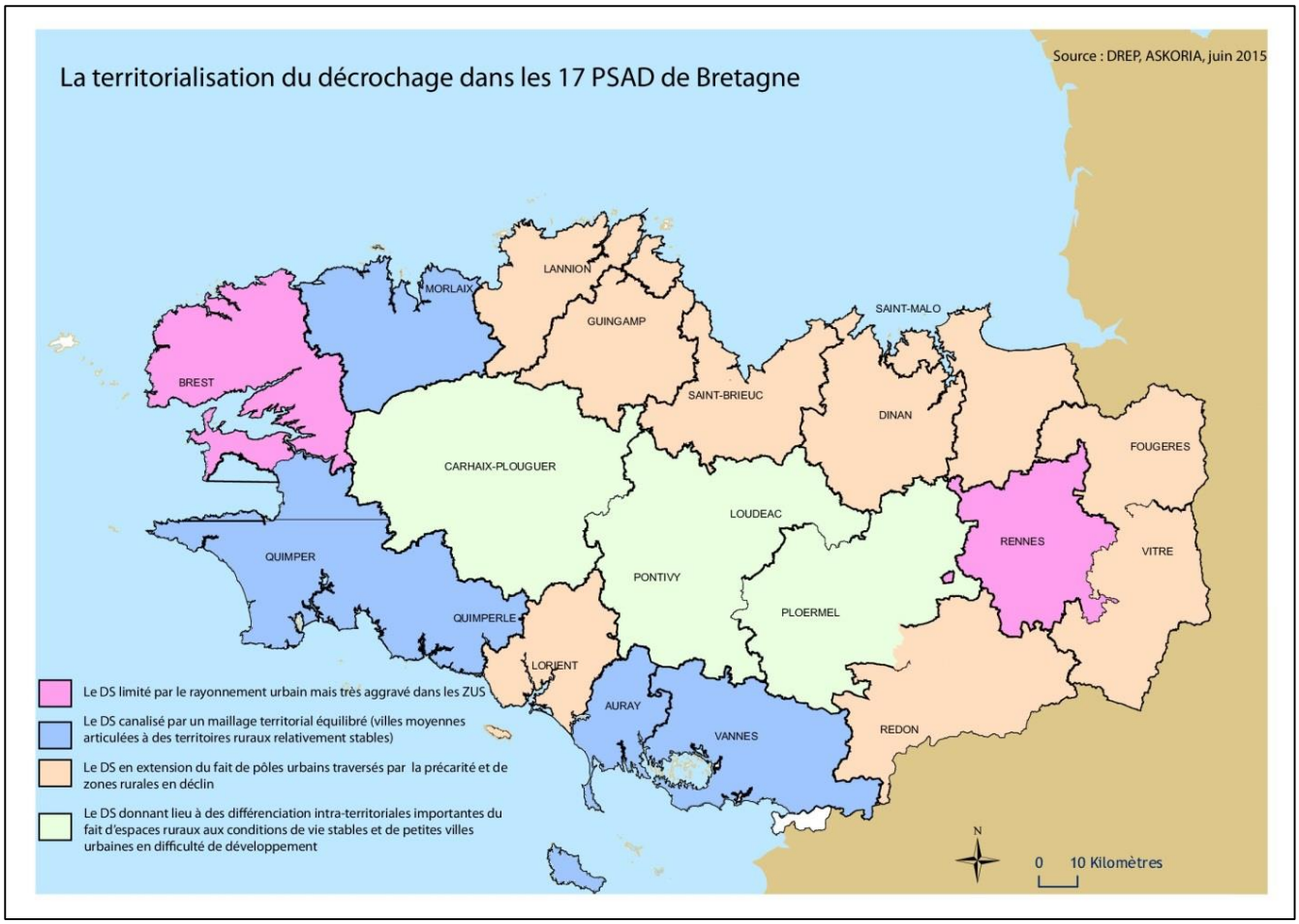

Carte 10. Les quatre catégories de territoires de PSAD proposées

Source : DREP, ASKORIA, juin 2015

[72] Nous préciserons que quelques limites de territoires de PSAD présentés sur cette carte diffèrent très légèrement des découpages réels, en raison d'une imprécision sur le fond de carte. Cela ne gêne toutefois en rien sa lecture et sa compréhension globale.

2. Systemes d'action

a) Méthodologie

Dans un second temps, il s'est agi de proposer un essai de typologie des **systèmes d'actions** des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs en tenant compte de deux dimensions : la **gouvernance des plateformes** d'une part, leurs **modes d'action** d'autre part. Pour chacune d'entre-elles des indicateurs de premier et de second rang ont été définis et renseignés à partir du matériau recueilli lors des ateliers intersites avec les acteurs locaux des PSAD.

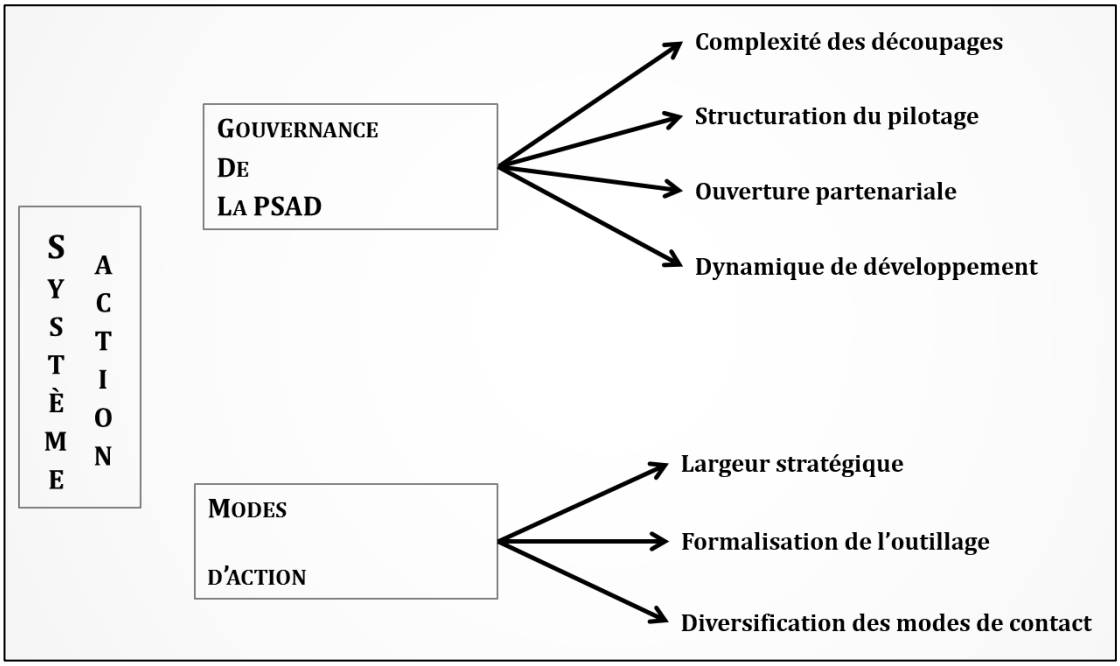

Figure 11. Les différentes dimensions et les différents indicateurs utilisés pour caractériser les systèmes d'action des plateformes

Source : DREP, ASKORIA, juin 2015

Concernant la gouvernance de la PSAD, chacune des plateformes a été caractérisée au regard de la complexité du découpage territorial dans lequel elle s'inscrivait, de la structuration de son pilotage, de son ouverture partenariale et de sa dynamique de développement (plus ou moins grande stabilité). Afin de pouvoir porter une qualification sur ces quatre dimensions, des indicateurs ont été renseignés en fonction des retours faits par les PSAD au moment des ateliers.

Concernant les modes d'action des PSAD, chacune des plateformes a été caractérisée au regard de sa largeur stratégique, de la formalisation de son outillage et du niveau de diversification des modes de contact avec les jeunes. De la même manière que pour la gouvernance, des indicateurs ont été renseignés en repartant du matériau recueilli lors des trois vagues d'ateliers intersites.

b) Retour d'ateliers

Afin de réaliser cette seconde typologie, le matériau recueilli lors des trois vagues d'ateliers intersites a servi de base, en permettant de renseigner les indicateurs identifiés de notre point de vue comme pertinents pour qualifier les différentes dimensions repérées. Pour ce faire, des outils ont été créés et notamment des **tableaux** analytiques regroupant les indicateurs renseignés pour chaque plateforme ainsi que la qualification de la dimension, renseignée suite au « scoring » des réponses précédentes. Ci-dessous, le tableau anonyme rempli utilisé pour qualifier la formalisation de **l'outillage des différentes plateformes** :

Formalisation de l'outillage				
PSAD	**Entretiens croisés**	**Fiche de liaison**	**Fiche de signalement « au fil de l'eau » pour les établissements**	**Qualification**
N°1	Non	Oui	Non	En dvt
N°2	Oui	Oui	Non	Développée
N°3	Oui	Non	Non	En dvt
N°4	Oui	Oui	Oui	Développée
N°5	Non	Oui	Non	En dvt
N°6	Non	Oui	Oui	Développée
N°7	Non	Oui	Oui	Développée
N°8	Non	Oui	Non	En dvt
N°9	Oui	Oui	Oui	Développée
N°10	Non	Oui	Oui	Développée
N°11	Oui	Oui	Oui	Développée
N°12	Oui	Oui	Oui	Développée
N°13	Oui	Non	Oui	Développée
N°14	Oui	Oui	Non	Développée
N°15	Oui	Oui	Non	Développée
N°16	Non	Oui	Oui	Développée
N°17	Oui	Oui	Oui	Développée

Tableau 6. Formalisation de l'outillage des 17 PSAD[73] (données anonymisées)

Source : DREP, ASKORIA, juin 2015

Des tableaux similaires ont été construits concernant la complexité des découpages, la structuration du pilotage, l'ouverture partenariale, la dynamique de développement, la largeur stratégique et la diversification des modes de contact. Le détail de la méthodologie employée pour les remplir est le suivant :

- Complexité des découpages territoriaux : PSAD/pays, PSAD/département, PSAD/BAPE (1 : concordance territoriale ; 2 : territoires différents). *Scoring* : 3 : unicité (en cas de superposition des différents territoires

[73] Ø : outillage spécifique absent ; en dvt : outillage en développement

d'action) ; 4 : correspondance (en cas d'intégration partielle des différents territoires) ; 5 et + : complexité (en cas d'articulation complexe entre les découpages territoriaux)

- Structuration du pilotage des PSAD : adéquation pilotage affiche/réel (0 : binôme ou trinôme non effectif ; 1 : binôme effectif) ; existence d'instance(s) (0 : pas d'instances formalisées ; 1 : instance(s) formalisée(s)). *Scoring* : 2 : structuré ; 1 : moyennement structuré ; 0 : peu structuré
- Ouverture partenariale : nombre d'instances (0 : pas d'instances ; 1 : une instance ; 2 : deux instances) ; nombre d'acteurs (0 : moins de 10 acteurs ; 1 : entre 10 et 15 ; 2 : entre 15 et 25 ; 3 : plus de 25) ; Participation effective des acteurs « hors noyau dur » aux instances (0 : non ; 1 : oui). *Scoring* : 0 à 2 : ouverture très limitée ; 3 à 4 : ouverture moyenne ; 5 à 6 : ouverture importante
- Dynamique de développement : A l' origine (0 : impulsion limitée ; 1 : impulsion forte : 1) ; Déploiement (-2 : ralentissement ; 1 : stagnation ; 2 : évolution) ; Aujourd'hui et projection à N+1 (-2 : ralentissement ; 1 : stagnation ; 2 : évolution). *Scoring* : -4 à 0 = fragile ; 1 à 4 = en développement et stabilisé = 5

- Diversification stratégique : relation PSAD/Prévention[74] (0 : non ; 1 : oui) ; relation PSAD/intervention (0 : non ; 1 : oui) ; souhait stratégie intégrée (0 : non ; 1 : oui). *Scoring* : 0 : PSAD axée sur la remédiation uniquement ; 1 : diversification stratégique en développement ; 2 : stratégie diversifiée
- Formalisation de l'outillage : entretiens croisés (0 : non ; 1 : oui), fiche de liaison (0 : non ; 1 : oui), fiche de signalement « au fil de l'eau » (0 : non ; 1 : oui). *Scoring* : 2 ou 3 : outillage développé ; 1 : outillage en développement ; 0 : outillage peu développé
- Diversification des modes de contact : Téléphone sur horaires décalés ; courriels/réseaux sociaux/sms et mobilisation de réseaux partenariaux. Barème : 0 : Non : 1 : Oui. *Scoring* : 0 : classiques ; 1 et 2 : diversifiés ; 3 : très diversifiés

[74] Mise en synergie de l'activité effectuée par la PSAD et principalement axée sur la remédiation avec des actions ou des dispositifs relevant du domaine de la prévention.

Ces indicateurs renseignés par plateforme ont ensuite permis de construire un tableau final :

LE SYSTEME D'ACTION							
PSAD	Gouvernance de la PSAD				Modes d'action		
	Découpages territoriaux	Structuration du pilotage	Ouverture partenariale	Dynamique de développement	Largeur stratégique	Formalisation de l'outillage	Diversification des modes de contact
N°1	Correspondance	Structurée	Importante	Stabilisée	Diversification en dvt	En dvt	Diversifiées
N°2	Unicité	Structurée	Importante	Stabilisée	Diversification en dvt	Développée	Diversifiées
N°3	Unicité	Moyennement structurée	Limitée	En dvt	Diversification en dvt	En dvt	Très diversifiées
N°4	Correspondance	Moyennement structurée	Moyenne	Fragile	Diversification en dvt	Développée	Très diversifiées
N°5	Correspondance	Structurée	Limitée	En dvt	Diversification en dvt	En dvt	Diversifiées
N°6	Correspondance	Structurée	Moyenne	Stabilisée	Diversifiée	Développée	Diversifiées
N°7	Unicité	Structurée	Moyenne	En dvt	Diversification en dvt	Développée	Très diversifiées
N°8	Correspondance	Structurée	Importante	En dvt	Diversification en dvt	En dvt	Très diversifiées
N°9	Correspondance	Moyennement structurée	Moyenne	Fragile	Diversification en dvt	Développée	Diversifiées
N°10	Complexité	Moyennement structurée	Limitée	En dvt	Diversification en dvt	Développée	Diversifiées
N°11	Correspondance	Moyennement structurée	Moyenne	Fragile	Diversification en dvt	Développée	Diversifiées
N°12	Correspondance	Moyennement structurée	Moyenne	En dvt	Diversifiée	Développée	Diversifiées
N°13	Complexité	Structurée	Limitée	En dvt	Diversifiée	Développée	Diversifiées
N°14	Correspondance	Moyennement structurée	Limitée	En dvt	Diversifiée	Développée	Diversifiées
N°15	Correspondance	Structurée	Limitée	En dvt	Diversifiée	Développée	Diversifiées
N°16	Complexité	Peu structurée	Limitée	Fragile	Diversification en dvt	Développée	Très diversifiées
N°17	Complexité	Moyennement structurée	Moyenne	En dvt	Diversification en dvt	Développée	Diversifiées

Tableau 7. Tableau caractérisant, pour chaque PSAD les différents indicateurs relatifs à leur système d'action (données anonymisées)

Source : DREP, ASKORIA, juin 2015

AVERTISSEMENT

Le tableau présenté ci-dessus a été construit à partir de données déclaratives recueillies lors des ateliers intersites.

c) Catégorisation proposée au titre des systèmes d'action

Au croisement des différentes données mobilisées, quatre groupes homogènes se distinguent, permettant de proposer quatre familles de système d'action de PSAD en Bretagne, seconde partie du travail de catégorisation des dispositifs. On précisera toutefois que ces familles ont également été construites en repartant du matériau déclaratif recueilli en atelier intersites.

Système d'action intégré et stratégique	Système d'action structuré et fonctionnel	Système d'action en tension entre fragilité et développement	Système d'action qui fait face à une complexité territoriale et à des acteurs autonomes

Système d'action intégré et stratégique

Les PSAD de cette première catégorie sont construites autour d'un partenariat intégré et développent un pilotage stratégique. Leur intégration territoriale, totale ou partielle, permet en effet une articulation forte de la plateforme avec d'autres dispositifs déployés sur le territoire. En termes de gouvernance, le pilotage des PSAD de cette première catégorie est structuré : le binôme ou le trinôme de pilotage est dans les faits effectif, le(s) copilote(s) étant actif(s) aux côtés du pilote et la plateforme se déployant dans le cadre d'instances formalisées sur deux niveaux (comité de pilotage et comité technique). La mise en place de ces plateforme consolide un partenariat existant antérieurement et formalise les différents niveaux de collaboration. Ces plateformes sont ouvertes à un nombre important de partenaires, notamment des acteurs sociaux (prévention spécialisée, sauvegarde de l'enfance, etc.), les collectivités (région, départements, communautés de communes), les services de l'Etat (PJJ, DIRECCTE), les CFA, les lycées agricoles et maritimes le cas échéant. L'élargissement du partenariat vers d'autres acteurs (ex : personnels médicaux, entreprises) est une volonté affirmée par les responsables. L'outillage est développé en particulier à travers des fiches de liaison et des entretiens croisés. Une répartition des publics en fonction des compétences et des actions emblématiques (ex : guide d'entretien commun) soutiennent le travail collaboratif. La dynamique de fonctionnement de ces PSAD est pérenne. Leur niveau d'activité, qui implique notamment une multiplicité d'acteurs et de réseaux, agit comme un facteur de protection. Ces PSAD apparaissent notamment moins vulnérables au turn-over de leurs acteurs principaux. Leurs modes de contacts avec les jeunes, combinant le recours au téléphone sur des horaires atypiques, aux courriers et à la mobilisation du réseau partenarial, sont très diversifiés.

Système d'action structuré et fonctionnel

Cette seconde catégorie regroupe des plateformes structurées autour d'un objectif de gestion fonctionnelle. Leur structuration organisationnelle se caractérise par une gouvernance articulée autour d'un co-pilotage effectif et d'instances établies, sur un ou deux niveaux. En termes de travail en réseau, leur intégration territoriale partielle permet une articulation avec d'autres dispositifs et acteurs déployés sur le territoire. Toutefois, contrairement à

la première catégorie, l'ouverture partenariale est moins importante, notamment en raison d'un nombre plus limité de partenaires associés à la PSAD, en dehors du « noyau dur » (entre 10 et 20). L'ouverture partenariale est cependant en développement dans ces plateformes qui cherchent à créer des partenariats réellement opérationnels en optimisant le travail collaboratif entre acteurs centraux (mise en place d'entretiens croisés, de fiches de liaison en cours de développement) et en élargissant le cercle d'acteurs gravitant autour du dispositif (renforcement des liens avec les acteurs sociaux pour toucher les « injoignables », avec les CFA pour prendre en charge les décrocheurs de l'apprentissage etc.). Ces PSAD restent exposées à des cycles de fonctionnement où peuvent alterner des périodes de fragilité, de développement ou de stabilité.

Système d'action en tension entre fragilité et développement

Les plateformes de cette catégorie se caractérisent par des systèmes d'action en tension entre fragilité et développement. Cette fragilité peut s'expliquer par une intégration territoriale partielle voire complexe (trans-départementale notamment) pouvant compliquer la mise en place de certains partenariats (éloignement des acteurs, multiplication des interlocuteurs, etc.). Le pilotage chemine vers une structuration, ces plateformes ayant en général à minima toutes une ou deux instances, mais le co-pilotage en binôme n'est généralement pas pleinement effectif. Dans cette troisième catégorie, l'ouverture partenariale des plateformes peut être qualifiée de moyenne : on retrouve une implication des acteurs sociaux dans l'activité de la PSAD tout comme les services de l'Etat (Direccte, PJJ) et des collectivités mais au titre d'acteurs « secondaires » ou « informés », ces derniers ne prenant pas part aux instances de la PSAD (comité de pilotage, comité de suivi). L'outillage spécifique, en particulier au service d'une collaboration interinstitutionnelle au service du jeune est encore fragile, souvent en développement, de façon plus rare absent. Ces PSAD restent exposées à des cycles de fonctionnement qui, oscillant entre fragilité et développement, n'apparaissent pas stabilisés.

Système d'action qui fait face à une complexité territoriale et à des acteurs relativement autonomes

Ces PSAD sont à cheval sur deux, voire trois départements, soit parce qu'elles ont pour périmètre un grand pays lui-même trans-départemental, soit parce qu'elles couvrent deux pays. La question des découpages territoriaux rend certaines collaborations plus compliquées compte-tenu de l'éloignement des acteurs et de la multiplication des partenaires potentiels (conseils départementaux etc.). Par ailleurs, l'articulation est parfois difficile, au sein de la PSAD, entre des territoires inégalement dynamiques au regard de la prise en compte de la problématique du décrochage. L'autonomie des acteurs au sein du dispositif rend délicate la structuration d'une gouvernance formalisée. Cela se traduit par des instances aux contours relativement flous dont la question de l'élargissement est une préoccupation importante, sans formalisation d'un comité de pilotage ou d'un comité de suivi. Au niveau de la cohésion entre acteurs, l'autonomie des partenaires peut se traduire par un pilotage vécu de façon parfois isolée par le directeur de CIO, le co-pilote étant souvent moins investi. L'ouverture partenariale est centrée sur les acteurs du noyau dur de la PSAD (CIO, ML, MLDS et MIJEC), les acteurs sociaux ou les collectivités étant impliqués de façon plus distante et moins systématique. L'outillage interinstitutionnel reste fragile dans ces plateformes n'ayant pas mis en place d'outils spécifiques permettant un suivi entre partenaires (entretiens

croisés, fiche de liaison individuelle). Ces PSAD connaissent des cycles de fonctionnement qui, en alternant entre les périodes de fragilité et de développement, ne permettent pas leur stabilisation.

3. Vers des configurations locales ?

Notre travail s'est donc intéressé à caractériser les plateformes locales au regard de deux dimensions : la territorialisation du décrochage sur le territoire de la PSAD d'une part et la structure des systèmes d'action des plateformes au regard de leur gouvernance et de leurs modes d'action d'autre part.

Les deux typologies ont ensuite été rapprochées afin de repérer de possibles **configurations locales** –c'est-à-dire : de possibles lignes de convergence entre les types de systèmes d'action et les problématiques de décrochage territorialisées auxquelles les plateformes sont confrontées. Cette hypothèse de congruences est représentée sur la figure ci-dessous par des doubles flèches.

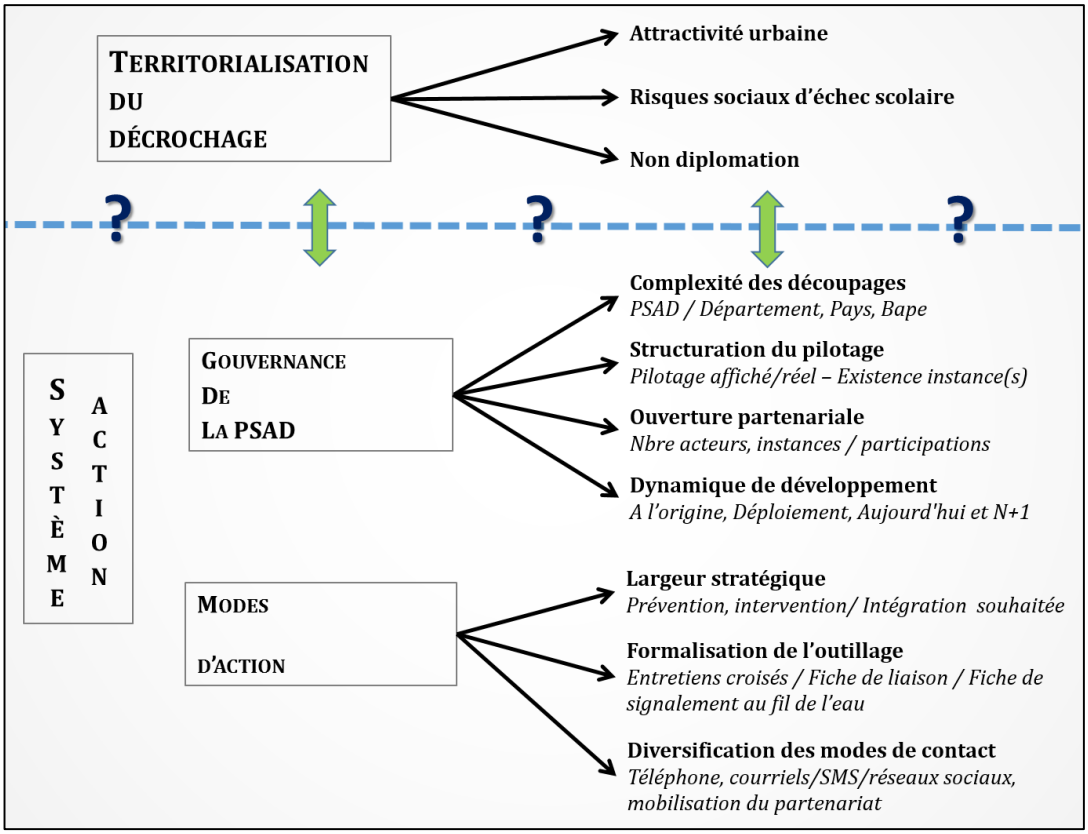

Figure 12. Vers des configurations locales?

Source : DREP, ASKORIA, juin 2015

En repartant des 17 PSAD, on aboutit au repérage suivant :

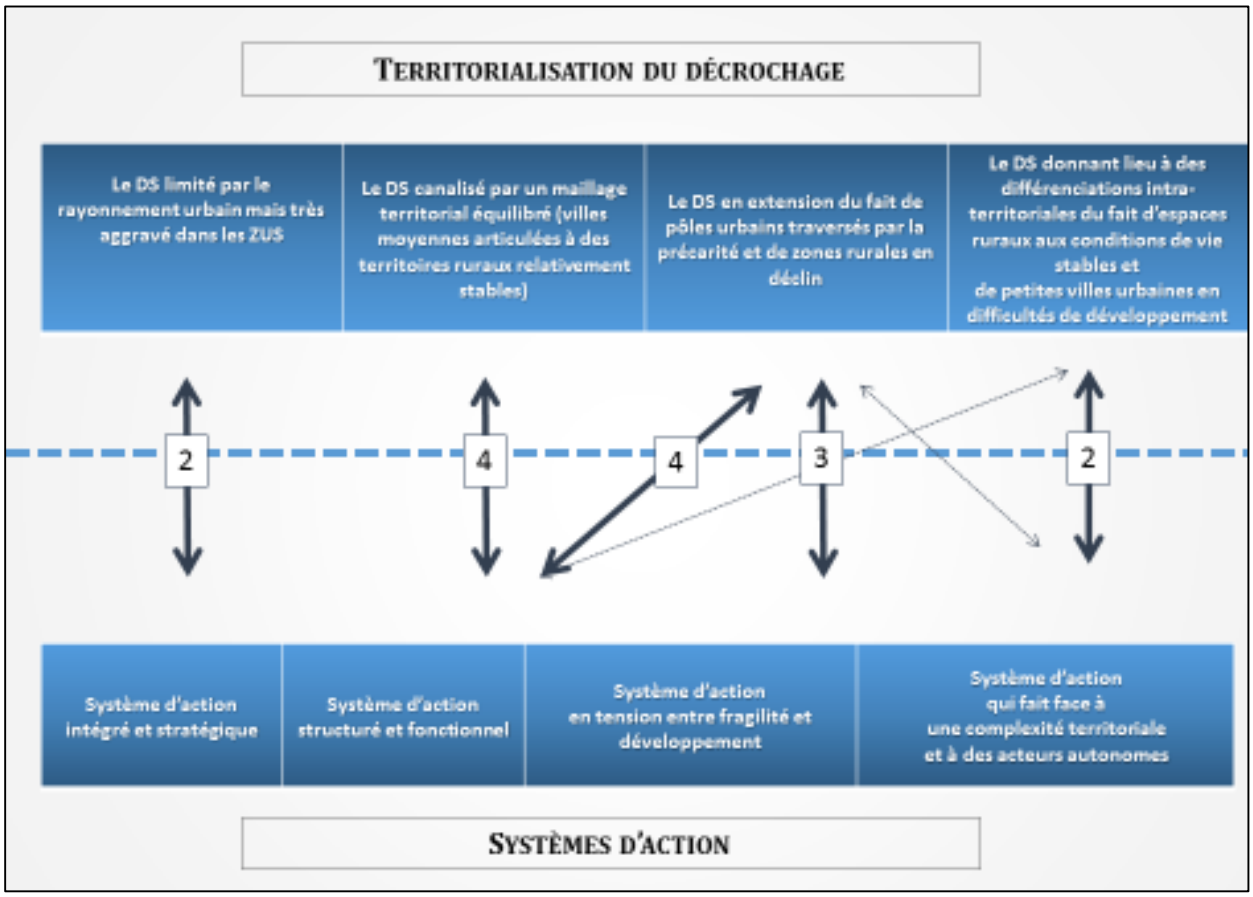

Figures 13 : Territorialisation du décrochage et systèmes d'action des PSAD

Source: DREP, ASKORIA, juin 2015

- Une première congruence semble observable entre les territoires métropolitains (décrochage limité aux ZUS) et un système d'action intégré et stratégique.

- Une seconde congruence apparait entre les territoires où villes moyennes et espaces ruraux cohabitent (décrochage canalisé ou en extension) avec le système d'action structuré et fonctionnel et le système d'action en tension, entre fragilité et développement.

- Enfin, une troisième configuration locale se retrouve selon nous dans les territoires traversés par de fortes différenciations du fait d'espaces ruraux aux conditions de vie stables et de petites villes en déclin. Ils correspondent au système d'action qui fait face à une complexité territoriale et à des acteurs autonomes.

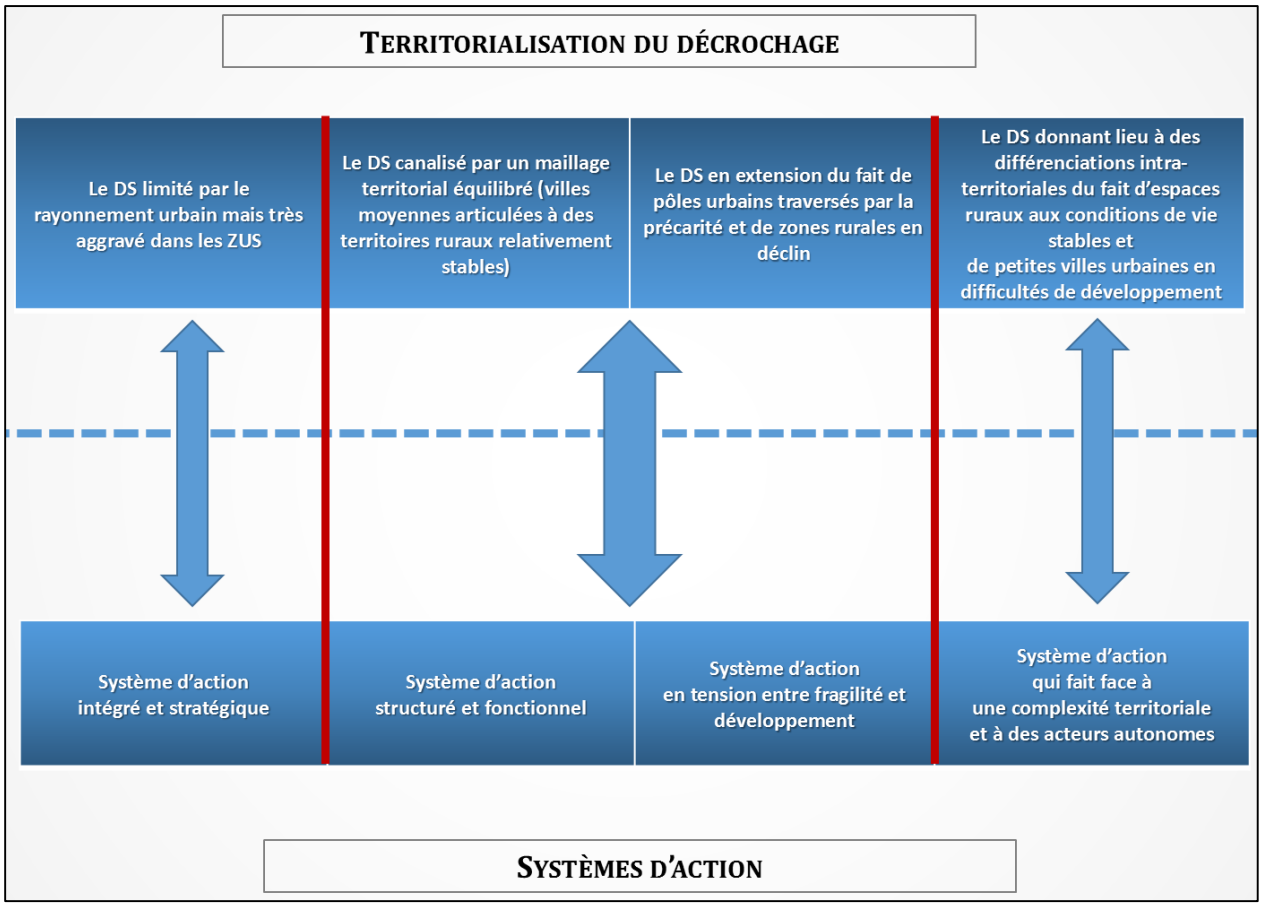

Figure 14: Trois grandes configurations locales

Source: DREP, ASKORIA, juin 2015

4. ELEMENTS DE SYNTHESE

Vers une catégorisation des PSAD

Pour chacune des 17 plateformes, le travail effectué a cherché à renseigner l'acuité de la problématique du décrochage scolaire sur leur territoire et a visé à approcher le système d'action, au regard de leur gouvernance d'une part et de leurs modes d'action d'autre part.

Concernant l'approche territorialisée des phénomènes de décrochage, trois dimensions ont été mobilisées : l'intensité de l'attractivité urbaine *(zonage en aires urbaines de l'INSEE, 2010)*, la territorialisation des risques sociaux d'échec scolaire *(CEREQ, 2012)* et la territorialisation de la non-diplomation chez les jeunes non scolarisés de 15 à 24 ans *(O. David, 2008).* Au croisement de ces trois dimensions, un essai de typologie constitué de quatre « idéaux-types » de territoires de PSAD a été proposé :

- Des territoires où le décrochage scolaire est tout à la fois limité par le rayonnement urbain d'une métropole dynamique mais également aggravé dans les zones urbaines sensibles (ZUS) où l'on retrouve des situations sociales difficiles.
- Des territoires où le phénomène est canalisé par un maillage territorial équilibré caractérisé par des villes moyennes articulées à des territoires ruraux relativement stables.
- Des territoires où le phénomène du décrochage scolaire est potentiellement en extension du fait de pôles urbains traversés par la précarité et de zones rurales en déclin.
- Des territoires où le décrochage scolaire est différencié de façon importante du fait de petites villes en déclin et d'espaces ruraux aux conditions de vie stables.

Concernant l'approche par les systèmes d'action, la gouvernance de chacune des plateformes a été caractérisée au regard de la complexité du découpage territorial dans lequel elle s'inscrit, de la structuration de son pilotage, de son ouverture partenariale et de sa dynamique de développement. Les modes d'action ont quant à eux été qualifiés en fonction de la largeur stratégique des plateformes, de la formalisation de leur outillage et de la diversification des modes de contact. Au croisement de ces différentes données, quatre groupes homogènes se distinguent : des systèmes d'action combinant intégration partenariale et pilotage stratégiques, des systèmes d'action combinant structuration organisationnelle et gestion fonctionnelle, des systèmes d'action en tension entre fragilité et développement et des systèmes d'action des PSAD faisant face à une complexité territoriale et à des acteurs autonomes.

Par schématisation, et par rapprochement entre territoires et systèmes d'action, 3 types de configurations locales apparaissent :

- Une première congruence semble observable entre les territoires métropolitains (décrochage limité aux ZUS) et un système d'action intégré et stratégique.
- Une seconde congruence apparait entre les territoires où villes moyennes et espaces ruraux cohabitent (décrochage canalisé ou en extension) avec le système d'action structuré et fonctionnel et le système d'action en tension, entre fragilité et développement.
- Enfin, une troisième configuration locale se retrouve selon nous dans les territoires traversés par de fortes différenciations du fait d'espaces ruraux aux conditions de vie stables et de petites villes en déclin. Ils correspondent au système d'action qui fait face à une complexité territoriale et à des acteurs autonomes.

1. PERSPECTIVES

Afin de guider les responsables locaux vis-à-vis des évolutions de gouvernance à envisager, nous avons travaillé à recenser et à qualifier une série d'évolutions (*tendances et ruptures*) que nous estimons importantes à prendre en compte pour penser l'avenir, envisagé ici à échéance de 2 ou 3 années. Parmi les évolutions contextuelles à prendre en compte nous avons donc distingué

- celles qui participent de tendances déjà à l'œuvre (10), c'est à dire des cheminements en profondeur liés, en quelle que sorte, à des « coups partis »
- celles qui représentent des ruptures par rapport aux dynamiques actuelles (8), c'est-à-dire des transformations fortes envisagées à partir du repérage de « signaux faibles ». Complémentairement, nous avons réfléchi le niveau de plus ou moins grande incertitude affectant, de notre point de vue, chacune de ces évolutions contextuelles[75]. Présentée aux acteurs locaux lors des ateliers intersites de la seconde vague, cette vision des éléments contextuels à prendre en compte pour penser les politiques locales de lutte contre le décrochage est apparue assez congruente avec les anticipations de nos différents interlocuteurs.

Parmi les différentes évolutions contextuelles à prendre en compte, il s'agit de tenir compte de l'évolution des territoires et des organisations d'action publique. A cet égard, on notera tout d'abord l'influence de la convergence des politiques européennes en matière de lutte contre le décrochage scolaire et notamment l'animation transnationale qui prend place dans ce cadre au titre des méthodes ouvertes de coordination (fixation d'objectifs en commun, déclinaison en indicateurs de résultat, suivis évaluatifs répétés, etc.).Par ailleurs, une attention toute particulière doit être portée aux phénomènes de régionalisation et de métropolisation qui auront une influence sur les questions socioéducatives et d'insertion. La suppression des conseils départementaux à l'horizon 2020, bien que très hypothétique doit également être envisagée.

Différentes évolutions sociétales influencent la problématique du décrochage. Le développement des situations TED (troubles envahissants du développement), de la souffrance psychique et des crises familiales, tout comme l'accentuation de la pauvreté et de la précarité va dans le sens d'une prise en charge multi partenariale du processus de décrochage, par les sphères éducatives, sociales mais également médicales autour du jeune. On précisera que la mobilisation massive de l'opinion publique et des médias sur ce sujet est par ailleurs croissante, témoignant de l'attention portée à la lutte contre le décrochage scolaire, notamment en raison des enjeux

[75] Ainsi, la figure N°3, organise-t-elle cette proposition prospective autour de 10 tendances, précisément 6 tendances que nous proposons de considérer comme probables et 4 tendances que nous proposons seulement de considérer comme possibles et 8 ruptures, précisément 4 ruptures que nous proposons de considérer comme probables et 4 ruptures que nous proposons seulement de considérer comme possibles.

humains, économiques, de cohésion sociale et de réduction des inégalités qu'il recoupe. On mentionnera aussi les tensions communautaires et la multiplication des processus de radicalisation, phénomène nouveau qui peut amener les jeunes à rompre de façon parfois soudaine avec l'école. A cet égard, la grande mobilisation de l'Ecole pour les valeurs de République annoncée suite aux attentats de janvier 2015 comprend des dispositions pour lutter contre le décrochage.

Au regard des nouvelles logiques instrumentales qui parcourent ce domaine d'action publique, le pilotage par les instruments, l'arrivée importante d'opérateurs privés ainsi que le déploiement des démarches qualité dans le secteur socio-éducatif et de l'insertion, auront une influence, à terme, sur les stratégies d'action publique, contribuant notamment à leur faire intégrer de façon croissante des exigences de traçabilité, de sécurisation, d'efficacité et de rendu compte.

En termes de dynamique coopérative et de liens avec la recherche, la montée en puissance des coopérations transnationales entre acteurs locaux et la mobilisation conséquente de la recherche appliquée et des activités de transfert aura également, à terme, un impact sur l'attention portée à la problématique du décrochage, en l'incitant à s'inscrire de façon croissante dans le cadre d'une vision décloisonnée et réflexive.

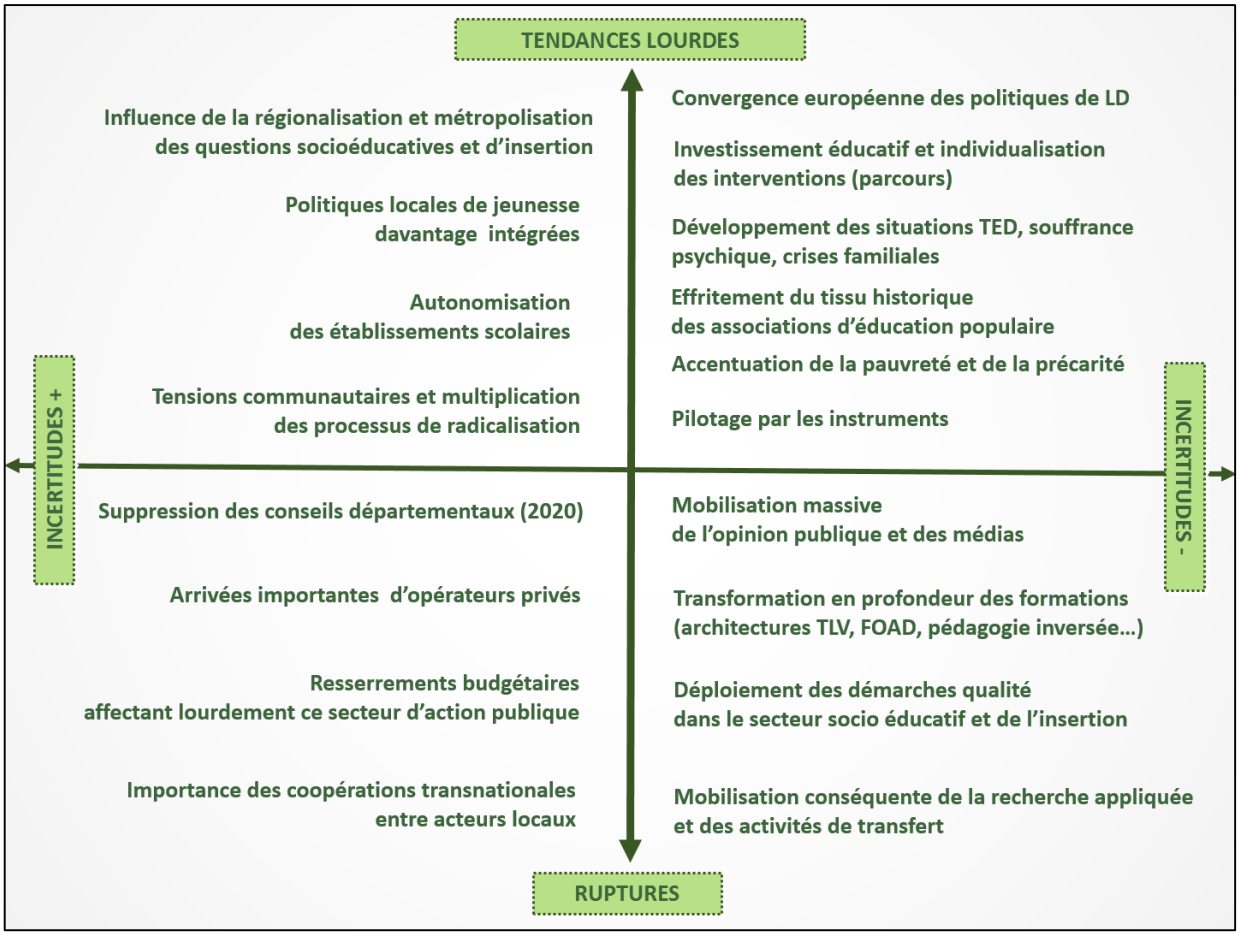

Figure 15 : Tendances et ruptures pour penser l'avenir :

Investissement éducatif, décrochage et action publique territoriale

Source: DREP, ASKORIA, 2015

Ces quelques détours prospectifs amènent à souligner que les évolutions à impulser localement doivent s'envisager dans le cadre d'une réflexion politique, stratégique et managériale bien documentée, dépassant les repères trop strictement sectoriels et resituant la dynamique régionale dans un environnement qui la transcende.

Ainsi, en venons-nous à proposer pour actualiser régulièrement cette approche des perspectives de développer une veille active relative aux évolutions sociétales qui influencent la problématique du décrochage (précarisation, fragilité éducative et souffrance psychique, développement des processus de radicalisation…) et de penser la structuration partenariale future en tenant compte de l'évolution des territoires et des organisations d'action publique (régionalisation, métropolisation, agencification, …). On précisera par ailleurs qu'il est important d'intégrer les modifications qu'apportera la récente réforme de la formation professionnelle (Mars 2014) et de conjuguer l'animation interinstitutionnelle avec la prise en compte de l'importance des mobilisations traversant l'Education Nationale au sujet de la non diplomation.

2. PRESENTATION SYNTHETIQUE DES RECOMMANDATIONS

Prolonger la dynamique collaborative instituée en 2014 – 2015

Recommandation 1

- Animer un réseau coopératif, des ateliers de mutualisation et des conférences
- Organiser des échanges soutenus entre PSAD présentant des caractéristiques proches
- Produire un repérage des pratiques existantes pour réaliser un répertoire de pratiques probantes en développant la concertation intersites

Structurer progressivement, avec les têtes de réseaux, un cadre de références et le diffuser

Recommandation 2

- Clarifier régionalement les références
    - Perspectives stratégies : *1 à 3 niveaux, 16-19 ans, 16-25 ans*
    - Articulations entre PSAD, MLDS, MIJEC et FOQUALE - articulations entre PSAD, ML et DRIP)
    - Consolidations partenariales.
- Mettre en place une fonction régionale d'observation du décrochage, d'analyse de l'activité des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs
- Développer l'outillage méthodologique
    - Stabilisation du peignage des listes
    - Harmonisation des modes de contact
    - outil de suivi de l'accompagnement
    - Support de communication interne / externe

Sécuriser et optimiser le fonctionnement des PSAD

Recommandation 3

- Ajuster les découpages en prenant en charge les décalages entre territoires des PSAD, des BAPE et des CIO et explorer des rapprochements entre des PSAD ayant peu d'activité
- Assistance administrative et sécurisation matérielle
- Implantation d'une démarche qualité adaptée aux PSAD
    - Diminuer le nombre d'injoignables
    - Garantir la traçabilité des opérations menées et des types d'accompagnement mis en œuvre (travailler autour d'un cahier des charges partagé)
    - Rendre compte des situations des jeunes à n+1

Soutenir une dynamique d'expérimentations thématiques

Recommandation 4

- Thématique expérimentale N°1 : Rejoindre les injoignables et les refus de prise en charge (non recours) (remédiation)
- Thématique expérimentale N°2 : Soutenir de manière spécifique les décrocheurs potentiels (intervention)
- Thématique expérimentale N°3 : Proposer un pilotage intégré (Prévention/Intervention/Remédiation)

Encourager les activités de transfert et l'innovation

Recommandation 5

- Favoriser les liens courts avec la recherche et notamment par l'intermédiaire de la Chaire de recherche sur la jeunesse :
    - Développer des stratégies préventives adaptées
      (Approche par les déterminants et les facteurs de décrochage)
    - Développer des stratégies d'intervention ciblées (travail sur les 14 / 16 ans par exemple)
      (Approche par les moments clefs et les profils des décrocheurs potentiels)
    - Développer des stratégies de remédiation durables
      (Approche par les motifs du décrochage et par les effets des solutions proposées / avec des questions plus spécifiques autour de l'hébergement, de la mobilité des jeunes, du handicap)
- Animer des coopérations interrégionale et transnationale (projet européen par exemple)

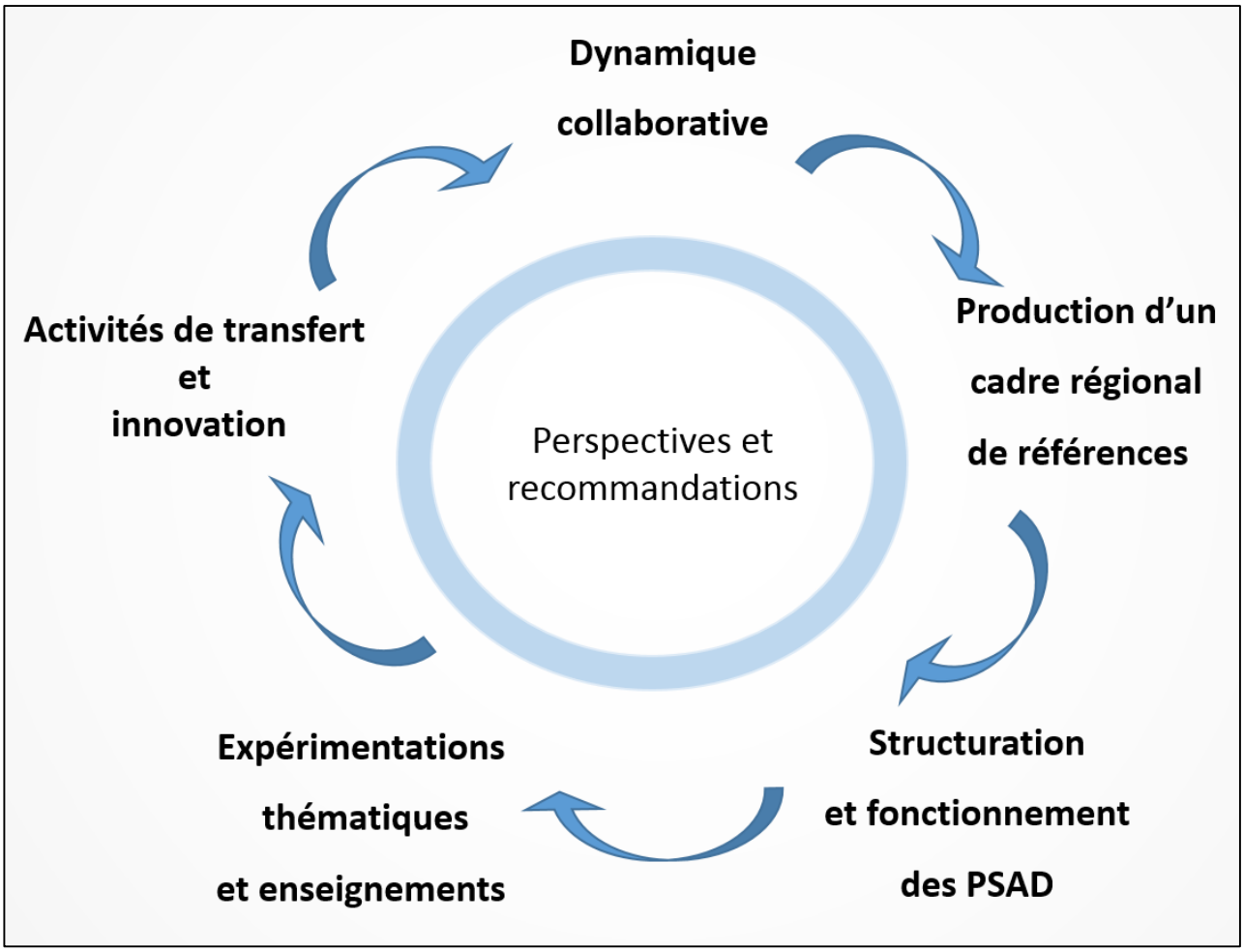

Figure 16 : Points d'effort et interactions pour penser le futur

Source: DREP, ASKORIA, Octobre 2015

2. Recommandations detaillees

Recommandation N°1 : Prolonger la dynamique collaborative instituée en 2014-2015

Les trois vagues d'ateliers intersites animés en 2014-2015 avec les 17 PSAD de Bretagne ont été l'occasion de reconnaitre, en Région Bretagne, la diversité institutionnelle des organismes et des fonctions impliqués dans la lutte contre le décrochage (directeurs de CIO, de Missions Locales, acteurs de la MLDS et de la MIJEC, délégués territoriaux, directeurs de CFA, etc.). Du point de vue des témoignages recueillis, ces séquences de travail ont permis que s'engage une dynamique collaborative de bonne qualité. Ces ateliers ont été l'occasion de voir émerger de nombreux échanges sur les pratiques des acteurs et parfois même d'élargir ou de renforcer le cercle partenarial de certaines PSAD. Les ateliers de « co-diagnostic » ont également permis de caractériser chaque PSAD de manière concertée et sécurisée avec les acteurs locaux, en premier lieu avec les pilotes. Chacune des PSAD a ainsi pu être rapprochée de l'une des 4 catégories de système d'action présentées dans les deux rapports successifs produits en juillet et en octobre 2015.La recommandation N°1 suggère de **prendre appui et de prolonger cette dynamique**.

Il s'agit tout d'abord de définir **d'animer un réseau coopératif, des ateliers de mutualisation et des conférences** Dans ce cadre nous pensons que des **échanges soutenus entre PSAD présentant des caractéristiques proches** doivent être organisés. Ainsi, il est important d'encourager les rapprochements stratégiques entre plateformes présentant des lignes de convergence au regard de l'acuité de la problématique du décrochage sur leur territoire et de la nature de leurs systèmes d'action. Il s'agit alors d'échanger sur les réussites et les difficultés rencontrées dans leur activité quotidienne de remédiation et sur les moyens mis en œuvre pour les résoudre, ainsi que de favoriser l'échange de bonnes pratiques et de capitaliser les expériences pour les acteurs de terrain.

Ainsi, la concertation intersites pourrait permettre de produire un **repérage des pratiques existantes et** organiser un **répertoire de pratiques probantes**. Il s'agit de mettre en lumière les initiatives vertueuses et de les rendre accessibles à l'ensemble des 17 PSAD[76]. Ce repérage pourrait s'appuyer sur une formation action à mettre en œuvre à partir de 2016. Dans le cadre des ateliers intersites, il s'agirait de recenser les pratiques originales, d'organiser à leur sujet la présentation de témoignages documentés, de discuter leur intérêt et leurs limites et de réfléchir à leur transférabilité avec les acteurs eux-mêmes (pertinence du transfert, faisabilité du transfert).

[76] On précisera que ce répertoire rentrera en complémentarité avec le *Guide des PSAD* élaboré conjointement par le MEN, le Ministère du Travail et l'ARF et publié en mai 2015. Celui-ci s'adresse aux acteurs locaux des plateformes et à leurs partenaires et regroupe des principes et des idées permettant à la plateforme de renforcer encore l'efficacité de son action.

Recommandation N°2 : Structurer progressivement, avec les têtes de réseaux, un cadre de références et le diffuser

La prise de compétence de la Région, en lien avec les autorités académiques, en matière de coordination des actions de lutte contre le décrochage mérite de s'accompagner de la structuration et de la diffusion d'un cadre de références, c'est-à-dire des principes guidant l'activité des plateformes à l'échelle de la Bretagne. Outre le repérage des pratiques probantes évoqué dans la recommandation N°1, ce cadre de références pourrait permettre de clarifier régionalement les références, d'installer une fonction régionale d'observation et de suivi et de développer l'outillage méthodologique

Les références stratégiques méritent d'être progressivement clarifiées. Tout d'abord, il conviendra de préciser si la centration sur la seule remédiation doit être confirmée ou si l'ouverture aux stratégies de prévention et d'intervention doit être encouragée.

Dans le cadre de la rémédiation, il s'agit ensuite de préciser si les jeunes de 16 à 19 ans sont privilégiés ou si un élargissement aux 16 – 25 ans est envisagé. Comme précisé dans le rapport d'évaluation, les pratiques locales divergent en la matière. Si certaines plateformes s'en tiennent aux préconisations initiales reçues du Rectorat de focaliser le travail sur les plus jeunes, dans les faits, plusieurs responsables de PSAD traitent également les situations des jeunes âgés de plus de 19 ans.

Il conviendra également de préciser les articulations entre d'une part la PSAD, la MLDS et les réseaux FOQUALE, et d'autre part, entre la PSAD, la ML et le DRIP. Ces articulations se révèlent aujourd'hui peu lisibles pour les acteurs non directement impliqués dans ces dispositifs : familles, jeunes, partenaires de second rang, élus, médias, …

Il s'agira également de densifier le réseau partenarial. La carte partenariale ci-après présente la situation qui semble se dessiner régionalement et propose, par le biais des flèches et des acteurs insérés en rouge, le positionnement des acteurs tel que nous l'envisageons.

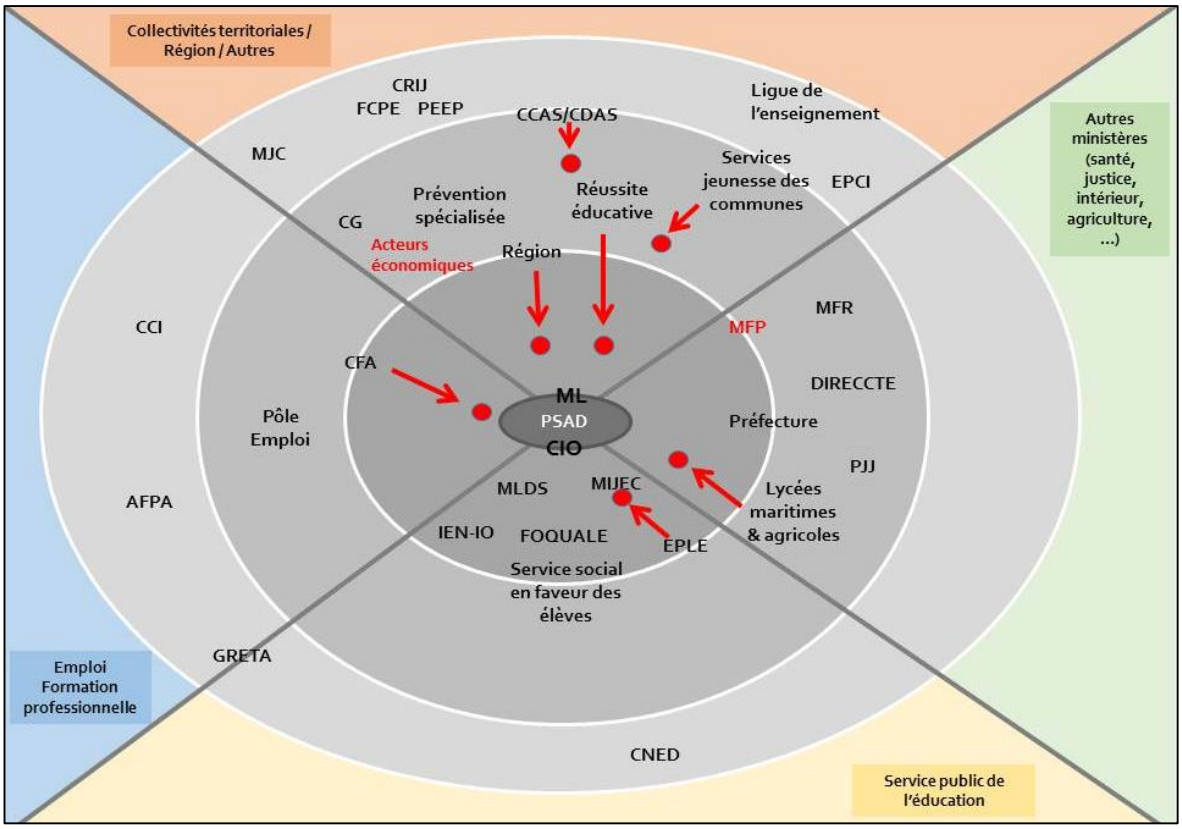

Figure 17 : Le positionnement souhaitable des réseaux d'acteurs à animer

Source: DREP, ASKORIA, Juin 2015

Ce réseau partenarial stabilisé au niveau régional pourrait ensuite être décliné en 2/ 3 cas de figure prenant en compte les systèmes d'action différenciés des plateformes.

La mise en place d'une **fonction régionale d'observation et de suivi** doit permettre de sécuriser les informations au sujet des décrocheurs, de capitaliser des données relatives à l'activité des PSAD et de documenter la question du devenir des jeunes décrocheurs. Il sera nécessaire de définir des indicateurs communs en termes de suivi de l'activité des plateformes, indicateurs pouvant être renseignés dans des « tableaux de bord » harmonisés au niveau régional[77]. Ces données capitalisées feraient l'objet d'une actualisation après chaque campagne SIEI. A cet égard, il nous semble important que le traitement soit informatisé pour faciliter la gestion des données et leur actualisation. A terme, on peut envisager que cette fonction d'observation et de suivi soit articulée avec le repérage des pratiques probantes et puisse alors donner lieu à la constitution régionale d'un « pôle ressource » regroupant des données quantitatives sur l'activité des plateformes et qualitatives sur les pratiques déployées dans chaque PSAD.

[77] Nombre de jeunes sur la liste initiale, nombre de jeunes contactés, nombre d'injoignables, solutions proposées, etc.

Il est important de **développer l'outillage méthodologique** en particulier en ce qui concerne la stabilisation des manières de faire en matière de peignage des listes et l'harmonisation des modes de contact , la mise en place d'outils de suivi de l'accompagnement et la production partagée de support de communication interne / externe

Si les ateliers intersites ont montré qu'une première harmonisation départementale était déjà à l'œuvre, il n'en demeure pas moins que sur ces deux dimensions les pratiques se révèlent actuellement assez fortement hétérogènes. En définitive, suivant le territoire concerné, on peut considérer qu'il existe une certaine inégalité dans les efforts déployés pour contacter les jeunes (mobilisation téléphonique sur des horaires atypiques, sollicitation de tiers, ...).

Afin de rendre le dispositif plus visible aux yeux des jeunes et de leurs familles, il pourrait être intéressant d'élaborer des plans de communication, de sensibilisation et d'information sur l'activité de la PSAD, ciblés pour les ces derniers mais également destinés aux enseignants, aux élus etc. Une communication ciblée vers les jeunes, via les réseaux sociaux constitue une piste de communication fructueuse. A l'heure actuelle, une plaquette de présentation des PSAD existe. Elaborée au niveau régional, elle est différenciée sur son recto en fonction des quatre départements. Elle mériterait d'être davantage diffusée par les responsables des plateformes (aux établissements de formation, aux collectivités territoriales, ...).

Recommandation N°3

Sécuriser et optimiser le fonctionnement des PSAD

Cet effort de traçabilité et cette perspective de comparaison entre plateformes pourraient alors servir de base objectivée pour **ajuster les découpages territoriaux** sur lesquels s'organisent aujourd'hui les 17 PSAD.

D'une part, il s'agirait de prendre en compte les décalages entre territoires des PSAD, des BAPE et des CIO. Comme présenté dans le rapport (se référer aux pages 26 et suivantes), certains décalages entre les territoires des PSAD et des BAPE peuvent exister, le cas le plus significatif étant identifié à Quimperlé où les jeunes de ce territoire, initialement rattachés à la PSAD de Quimper ont rapidement été accompagnés par la PSAD de Lorient en vue de mieux articuler leur prise en charge avec les solutions proposées dans le cadre du BAPE de Lorient Quimperlé. Les décalages entre les territoires des PSAD et les territoires des CIO, notamment depuis la fermeture actée de 4 CIO bretons doivent également faire l'objet d'un ajustement (la fermeture du CIO d'Auray pose notamment des questions en termes de pilotage de la plateforme d'Auray. Celle-ci serait à priori reprise par la PSAD de Vannes).

D'autre part, il pourrait aussi être efficient d'instruire des rapprochements entre les PSAD ayant peu d'activité. En effet, les données quantitatives issues du Rectorat sur l'activité des plateformes lors de la campagne SIEI de novembre 2014 (se référer à la page 61 du rapport), attestent de volumes d'activité très hétérogènes suivant les PSAD. Ainsi, sur les 17 PSAD de Bretagne, une fois les listes peignées, le nombre de jeunes contactés par les

plateformes s'échelonne de 7 à 482. Les volumes d'activité les plus faibles se retrouvent sur 7 plateformes qui ont contacté sur cette campagne 50 jeunes ou moins. Nous préciserons qu'un premier rapprochement semble se profiler. En effet, dans le cadre de la fermeture du CIO d'Auray, la plateforme d'Auray, dont le volume d'activité est peu important sera prise en charge par la plateforme de Vannes.

Le déploiement d'une **assistance administrative dédiée et une sécurisation matérielle** est également un point d'effort à envisager. En termes de moyens humains, nous préconisons de recruter par PSAD, un « assistant administratif» dont l'activité serait consacrée au repérage et au contact des jeunes « décrocheurs ». On notera que le *Guide des PSAD* publié en mai 2015 propose des « fiches de poste » d'assistant de plateforme dont il peut être intéressant de s'inspirer. A l'heure actuelle, seules les plateformes du département d'Ille-et-Vilaine disposent de moyens humains supplémentaires spécifiquement dédiés. Il s'agit d'un poste d'assistant de plateforme (recruté sur un contrat unique d'insertion) pour les 4 PSAD du département, ouvert l'an dernier en raison du très grand nombre de jeunes repérés comme potentiellement décrocheurs sur la plateforme de Rennes. Au niveau des moyens matériels, nous considérons qu'il est important d'ouvrir des lignes budgétaires aux PSAD, quitte à ce que celles-ci soient mutualisées en fonction des besoins qui peuvent varier d'une plateforme à une autre compte-tenu de volumes d'activité parfois très différents. Il s'agit notamment de prendre en charge un matériel informatique récent et performant, le matériel téléphonique, les timbres pour l'envoi du courrier aux jeunes[78], etc.

Contrepartie de cette sécurisation matérielle et en ressources humaines, le déploiement d'une **démarche qualité adaptée aux PSAD** doit viser dans un premier temps à diminuer le nombre d'injoignables en sensibilisant les établissements à la nécessité de remplir les listes de façon fiable et en multipliant l'ouverture vers des partenaires clefs dans le repérage de ces jeunes que la PSAD ne parvient pas à contacter. Elle doit également garantir la traçabilité des opérations menées et des types d'accompagnement mis en œuvre. Dans ce cadre, il pourrait être relativement inspirant de prendre appui sur la méthode ayant permis de produire et de rédiger le cahier des charges de la démarche API (Accueil Personnalisé et Individualisé). Enfin, la démarche qualité doit permettre de rendre compte des situations des jeunes à n+1 en systématisant le suivi, dans toutes les PSAD des accompagnements proposés aux jeunes suite à leur passage par ce dispositif.

On notera que le déploiement d'une démarche qualité intégrant des exigences de traçabilité, de sécurisation, d'efficacité et de rendu compte va de pair avec une anticipation sur le fait que les médias et l'opinion publique commencent à se pencher sur ces sujets, rendant particulièrement nécessaire de porter une grande attention à la cohérence des dispositifs, à la lisibilité des initiatives prises et à la communication des avancées obtenues.

[78] Une responsable de PSAD mentionnait qu'elle envoyait près de 200 courriers par an aux jeunes.

Recommandation N°4 : Soutenir une dynamique d'expérimentations thématiques

Il s'agit de susciter, d'autoriser, de planifier et de contrôler une série d'expérimentations pluriannuelles afin de soutenir les initiatives innovantes, locales et partenariales en matière de lutte contre le décrochage scolaire et de contribuer à l'évolution des pratiques des plateformes pour tendre vers plus d'efficacité. Ces expérimentations mises en œuvre à une échelle limitée (ex : 2 à 3 plateformes) feraient l'objet d'un retour évaluatif ayant pour objectif de mieux connaitre les effets des projets et orienter les politiques publiques vers les dispositifs les plus efficaces. 3 expérimentations thématiques pourraient ainsi être envisagées.

La thématique N°1 appartient au registre de la remédiation car vise à compenser un décrochage et consisterait à expérimenter des actions innovantes afin de **rejoindre les injoignables** et de mieux apprécier et s'adapter **aux refus de prise en charge** (non recours).En effet, toutes les PSAD sont confrontées à la problématique des injoignables. Sur la campagne SIEI de novembre 2014, à l'échelle des 17 PSAD de Bretagne, 569 jeunes ont été considérés « injoignables », soit 36% des jeunes contactés[79]. Si des initiatives locales se développent et notamment une ouverture croissante vers les acteurs sociaux dans le but d'obtenir des informations utiles à leur repérage, il existe un véritable enjeu autour de la mise en place de pratiques innovantes pour « rejoindre » ce public spécifique afin de ne laisser aucun jeune sur le bord de la route.

La thématique expérimentale N°2 proposée consisterait à **soutenir de manière spécifique les décrocheurs potentiels**, plaçant cette activité dans le registre de l'intervention, cette dernière s'adressant à des jeunes dépistés précocement et présentant des situations de fragilité. Si la remédiation constitue aujourd'hui l'activité principale des plateformes, il apparait important de prendre appui sur les apprentissages effectués afin de progressivement faire « glisser » une partie de l'activité de certaines PSAD sur le registre de l'intervention. A cet égard, l'étude évaluative a montré que nombreuses étaient les PSAD où une mise en synergie était déjà à l'œuvre avec des acteurs et des dispositifs relevant du domaine de l'intervention (dispositifs de l'Education Nationale, actions mises en place par la MIJEC, dispositifs de réussite éducative, etc.).

Enfin, la thématique expérimentale N°3 consisterait à **proposer un pilotage intégré (Prévention/Intervention/Remédiation)** des trois niveaux stratégiques à partir de quelques PSAD. Ainsi, du fait notamment de l'implication forte de l'Education Nationale dans le pilotage et le fonctionnement des PSAD au niveau national, régional, départemental, de la mobilisation grandissante du Conseil régional et du développement des compétences métropolitaines, il nous apparait utile et pertinent, dans le cadre d'une expérimentation, de prendre appui et faire évoluer la dynamique partenariale déjà engendrée par la PSAD pour construire un lieu unique de pilotage intégré mettant en synergie les différentes instances et concernant l'ensemble des politiques locales de prévention, d'intervention et de remédiation du décrochage. L'objectif d'une

[79] Campagne PSAD Novembre 2014. Total des jeunes contactés par les PSAD : 1569 ; Total des injoignables : 569 (chiffres du Rectorat). Se référer à la page 61 du rapport.

telle démarche expérimentale est d'éviter la dispersion des initiatives en organisant un seul espace de gouvernance interinstitutionnelle au sujet des questions de décrochage. Il est par ailleurs important en période de resserrement budgétaire de capitaliser les ressources des différentes institutions afin de financer une programmation pluriannuelle d'actions.

Recommandation N°5 : Encourager les activités de transfert et l'innovation

Favoriser des liens courts avec les acteurs de la recherche (sociologie, science de l'éducation, psychologie…) et notamment avec la Chaire de recherche sur la jeunesse sont à organiser. Cette chaire qui travaille, de l'échelon local à international à l'amélioration des connaissances comparées sur la jeunesse et les évolutions des politiques et des pratiques s'adressant aux jeunes, témoigne de l'attention grandissante portée au niveau régional à ces sujets[80]. Il s'agira alors de développer les trois niveaux stratégiques (prévention, intervention, remédiation) en renforçant la connaissance et la compréhension des processus de décrochage et en identifiant les variables en cause et celles sur lesquelles les acteurs sont susceptibles d'interagir.

Il s'agit tout d'abord de développer des stratégies préventives adaptées en privilégiant **une approche par les déterminants et les facteurs de décrochage.**

Tant en Europe qu'en Amérique les chercheurs ont démontré que le décrochage n'est pas un acte spontané mais plutôt le résultat d'une série de facteurs, dont plusieurs interviennent dès la petite enfance. Ces déterminants sont généralement présentés en trois grandes catégories : les facteurs personnels, scolaires et familiaux/sociaux. Le groupe d'étude sur les déterminants du décrochage, parrainé par la Fondation Lucie et André Chagnon, a ainsi travaillé sur les déterminants du décrochage au cours de la petite enfance, l'enfance et l'adolescence.

[80] Nous préciserons qu'une journée thématique sur la question du décrochage scolaire sera organisée par la Chaire Jeunesse le 4 novembre 2015.

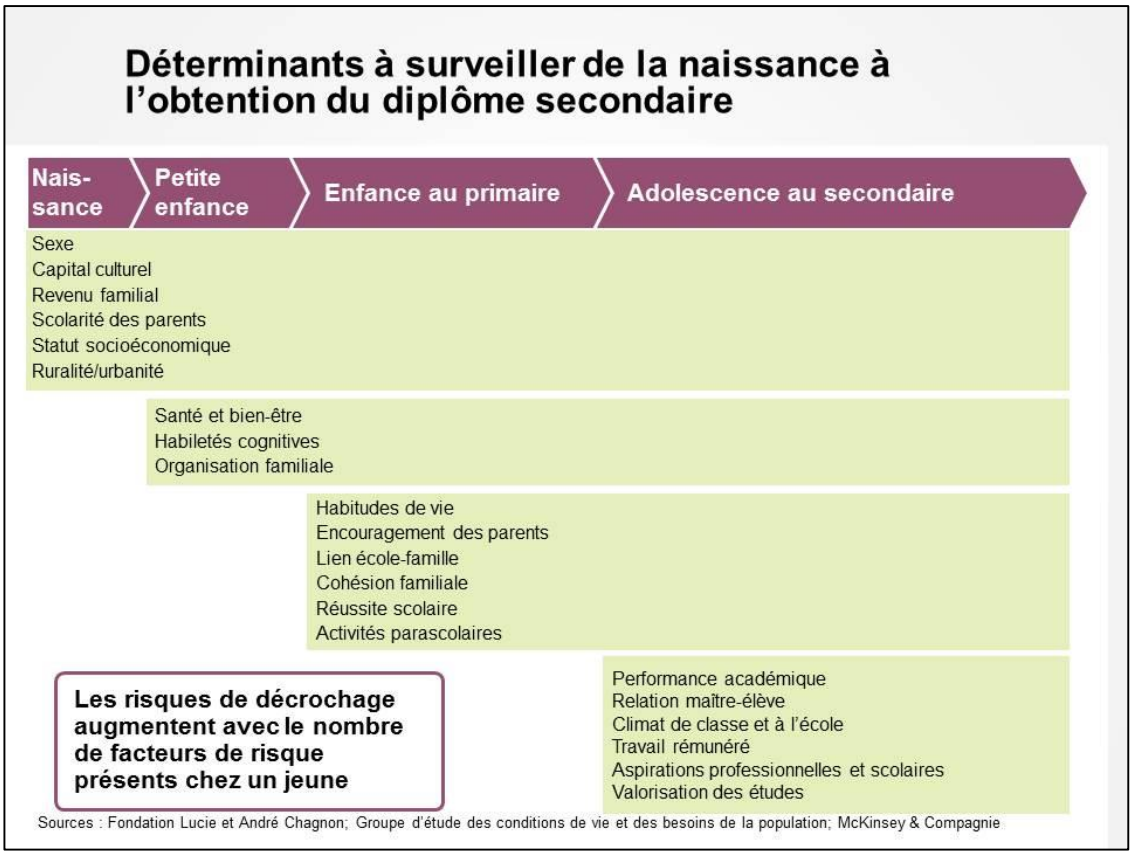

Figure 18 : Déterminants à surveiller de la naissance à la diplomation

Source : Fondation Lucie et André Chagnon (Québec)

Développer des stratégies d'intervention ciblées nécessite une approche par **les moments clefs et les profils des décrocheurs potentiels** et mieux appréhender les situations des 14/16 ans. Le décrochage scolaire est un phénomène multifactoriel qui apparait comme l'aboutissement d'un processus dynamique et cumulatif de désengagement du milieu scolaire (Bernard, 2014). Il commence parfois très tôt et rencontre une acuité particulière lors des moments clefs que sont l'entrée à l'école, au collège ou au lycée, la période de l'adolescence.

- Au stade de la scolarité primaire, le point de départ du processus relève des difficultés d'apprentissage résultant d'un écart entre l'école et l'élève dans les codes utilisés et dans les attentes réciproques, ainsi que la création de situations d'échec à partir d'interactions qui se fondent sur la stigmatisation ou des malentendus. Cette première étape se traduit par un « désinvestissement scolaire » (Lahire, 1993), un « décrochage de l'intérieur » (Bonnéry, 2003) qui prend des formes de non-participation aux interactions maître-élève, de non-réponse aux questions…
- Au collège, face à une situation devenue intenable, le jeune fait part d'une certaine hostilité vis-à-vis de l'institution scolaire. Débute alors un processus de désengagement et de remise en question de la norme scolaire qui peut se traduire par un rejet de l'école, une opposition aux enseignants, des troubles du comportement et aboutir au final à la rupture scolaire.

- Une troisième étape est celle du décrochage « hors les murs », elle prend d'abord la forme d'un absentéisme puis de la sortie définitive du système scolaire.

Ce schéma en trois parties présenté par Pierre-Yves Bernard n'est cependant pas nécessairement linéaire. La très grande diversité des interactions possibles entre des facteurs externes et internes à l'école produit autant d'histoires et de cas différents que de décrocheurs. Ainsi, les travaux de recherche identifient des parcours et des profils différenciés de jeunes décrocheurs. En distinguant les dynamiques psychosociales à l'œuvre, les différentes typologies, et notamment celles réalisées par les équipes de chercheurs québécois dirigées par Janosz (2000)[81] et Fortin (2006)[82] ont permis d'appréhender l'impact de l'interaction des facteurs de risque de décrochage scolaire et par conséquent les besoins spécifiques qui en découlent en termes d'intervention. Catherine Blaya[83], professeur en sociologie de l'éducation à l'Université de Bourgogne a dupliqué en France en 2010 l'enquête menée par Laurier Fortin au Québec afin d'aboutir à la distinction de quatre groupes parmi les élèves potentiellement décrocheurs.

- *Les élèves avec des problèmes de comportement externalisés (délinquance, agressivité) et en difficulté d'apprentissage* (40%). Ce sont des élèves faiblement orientés vers le travail scolaire et qui rencontrent souvent des problèmes d'attention. Ils ont un rapport négatif avec les enseignants et les autres élèves et sont punis à répétition compte-tenu de leur comportement perturbateur. Ils rencontrent des difficultés de communication intrafamiliale et des relations affectives délicates. Ce sont des jeunes pouvant être sur le terrain de la délinquance mais ils sont aussi nombreux à être victimisés, rencontrant alors des problèmes de dépression et de psychosomatisation.
- *Les élèves peu intéressés et peu motivés par l'école* (24%) ne présentent pas de problèmes au niveau familial mais sont peu motivés par l'école et pensent que les enseignants sont peu aidants. Ils n'ont pas de problèmes de comportement, sont peu punis. Ce sont des élèves en retrait au niveau de la scolarisation mais également au niveau de leur groupe de pairs. Ils s'ennuient mais sont invisibles.
- *Les élèves en comportement antisociaux cachés* (18%). Un ensemble de petits dysfonctionnements cumulés au niveau familial aboutissent à un dysfonctionnement global important. Ces élèves ont des comportements transgressifs cachés, leur attitude envers l'école est négative mais peu visible.
- *Les élèves dépressifs* (18%) ont des difficultés de communication intrafamiliale et des problèmes d'expression affective. Ils sont en retrait et peu punis. Peu intégrés parmi leurs pairs ce sont les élèves les plus victimisés, seuls et ostracisés.

---

[81] Janosz (2000) a bâti sa typologie en utilisant l'expérience scolaire. Les résultats ont permis d'identifier quatre types distincts de décrocheurs : les « inadaptés », les « discrets », les « désengagés » et les « sous-performants ».

[82] Fortin (2006) a défini une typologie en fonction des caractéristiques du climat de classe (ordre et organisation) mais aussi de caractéristiques personnelles (performance scolaire, dépression, motivation, troubles du comportement, délinquance) et familiales (cohésion, organisation, soutien affectif, contrôle parental).

[83] Catherine Blaya a dupliqué l'enquête de Fortin en France. L'échantillon était constitué de 1701 élèves choisis de façon aléatoire dans 14 académies et 26 établissements scolaires. 36,6% des établissements de l'échantillon sont situés en ZEP, soit 9 établissements sur 26.

Développer des stratégies de remédiation durables nécessite une approche par **les motifs du décrochage et par les effets des solutions proposées**.

Si ces dernières années, de nombreuses recherches ont mis en avant les déterminants du décrochage et typologisé les élèves « à risque », plus rares sont les études interrogeant directement les jeunes sur les motifs de leur décrochage. Pierre Yves Bernard et Christophe Michaut ont conduit une recherche entre mai et juin 2013 auprès de 1155 jeunes ayant interrompu leurs études secondaires[84]. Les résultats présentés dans cette recherche permettent de mieux appréhender les parcours des jeunes « décrocheurs » et constitue un apport dans la construction de politiques de remédiation adaptées aux besoins qu'ils expriment. Les chercheurs ont pu mettre en évidence l'existence de plusieurs configurations de motifs directement évoqués par les jeunes concernés dans une classification constituée de cinq classes relativement contrastées.

- La première classe, *« de grandes difficultés scolaires » (E : 296, F : 25, 6%)* est constituée de jeunes dont le décrochage est souvent précoce et reflète un rejet global de l'institution scolaire : absence de sens donné à leur scolarité, difficultés relationnelles importantes avec les enseignants et les autres élèves accompagnés d'un sentiment d'anxiété.
- Dans la deuxième classe, *« l'école inutile » (234 ; 20,3%),* le rejet de l'école est exprimé sur un registre plus institutionnel, moins personnalisé. Ces jeunes n'ont pas de problèmes relationnels déclarés mais décrochent pour se mettre à distance d'un monde qui ne leur convient pas : impression de perdre son temps, de ne pas trouver d'intérêt dans les cours, manque de motivation.
- *« L'attrait de la vie active » (362 ; 31,3%)* qui constitue la troisième classe est très différente des deux premiers groupes. Ces jeunes ont souvent vécu de manière positive leur scolarité : ils ont été assidus, ont eu de bons rapports avec les enseignants, n'ont pas eu de problèmes de discipline, leur projet professionnel ou de formation était plutôt clair. On y retrouve des motifs de décrochage davantage liés au monde du travail qu'au monde scolaire : le jeune arrête ses études car il souhaite travailler et gagner de l'argent.
- La quatrième classe, *« le découragement »* (166 ; 14,4%) est constituée de jeunes le plus souvent issus des terminales générales et technologiques dont le décrochage se situe en fin de parcours et fait souvent suite à un échec (non-obtention du baccalauréat par exemple).
- La dernière classe, *« des problèmes personnels » (97 ; 8,4%)* rassemble des jeunes dont les motifs de décrochage sont ceux de problèmes personnels se traduisant par une plus grande fréquence des sentiments d'anxiété en classe.

Enfin, nous recommandons de continuer à **coopérer sur la scène interrégionale et internationale.** Ainsi, nous mentionnerons qu'une dynamique de réflexion et d'observation sur le décrochage scolaire est déjà à l'œuvre en Région Bretagne : une coopération trans-nationale entre le Conseil inter-ordres de l'éducation de la Province du

[84] Les opérateurs ont contacté par téléphone l'ensemble des jeunes figurant dans les bases de données des jeunes accueillis par la MLDS et dans les fichiers du SIEI. Le questionnaire comprend 80 questions portant sur les caractéristiques socio-démographiques des jeunes, leur parcours scolaire, leur expérience scolaire et les motifs de décrochage appréhendés d'une part, à travers la question ouverte : « Pourquoi avez-vous interrompus vos études ? », d'autre part par une liste de 23 propositions susceptibles d'expliquer leur interruption, chaque jeune étant invité à se prononcer sur ces propositions. 1155 jeunes ont répondu à l'enquête téléphonique.

Saguenay Lac Saint-Jean au Québec a eu lieu entre 2011 et 2013 sur les questions éducatives et de jeunesse et la Région s'implique par ailleurs sur la scène européenne aux côtés d'autres régions dans le cadre du réseau EARLALL (European association for regional and local authorities for lifelong learning). Il s'agit de poursuivre cette dynamique, et, par le biais d'un projet européen ou international (Québec…), de capitaliser les apprentissages issus du territoire breton et de les comparer aux « bonnes pratiques » qui en France et à l'étranger parcourent ce « nouveau domaine » d'action publique. Repérer les conditions de transférabilité des pratiques probantes nous semble dès lors essentiel.

- **Académie de Rennes**. « Annuaire des BAPE ». Disponible sur : http://www.ac-rennes.fr/jahia/Jahia/lang/fr/pid/4425

- **BERNARD Pierre-Yves, MICHAUT Christophe** (Mars 2014). « « Marre de l'école » : Les motifs de décrochage scolaire », IN : *Notes du CREN*, N°17, 9p.

- **BERNARD Pierre-Yves** (2013). « Le décrochage scolaire ». Paris : Presses universitaires de France. (2ème édition).

- **BERTHET Thierry** (2014). « La lutte contre le décrochage scolaire en France : deux expérimentations régionales à l'aune des capabilités individuelles », IN : **BERTHET Thierry, ZAFFRAN Joël** (dir.), *Le décrochage scolaire, Enjeux, acteurs et politiques de lutte contre la déscolarisation*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, pp. 81-102.

- **BLAYA Catherine** (2010). « Décrochages scolaires : L'école en difficulté ». Bruxelles : De Boeck. 192p.

- **BOUCHARD Pierrette, ST-AMANT Jean-Claude** (1994). « On devrait fermer toutes les écoles et en faire comme la nôtre ». Expériences de retour aux études dans quatre écoles québécoises. Analyse de conditions de réussite scolaire. Centre de recherche et d'intervention sur la réussite scolaire. Université Laval. 177 p.

- **BOUDESSEUL Gérard, CARO Patrice, GRELET Yvette, VIVENT Céline** (Décembre 2012). « Les risques sociaux du décrochage : vers une politique territorialisée de prévention ? », IN : *Bref CEREQ*, N°304, 4p.

- **BOUDESSEUL Gérard, CARO Patrice, GRELET Yvette, VIVENT Céline** (Juin 2014). « Atlas académique des risques sociaux d'échec scolaire : l'exemple du décrochage ». 136p.

- **BVA** (Mai 2014). « Etude auprès des jeunes raccrocheurs et de leurs parents. » Rapport d'étude qualitative. 96p.

- **CESER Bretagne** (Septembre 2013). « Quelles solutions en Bretagne pour les jeunes sortis de formation initiale sans diplôme ? ». 289p.

- **CHENU Florent, BLONDIN Christiane** (2013). **«** Décrochage et abandon scolaire précoce. Mise en perspective européenne de la situation en Fédération Wallonie – Bruxelles ». Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles. 40p.

- **COLLECTIF** (2012). « Charte de partenariat Agir pour la jeunesse sur le territoire de Brest Métropole Océane ». 7p.

- **COLLECTIF** (Mars 2014). « Charte de partenariat Agir pour la jeunesse sur le territoire de Brest Métropole Océane. Le projet local de lutte contre le décrochage des jeunes ». 10p.

- **COMMUNIER Hélène, ROUZEAU Marc** (Décembre 2009). « La réussite éducative : nouveau problème public en France et au Québec », IN : *Equidistante*, N°7-8, pp. 139-154.

- **CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE** (Octobre 2013). « Charte d'engagement pour les jeunes en Bretagne. Etat d'avancement et mesures nouvelles ». 129p.

- **CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE** (Janvier 2012). « Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles – CPRDF 2011-2015 ». 162p.

- **DAVID Olivier, PERRON Michel, ROUZEAU Marc, THIVIERGE Josée** (2013). « Mobilisation pour la réussite éducative, la lutte contre le décrochage et la persévérance scolaire en France et au Québec. Institutionnalisation d'un domaine d'action : contributions expertes et coordinations régionales. » Colloque international « *Les questions vives en éducation et formation : regards croisés France – Canada* ». Nantes. 5, 6 et 7 juin 2013.

- **DUFOUR Pascal et al**. (2008). « Emergence d'un référentiel global sous tension : l'investissement social au Canada », IN : **GIRAUD Olivier, WARIN Philippe** (dir.), *Les politiques publiques et démocratie*, Paris : La Découverte/PACTE, 2008, pp. 179-198.

- **FAUCHER-KING Florence, LE GALES Patrick** (2007). « Tony Blair, 1997-2007. Le bilan des réformes ». Paris : Les Presses de Sciences Po. 185 p.

- **GARRAU Marie, LE GOFF Alice** (2010). « Care, justice et dépendance. Introduction aux théories du *Care* ». Paris : Presses universitaires de France. 151 p.

- **GLASMAN Dominique, OEUVRARD Françoise** (2004). « La déscolarisation ». La Dispute. 312p.

- **JENSON Jane** (2011). « Politiques publiques et investissement social : quelles conséquences pour la citoyenneté sociale des femmes ? », IN : *Cahiers du Genre*, HS N°2, pp. 21-43.

- **LEFRESNE Florence** (2014). « Réduire les sorties précoces : un objectif central du programme « Education et formation 2020 » », IN : *INSEE Références. La France dans l'Union européenne. Edition 2014*, pp.57-69.

- **LESSARD Anne** (2013). « Synthèse des connaissances concernant l'intervention auprès des élèves à risque de décrochage scolaire à l'enseignement secondaire en classe ordinaire ». CRIRES (Université de Sherbrooke). 118p.

- **MALOCHET Guillaume** (Décembre 2010). « La prévention précoce, entre acquis et controverse, quelles pistes pour l'action publique ? », IN : *Note d'analyse du Centre d'Analyse Stratégique*, N°205.

- **MAROY Christian** (2012). « Performance scolaire et régulation par les connaissances en éducation », IN : *Recherches sociologiques et anthropologiques*, Vol 43.

- **MEN, DEPP** (Septembre 2012). « Sortants sans diplôme et sortants précoces – Deux estimations du faible niveau d'études des jeunes », IN : *Note d'information*, 12 –15 septembre 2012, 6 p.

- **MEN** (Novembre 2014). « Tous mobilisés pour vaincre le décrochage scolaire ». Dossier de présentation. 25p.

- **MEN** (Janvier 2015). « Grande mobilisation de l'Ecole pour les valeurs de la République ». 17p.

- **MEN, Ministère du travail et de l'emploi, ARF** (2015). « Guide des PSAD. Plateformes de suivi et d'appui aux jeunes en situation de décrochage ». 54p.

- **MÉNARD Jacques** (2009). « Savoir pour pouvoir : entreprendre un chantier pour la persévérance scolaire ». Rapport du Groupe d'action sur la persévérance scolaire au Québec.

- **MERLE Pierre** (2012). « Les inégalités scolaires. Quels constats ? Quelles politiques éducatives ? », IN : **LABADIE** (dir.). *Inégalités entre jeunes sur fond de crise*, Rapport de l'Observatoire de la jeunesse, pp. 60-73.

- **PALIER Bruno** (2005). « Vers un Etat d'investissement social », IN : *Informations Sociales*, N°128, pp. 118-128.

- **PERRON Michel, VEILLETTE Suzanne** (2012). « Territorialité, mobilisation des communautés et persévérance scolaire : la diffusion d'une innovation sociale au Québec », IN : **GILLES Jean-Luc, POTVIN Pierre, TIECHE CHRISTINAT Chantal**, *Les alliances éducatives pour lutter contre le décrochage scolaire*, Berne : Peter Lang éditeur, pp. 169-189.

- **POTVIN Pierre** (2014). « Prévenir le décrochage scolaire ». Beliveau éditeur. 240p.

- **POTVIN Pierre, PINARD Renée** (2012). « Deux grandes approches au Québec en prévention du décrochage scolaire : l'approche scolaire et l'approche communautaire », IN : **GILLES Jean-Luc, POTVIN Pierre, TIECHE CHRISTINAT Chantal** (dir.). *Les alliances éducatives pour lutter contre le décrochage scolaire*. Berne : Peter Lang éditeur, pp. 129-147.

- **PREFAS Bretagne** (Mai 2013). « Réalités éducatives et mobilisation des acteurs régionaux et locaux sur les questions éducatives et de la jeunesse ». Rapport d'accompagnement scientifique pour le Conseil régional de Bretagne et la Conférence des élus du Saguenay - Lac Saint-Jean. 68p.

- **PREFAS Bretagne** (Avril 2015). « La lutte contre le décrochage des jeunes. Contexte, analyse et recommandations au sujet du système brestois d'action publique ». Note de mission pour BMO. 36p.

- **PRIOU Johan** (2007). « Les nouveaux enjeux des politiques d'action sociale et médicosociale. Projet de vie et participation sociale ». Paris : Dunod. 326 p.

- **RAYNAL Marie** (Mars 2008). « La notion de Réussite », IN : *Diversité –Ville Ecole Intégration,* N◦ 152.

- **ROUZEAU Marc** (2015). « Les décrocheurs », IN : **RULLAC Stéphane, OTT Laurent**, *Dictionnaire pratique du travail social*, Dunod (2ème édition).

- **SGMAP** (Mars 2014). « Evaluation partenariale de la politique de lutte contre le décrochage scolaire ». Rapport de diagnostic. 151p.

- **SGMAP** (Novembre 2014). « Evaluation partenariale de la politique de lutte contre le décrochage scolaire ». Rapport final. 180p.

- **ROBERTSON Andrée, COLLERETTE Pierre** (2005). « L'abandon scolaire au secondaire : prévention et interventions », IN : *Revue des sciences de l'éducation*, Volume 31, numéro 3, pp. 687-707.

- **THIBERT Rémi** (2013). « Le décrochage scolaire : diversité des approches, diversité des dispositifs », IN : *Dossier d'actualité Veille & Analyses IFÉ*, N°84.

AAR : Actions d'Accueil et de Remobilisation

ACSé : Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances

AFPA : Association pour la Formation Professionnelle des Adultes

AP3R : Atelier de Prévention des Ruptures, de Remédiation et de Remotivation

ARML : Association Régionale des Missions Locales

BAPE : Bassin d'Animation de la Politique Educative

BEP : Brevet d'Etudes Professionnelles

CAP : Certificat d'Aptitude Professionnelle

CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie

CESER : Conseil Economique Social et Environnemental Régional

CFA : Centre de Formation des Apprentis

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CD : Conseil Départemental

CDAS : Centre Départemental d'Action Sociale

CEREQ : Centre de Recherche et d'Etudes sur le Qualifications

CIO : Centre d'Information et d'Orientation

CPRDF : Contrat de Plan Régional de Développement des Formations

DIRECCTE : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

DIRM : Direction Interrégionale de la Mer

DRIP : Dispositif Régional d'Insertion Professionnelle

DRJSCS : Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

DNB : Diplôme National du Brevet

DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Forêts

DREP : Direction Recherche et Prospective

EARLALL : European association for regional and local authorities for lifelong learning

EHESP : Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

EPLE : Etablissement Public Local d'Enseignement

FCPE : Fédération des Conseils de Parents d'Elèves

FEJ : Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse

FOQUALE : Réseaux Formation Qualification Emploi

FSE : Fonds Sociale Européen

HLM : Habitat à Loyer Modéré

IEN-IO : Inspecteur de l'Education Nationale chargé de l'Information et de l'Orientation

IME : Institut Médico-Educatif

MEF : Maison de l'Emploi et de la Formation

MEN : Ministère de l'Education Nationale

MFR : Maison Familiale Rurale

MGI : Mission Générale d'Insertion (ex-MLDS)

MIJEC : Mission d'Insertion des Jeunes de l'Enseignement Catholique

MJC : Maison des Jeunes et de la Culture

ML : Mission Locale

MLDS : Mission de lutte contre le Décrochage Scolaire

MOREA : Modules de Repréparation à l'Examen par Alternance

PAI : Programmes d'accueil individualisé

PEEP : Fédération des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public

PJJ : Protection Judiciaire de la Jeunesse

PRE : Programme de Réussite Educative

PREFAS : Pôle Recherche Formation en Action Sociale

PSAD : Plateforme de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs

RIJ : Réseau Information Jeunesse

RIO : Répertoire d'information et d'orientation

SAIO : Service Académique d'Information et d'Orientation

SIEI : Système Interministériel d'Echange d'Informations

SGMAP : Secrétariat Général à la Modernisation de l'Action Publique

SPRO : Service Public Régional de l'Orientation tout au long de la vie

ZUS : Zone Urbaine Sensible

ANNEXE 1 – SOMMAIRE DETAILLE

Préambule : les caractéristiques de la mission 3

I. Le décrochage scolaire : un « nouveau problème public » 7

1. **Une construction progressive et évolutive 7**
   a) Le décrochage : acceptations, portée, définition 7
   b) Réussite éducative et persévérance 10
   c) Le référentiel de l'investissement social et éducatif 11

2. **Une gouvernance multi-niveaux 13**
   a) Au niveau européen.....13
   b) Au niveau national..... 15
   c) Au niveau régional..... 20

3. **Une stratégie en 3 volets..... 22**
   a) Prévention, intervention, remédiation..... 22
   b) Le retour évaluatif du SGMAP 23

4. **Eléments de synthèse.....26**

II. Le déploiement des PSAD en Bretagne 27

1. **Le découpage territorial : cohérence d'ensemble et décalages..... 27**
   a) La référence aux pays et aux départements..... 28
   b) Des articulations parfois délicates avec les BAPE et les périmètres des CIO 32

2. **La mobilisation des acteurs : structuration et ouverture 37**
   a) Les coordinations départementales comme élément de stabilisation 37
   b) Une structuration inégale du pilotage et des instances 38
   c) Les différents acteurs mobilisés..... 40
   d) Des processus d'association assez différenciés 47

3. **Les modes d'action : centration versus articulation 51**
   a) Couverture stratégique 51
   b) La remédiation : une activité principale organisée en 3 grandes étapes 53
   c) L'outillage et son utilisation.....57

4. **Eléments de synthèse.....68**

III. Vers une catégorisation des PSAD 69

1. **Territorialisation du décrochage 69**
   a) Méthodologie 69
   b) Catégorisation proposée au titre de la territorialisation du décrochage scolaire 74

2. **Systèmes d'action 78**
   a) Méthodologie 78
   b) Retour d'ateliers 79
   c) Catégorisation proposée au titre des systèmes d'action 82

3. **Vers des configurations locales ? 84**

4. **Eléments de synthèse 87**

IV. Recommandations 88

Bibliographie 94

Sigles utilisés 108

Annexes 110

Annexe 1 – Sommaire détaillé 110

Annexe 2 – Table des illustrations 112
Les cartes 112
Les encadrés 112
Les figures 113
Les tableaux 113

Annexe 2 – Table des illustrations

Les cartes

Carte 1. Périmètres des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs dans l'académie de Rennes 27

Carte 2. Périmètre des 21 pays bretons 28

Carte 3. Périmètre du réseau des 17 Missions Locales de Bretagne 29

Carte 4. Localisation des points d'accueil MFP en Bretagne (2012) 29

Carte 5. Périmètre des 12 BAPE de l'Académie de Rennes 32

Carte 6. Périmètres des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) 33

Carte 7. Le réseau des CIO en Bretagne (avant fermeture des CIO de Landerneau, Loudéac, Auray et Quimperlé) 35

Carte 8. Les zones à risque d'échec scolaire en Bretagne. 72

Carte 9. Les non-diplômés en 2008 - Femmes et hommes réunis 73

Carte 10. Les quatre catégories de territoires de PSAD proposées.....77

Les encadrés

Encadré 1 : Les 3 objectifs principaux de la mission du PREFAS/ASKORIA 4

Encadré 2. Définition du décrochage en tant que non-diplomation dans le Code de l'Education..... 16

Encadré 3. La problématique territoriale de Quimperlé 34

Encadré 4. Les découpages territoriaux des PSAD en Région Rhône-Alpes 35

Encadré 5. Le pilotage des PSAD en Région Rhône-Alpes 38

Encadré 6. Le décrochage en apprentissage en Bretagne 45

Encadré 7. Les expérimentations locales Brest 2009 - Lorient et Pontivy 2010..... 48

Encadré 8. Une implication variable des réseaux FOQUALE au sein des PSAD 49

Encadré 9. L'opération "Assure ta rentrée" mise en place en Région Centre depuis 2006.....57

Encadré 10. Le fonctionnement des entretiens croisés dans la PSAD de Brest..... 64

Encadré 11. Les moyens humains et matériels déployés en Région Centre 67

Les figures

Figure 1. Le décrochage scolaire : du manquement à une norme légale à la constitution de normes sociales..... 9

Figure 2. La situation française et de l'UE vis-à-vis du décrochage scolaire et vis-à-vis des critères associés 14

Figure 3. La mise sur l'agenda au plan national et régional de la lutte contre le décrochage scolaire. 21

Figure 4. Les dépenses allouées à la politique de lutte contre le décrochage scolaire en 2013 24

Figure 5. Cartographie partenariale : le point de vue des acteurs des PSAD - Vision régionale 42

Figure 6. Logigramme : les différentes étapes de l'activité de remédiation de la PSAD..... 54

Figure 7. L'activité de repérage, de contact et d'accompagnement : l'exemple d'une PSAD..... 55

Figure 8. Proposition de schéma récapitulant les différentes étapes du peignage des listes..... 60

Figure 9. Proposition schéma synthétisant les différentes étapes de la prise en charge 66

Figure 10. Les 3 dimensions mobilisées pour caractériser la territorialisation du décrochage..... 69

Figure 11. Les différentes dimensions et les différents indicateurs utilisés pour caractériser les systèmes d'action des plateformes 78

Figure 12. Vers des configurations locales?..... 84

Figures 13 : Territorialisation du décrochage et systèmes d'action des PSAD..... 85

Figure 14: Trois grandes configurations locales 86

Figure 15 : Points d'effort et interactions pour penser le futur..... 93

Figure 16 : Le positionnement souhaitable des réseaux d'acteurs à animer 96

Figure 17 : Tendances et ruptures pour penser l'avenir : 89

Figure 18 : Déterminants à surveiller de la naissance à la diplomation 101

Les tableaux

Tableau 1. Articulation des découpages des PSAD avec ceux des pays, des ML et des départements 31

Tableau 2. Articulation des découpages des territoires des PSAD avec les BAPE et les CIO 36

Tableau 3. Cartographie partenariale : réponses des acteurs des PSAD 41

Tableau 4. Nombre de jeunes contactés, nombre d'injoignables et taux d'injoignable..... 62

Tableau 5. La territorialisation du décrochage dans les territoires des PSAD en Bretagne 74

Tableau 6. Formalisation de l'outillage des 17 PSAD (données anonymisées) 79

Tableau 7. Tableau caractérisant, pour chaque PSAD les différents indicateurs relatifs à leur système d'action . 81